



RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2021 - VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica
1-2 septembre 2021



SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 107

Qu'est-ce que l'IICA?

Il y a plus de 75 ans, un groupe de visionnaires ont constaté la nécessité de doter le continent américain d'un organisme spécialisé en agriculture ayant pour mission de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural. Cette mission est toujours d'actualité.

C'est ainsi qu'est né l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui, au fil des ans, a réussi à relever des défis de taille, à saisir des occasions porteuses et surtout, à évoluer pour devenir un organisme de coopération technique international qui répond sans cesse aux nouvelles exigences du secteur agricole.

Notre **mission** est de *stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts des États membres pour le développement agricole et le bien-être des communautés rurales au moyen de la coopération technique internationale d'excellence.*

Notre **vision** est d'*être une institution moderne et efficace fondée sur une plateforme de ressources humaines et des processus susceptibles de mobiliser le savoir disponible dans la région et dans le monde, afin de parvenir à une agriculture compétitive, inclusive et durable, à même de tirer parti des opportunités, afin de contribuer à la croissance économique et au développement, et de promouvoir un plus grand bien-être des communautés rurales et une gestion durable de son capital naturel.*

Nous fournissons des services de coopération à travers une collaboration étroite et constante avec nos 34 États membres, dont nous prenons en charge les besoins avec diligence. Sans aucun doute, notre atout le plus précieux est l'étroite relation que nous maintenons avec les bénéficiaires de notre travail.

Nous possédons une vaste expérience dans des domaines tels que la technologie et l'innovation au service de l'agriculture, l'inspection et le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, la production et le commerce agroalimentaires, le développement rural, la gestion des ressources naturelles et la formation professionnelle.

Nous nous sommes engagés à obtenir des résultats. Le Plan à moyen terme 2018-2022 permet de faire évoluer notre modèle de coopération technique afin de nous positionner encore davantage comme une organisation vouée à atteindre des résultats concrets et visibles grâce à notre spécialité qui est de faciliter les transformations positives dans les secteurs agricole et rural de nos États membres.



**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES
AMÉRIQUES 2021 - VINGT-ET-UNIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

San José, Costa Rica

1-2 septembre 2021

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2022



Rapport de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 - Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture de l'IICA est publié sous licence Creative Commons.

Attribution – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>)

Basée sur une œuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site web de l'Institut : <http://www.iica.int>.

Coordination éditoriale : Katia Núñez et Silvia Gutiérrez

Traduction : Elisabeth Roure

Conception graphique : Carlos Umaña

Conception de la couverture : Carlos Umaña

Impression : Imprimerie de l'IICA

Rapport de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 – Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture / Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. – San José, C.R. : IICA, 2021. 164 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA, ISSN 1018-7103; no. 107)

ISBN: 978-92-9248-962-5

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisation internationale
3. Aide technique 4. Agriculture 5. Réunion 6. Conférence 7. Bulletin
I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2022

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2021 – VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE	7
Séance préparatoire.....	9
Cérémonie d'ouverture.....	13
Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil).....	21
Première séance plénière.....	23
Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 : “Des systèmes agroalimentaires durables, moteur du développement des Amériques”.....	29
Poursuite de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil).....	45
Deuxième séance plénière.....	47
Troisième séance plénière.....	65
Séance de clôture.....	69
RESOLUTIONS	71
SIGNATURE DU RAPPORT	129
ANNEXES	133
Annexe 1. Ordre du jour.....	135
Annexe 2. Liste des participants.....	137
Annexe 3. Personnel de la réunion.....	159

**PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES
AMÉRIQUES 2021 – VINGT-ET-UNIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE
(LE CONSEIL)**

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 Ouverture

0.1.1 La séance préparatoire de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence le 1er septembre 2021, à 7h15 dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). La séance se tient virtuellement, sous la présidence de Monsieur Limber Cruz López, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de la République Dominicaine, pays qui assume actuellement la présidence du Conseil.

0.1.2 Sont présentes les délégations de 33 États membres de l'Institut.

0.1.3 Le directeur général de l'IICA souhaite la bienvenue à toutes les délégations des pays membres, des pays observateurs et aux partenaires invités. Il précise que la réunion est virtuelle en raison de l'urgence sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de la maladie due au coronavirus 2019 (COVID-19), ce qui a été approuvé par la majorité qualifiée des États membres de l'Institut, au moyen des mécanismes prévus dans les règlements de l'IICA.

0.1.4 Il présente le programme provisoire des deux journées de réunion. Le premier jour aura lieu la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021, alors que le second permettra d'aborder les thèmes technico-administratifs de l'Institut.

0.2 Accords

0.2.1 Élections du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Le président informe que, conformément aux normes en vigueur, l'élection se fera à la majorité de voix, émises par les représentants titulaires des pays

membres. Il ajoute que, pour la réunion du Conseil, 33 États membres ont présenté leurs lettres de créance et disposent des pleins pouvoirs.

0.2.1.2 Le représentant du Paraguay propose que Madame Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil, assume la présidence de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil. Cette proposition est appuyée par le représentant de l'Argentine. La ministre est élue par acclamation.

0.2.1.3 Le président du Conseil indique qu'en vertu de l'article 33 du règlement du Conseil, en cas d'absence temporaire de la présidente, le représentant suppléant du même pays la remplacera, c'est le cas ici du Brésil.

0.2.1.4 Le président demande ensuite que soient proposées des candidatures au poste de rapporteur du Conseil. Le chef de la délégation du Paraguay présente le nom de Monsieur José Abelardo Mai, ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et des Entreprises du Belize, qui est élu à l'unanimité.

0.2.1.5 Le président remercie, au nom de son pays, les autres États membres qui lui ont permis de présider le Conseil jusqu'à ce jour ; il remercie également le directeur général de l'IICA, pour les efforts communs déployés pour consolider l'unité entre les pays, même pendant la période difficile de la pandémie de COVID-19.

0.2.1.6 Le bureau est ainsi constitué :

Présidente :	Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias
Rapporteur :	José Abelardo Mai
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Manuel Otero Justo

0.2.2 Programme de la réunion

0.2.2.1 En vertu des dispositions de l'article 25 du règlement du Conseil, la présidente saisit les représentants des États membres du projet de programme de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil. Elle fait savoir qu'à la demande du gouvernement de la République Dominicaine, la situation de la fièvre porcine africaine et son arrivée dans les Amériques figurent parmi les thèmes de débat. Le programme provisoire est adopté à l'unanimité.

0.2.2.2 La présidente informe que les documents de travail et à caractère informatif, ainsi que les projets de résolution, ont été mis à la disposition des participants sous format électronique, en versions espagnole et anglaise, conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement du Conseil.

0.2.3 Durée de la réunion

0.2.3.1 Il est convenu que la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil prendra fin le jeudi 2 septembre 2021 à 11h50 (du Costa Rica).

0.2.4 Formation des commissions

0.2.4.1 En vertu des dispositions de l'article 52 du règlement du Conseil, la présidente demande aux chefs de délégation s'ils jugent nécessaire de créer une commission pour traiter l'un des thèmes du programme de la réunion, tout en tenant compte des limites imposées par la modalité virtuelle.

0.2.4.2 Aucune commission n'a été proposée et la présidente indique qu'il sera toujours possible d'en créer une pendant le déroulement de la réunion, si les chefs de délégation le souhaitent.

0.2.5 Date et heure limites pour la présentation des propositions

0.2.5.1 Il est convenu de fixer au mercredi 1er septembre à 15 heures du Costa Rica la date limite pour présenter les projets de résolutions.

0.2.6 Droit de vote lors des réunions du Conseil

0.2.6.1 La présidente prie le conseiller juridique d'expliquer la portée et la forme d'application des normes qui régissent le droit de vote dans les réunions du Conseil.

0.2.6.2 Le conseiller juridique indique qu'il y a lieu d'examiner les cas des États membres qui doivent à l'Institut plus de deux quotes-parts annuelles, afin de déterminer si leur droit de vote est suspendu, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Convention sur l'IICA. Il informe que quatre pays ont des arriérés, dont l'un n'est pas présent à la réunion et les trois autres sont en cours de négociation en vue du paiement.

- 0.2.6.3 Il signale que chacun des pays en retard de paiement se trouve dans une situation particulière et que l'Institut a pour habitude de ne pas retirer les droits des pays débiteurs, à condition de présenter un motif justificatif, comme l'exige le règlement, de se mettre à jour et d'obtenir l'autorisation du Conseil.
- 0.2.6.4 La présidente explique ensuite la procédure de l'élection du directeur général de l'IICA pour la période 2022–2026. Elle annonce qu'en vertu de l'article 105 du règlement du Conseil, une seule candidature a été reçue, celle du Dr Manuel Otero Justo, présentée par le gouvernement de la République d'Argentine. Elle rappelle que, conformément à l'article 101 de ce même règlement, un directeur général peut être réélu une seule fois par un scrutin majoritaire des États membres de l'Institut, soit 18 voix.
- 0.2.6.5 La présidente indique qu'en vertu des dispositions de l'article 106 du règlement du Conseil, au cas où un seul candidat est présenté, l'élection pourra se faire par acclamation, à condition que soit présente la majorité des États membres participant au Conseil.
- 0.2.6.6 Conformément au règlement du Conseil, la présidente demande à la délégation argentine de ratifier la candidature de Manuel Otero Justo au poste de directeur général de l'IICA pour la période 2022-2026. Le représentant de l'Argentine souligne l'excellente administration du Dr Otero pendant la période 2018-2022 et confirme sa candidature.

0.3 Clôture

- 0.3.1 La séance préparatoire de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil est levée le 1er septembre 2021 à 7h49.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Ouverture

La cérémonie d'ouverture de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 et de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil) commence le 1er septembre 2021 à 8h10, dans le salon Estados Unidos de América du siège central de l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA). Sont présents Monsieur Carlos Alvarado Quesada, Président de la République du Costa Rica ; Monsieur Rodolfo Solano Quirós, Ministre des Relations extérieures et du Culte du Costa Rica ; Monsieur Luis Renato Alvarado Ribera, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica et Monsieur Manuel Otero, Directeur général de l'IICA. Madame Terza Cristina Corrêa de Costa Dias, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil et actuelle Présidente du Conseil, est également présente virtuellement.

Message de la présidente du Conseil

La présidente du Conseil salue les participants et remercie les pays membres de lui avoir confié la présidence de la réunion. Elle considère que c'est là le symbole du progrès des femmes, productrices, administratrices, fonctionnaires de l'agroalimentaire ou représentantes de la politique de haut niveau. Elle exprime sa reconnaissance particulièrement à toutes les femmes et souhaite qu'elles s'approprient de nombreux espaces, pas simplement dans l'agriculture, mais aussi dans tous les secteurs de la société.

Elle signale que le continent peut mettre en œuvre une agriculture durable et qu'elle est convaincue que le Brésil et les autres pays membres de l'Institut continueront d'offrir des denrées alimentaires au monde tout en préservant l'environnement. Elle ajoute que le Sommet sur les systèmes agroalimentaires et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) sont deux réunions qui permettront de mettre en lumière la participation de l'agriculture à la sécurité alimentaire, ainsi que son rôle crucial pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Elle exprime sa reconnaissance à Monsieur Manuel Otero pour tous les progrès réalisés par l'IICA sous son leadership. Elle ajoute qu'il sera possible à l'avenir d'aborder les thèmes importants de l'agriculture comme l'élevage durable, le développement de la

technologie agricole et l'amélioration du commerce agricole dans le domaine international, entre autres.

Allocution du directeur général de l'IICA

Le directeur général salue tous les participants, remercie le peuple costaricien d'accueillir depuis près de quatre-vingts ans l'Institut, siège de la Maison des Amériques et il exprime sa reconnaissance aux autorités du Costa Rica pour mener une politique d'État en faveur du développement durable.

Il manifeste sa solidarité au peuple haïtien qui se trouve dans une situation très difficile à la suite du récent tremblement de terre et il signale que l'IICA s'est joint aux efforts d'atténuation des dommages causés.

Il commente que la pandémie de COVID-19 a entraîné un grand recul social en matière de création de richesse, mais que le secteur agricole a fait preuve d'un haut degré de résilience, car il est parvenu à approvisionner les marchés en temps et formes voulus. Il affirme que, dans ce contexte, l'Institut a contribué à en faire un secteur stratégique pour la relance économique.

Il précise que l'IICA a mis en œuvre un processus de transformation institutionnelle visant à améliorer son offre de coopération technique et à se convertir en un pont qui unit les gouvernements, le secteur privé, l'université, la communauté internationale et la société civile afin de centrer les efforts sur des thèmes comme la dégradation des sols, l'inclusion numérique, la promotion de l'innovation et la protection de l'environnement.

Il signale que la crise climatique a entraîné de profonds changements dans la dynamique des ravageurs et des maladies dont il signale deux exemples : la race 4 tropicale (R4T) de la fusariose, qui menace la production de bananes, et la récente apparition de cas de peste porcine africaine.

Il met l'accent sur le consensus des pays des Amériques sur les 16 messages préparés pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes agroalimentaires, qui permettent de positionner l'agriculture comme un secteur essentiel pour le développement en donnant à nos pays une identité.

Il prévoit enfin que cette réunion du Conseil sera très fructueuse, car ses mandats renforcent le fait que l'Institut est une institution clé de paix et de prospérité dans les

territoires ruraux et de participation au développement durable pour le bien de nos sociétés.

Allocution du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica

Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica remercie toutes les délégations et les invités pour leur présence. Il signale que la pandémie de COVID-19 a mis en relief l'importance de l'agriculture et le rôle stratégique qu'elle joue dans l'économie, tant sur le plan national que régional. Il ajoute que les agriculteurs ont fait de gros efforts pour continuer à produire, au moyen de pratiques résilientes devant les changements climatiques qui protègent l'environnement et recherchent la durabilité agricole.

Il prévient que, malgré les multiples bénéfices de l'agriculture, dans les régions les plus éloignées, de nombreux producteurs font face à de graves problèmes de connectivité, ce qui ne leur permet pas un plein développement ni la transformation du secteur. Il souligne que la pandémie est à la racine de grands défis pour l'agriculture en matière de coûts de production, de rentabilité, de logistique et de commercialisation des produits agricoles. Il assure que les coûts de production ne cessent d'augmenter mais que les économies exigent que les prix soient moins chers. Pour lui, il est important de fixer des coûts de production réels pour les agriculteurs et, à partir de là, vérifier que les prix de leurs produits soient justes.

Il ajoute qu'on demande aux producteurs des produits plus sains et des systèmes de production non contaminants, ce qui accroît considérablement les prix de production, ce qui exige de leur offrir un soutien plus ferme afin qu'ils soient éligibles au crédit et qu'ils aient accès aux schémas bancaires.

Il fait aussi référence au processus migratoire qui a lieu dans tous les pays, en raison du manque d'opportunités pour les jeunes afin qu'ils puissent s'épanouir et vivre une vie digne. Il souligne la nécessité d'aider tous ceux qui souhaitent continuer de produire, et de leur offrir un accès aux assurances et aux technologies numériques. Il indique enfin que derrière chaque produit il y a un être humain qui joue un rôle important dans la société.

Allocution du président de la République du Costa Rica

Le président de la République du Costa Rica salue tous les participants à la réunion. Il indique que l'exercice du gouvernement peut donner une vision panoramique de la

réalité. Il mentionne les trois conventions actuelles de l'Organisation des Nations Unies sur la désertification des sols, la biodiversité et les changements climatiques qui, toutes, sont liées entre elles et d'une grande actualité.

Il appelle l'attention sur les effets, sur la planète, de la perte de la biodiversité qui contribue à la production d'eau, à la purification de l'air et à la modération des températures. Il met l'accent sur l'impact des changements climatiques qui affectent la sécurité alimentaire mondiale, les écosystèmes et les systèmes de production.

Il fait ensuite référence au lien entre ruralité et urbanité, dont émanent les grandes transformations dans l'agriculture. Il ajoute que le système agricole subit une forte pression et qu'il est donc nécessaire d'engendrer une production agricole durable et d'améliorer le bien-être et de favoriser les progrès dans les zones rurales.

Il affirme que les Amériques ont le privilège de pouvoir compter sur le leadership de l'IICA, qui organise des rencontres de réflexion et de création de liens et d'accords entre les dirigeants de l'agriculture du continent en vue d'agir en matière d'agriculture et de tout ce qui y est lié.

Il dit encore que d'une manière générale, les Amériques possèdent des conditions exceptionnelles, des avantages compétitifs, un grand talent scientifique et la capacité de partager les meilleures pratiques, voilà pourquoi il encourage les pays à relever ce défi avec beaucoup de volonté et de bonne foi.

Il lance un appel à penser aux générations futures qui vivront dans un monde plus compliqué que le nôtre. Il ajoute qu'il a autour de lui des personnes qui connaissent bien le secteur agricole et qu'il les prie d'orienter au mieux les leaders de leurs pays. Il souhaite à tous le succès dans la réalisation de leurs tâches.

Inauguration du Centre d'interprétation de l'agriculture de l'avenir (CIMAG)

Le ministre des Relations extérieures et du Culte du Costa Rica, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, la vice-présidente et cheffe des affaires de stratégie mondiale des parties prenantes, Madame Natasha Santos (virtuellement), et Monsieur Daniel Verswyvel, gérant général de Microsoft pour l'Amérique Centrale, accompagnent le directeur de l'IICA à l'inauguration du CIMAG, qui permet à l'IICA de montrer combien les technologies numériques sont capables de transformer et d'améliorer l'agriculture, la vie rurale et la sécurité alimentaire des Amériques.

Allocution du directeur général de l'IICA, coupe du ruban et visite guidée

Le directeur général expose l'initiative du CIMAG, lancée par l'Institut en partenariat avec Microsoft, Bayer, Lego (par le biais du distributeur au Costa Rica de *Apprendre en agissant*) et d'autres entreprises, qui montre le rôle clé que jouent les nouvelles technologies dans l'agriculture, au moyen des expériences virtuelles et interactives. Il souligne que le CIMAG fait comprendre comment l'intelligence artificielle, les applications en 3D, la robotique et d'autres technologies de pointe provoquent des retombées positives sur l'agriculture et qu'elles sont essentielles pour réduire les migrations rurales et accroître l'intérêt des nouvelles générations pour les professions agricoles.

Le ruban de l'inauguration du Centre est coupé et les participants parcourent les différents espaces interactifs liés à de multiples technologies qui favorisent l'innovation dans l'agriculture.

Allocution de la directrice de la Communication pour l'Amérique Centrale, le Panama et le Venezuela et du gérant général de Microsoft pour l'Amérique Centrale

Les représentants de Microsoft indiquent que le CIMAG est un espace éducatif et ludique développé avec Minecraft, qui facilitera l'adoption de technologies qui permettront de produire plus de denrées alimentaires de manière plus durable, entraînant le bien-être dans les territoires ruraux. Ils ajoutent que cela permettra aux enfants et aux jeunes, qui sont les véritables agents du changement, de se familiariser avec les capacités numériques et les connaissances en vue de préserver l'environnement et l'eau et de parvenir à une agriculture durable. Ils terminent en affirmant que pour Microsoft c'est une grande fierté de mettre la technologie au service de la durabilité du secteur agricole qui contribue au bien-être de la région.

Allocution de la vice-présidente, cheffe de la stratégie mondiale pour les parties prenantes de Bayer

La représentante de Bayer se félicite de la création du CIMAG, à un moment où l'agriculture se trouve à une croisée de chemins car on exige d'elle efficacité et durabilité mais aussi une augmentation de productivité. Elle précise qu'il existe dans les Amériques un énorme potentiel pour l'agriculture de l'avenir, quand les agriculteurs auront accès aux technologies et aux marchés et disposeront du soutien nécessaire pour accroître la productivité de leurs terres, quand ils auront plus de temps et de ressources et participeront à l'élimination du carbone dans l'atmosphère. Elle dit sa satisfaction de

collaborer avec l'IICA à une large gamme de projets et elle souligne que le travail en commun mène à plus de résultats.

Allocution du ministre des Relations extérieures et du Culte de la République du Costa Rica

Le ministre des Relations extérieures et du Culte du Costa Rica lance un appel aux gouvernements des États membres de l'Institut pour qu'ils renouvellent leur engagement envers une agriculture susceptible de répondre aux besoins, de faciliter les processus et de rendre sa dignité à l'être humain. Il souligne que l'IICA possède les capacités et est engagé dans une agriculture à visage humain.

Clôture

La cérémonie d'ouverture de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 et de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) prend fin le 1^{er} septembre 2021 à 9h24.

**VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL)**

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

1.1.1 La première séance plénière de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence le 1er septembre 2021 à 9h25, dans la Sala Magna (salons Estados Unidos et Canadá) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Madame Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil.

1.1.2 La présidente exprime sa solidarité au peuple haïtien à la suite du récent séisme, ainsi qu'à tous les peuples des Amériques qui ont souffert pendant la pandémie de COVID-19. Elle met l'accent sur le rôle considérable qu'a joué la coopération multilatérale pour affronter la pandémie.

1.2 Élection du directeur général de l'IICA pour la période 2022-2026

1.2.1 Le secrétaire technique rappelle que conformément aux articles 101 et 103 de son règlement, le Conseil est compétent pour choisir le directeur général de l'Institut, à la majorité des voix de ses États membres. Il ajoute que l'élection du directeur général a lieu lors de la dernière réunion du Conseil avant la fin de son mandat, c'est pourquoi cette réunion doit procéder à l'élection du prochain directeur général dont le mandat débutera le 15 janvier 2022. Il précise qu'en vertu du protocole approuvé par le Comité exécutif en novembre 2000, la présentation des candidatures a commencé le 1er mars 2021 et pris fin le 16 juillet 2021.

1.2.2 Il indique que, le 3 mars dernier, a été reçue la proposition du gouvernement argentin de réélire l'actuel directeur général, le Dr Manuel Otero, conformément aux dispositions de l'article 105 du règlement du Conseil, et qu'aucune nouvelle candidature n'a été reçue. Il signale qu'à la Quarante-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif, les 28 et 29 juin 2021, le Dr Otero a présenté un rapport sur les succès de son administration. Il informe enfin qu'au cours de la séance préparatoire de la présente réunion, le ministre de l'Agriculture de la République d'Argentine a rappelé la postulation du Dr Otero par le gouvernement de son pays.

1.2.3 La présidente du Conseil explique qu'en vertu des dispositions du règlement de cet organe de direction de l'IICA, puisqu'il n'y a qu'un candidat, l'élection peut se faire par acclamation. En l'absence d'objections, les chefs de délégation dûment accrédités élisent par acclamation le Dr Manuel Otero Justo, candidat proposé par l'Argentine, au poste de directeur général de l'Institut pour la période 2022-2026.

1.2.4 Commentaires des États membres

1.2.4.1 La présidente, en sa qualité de chef de la délégation brésilienne, remercie le directeur général pour son travail pendant son premier mandat. Elle met l'accent sur sa capacité à faciliter le dialogue entre les pays du continent et à œuvrer pour le bien de la région. Elle rappelle que son pays continuera de soutenir le directeur général pendant son second mandat.

1.2.4.2 Le ministre costaricien des Relations extérieures et du Culte félicite le Dr Otero pour sa réélection, au nom du peuple et du gouvernement du Costa Rica. Il rappelle l'engagement et le soutien de son pays qui continuera d'œuvrer aux côtés du directeur général en faveur du succès des objectifs proposés par son plan de travail pour le bien des pays membres.

1.2.4.3 Le représentant du Costa Rica félicite le Dr Otero pour avoir réussi un processus de transformation de l'IICA, suscité des dialogues techniques entre les représentants de tous les pays et promu la vision d'une agriculture à visage humain. Il remercie le directeur général pour le soutien offert à son pays et exprime sa confiance en la poursuite de résultats très positifs.

1.2.4.4 La représentante du Mexique déclare que la décision unanime de réélection du directeur général est le reflet de l'appréciation des pays devant son travail remarquable réalisé à la tête de l'Institut et son envie de consolider la coopération régionale et internationale. Elle se félicite de participer à cette réunion qui est un espace propice à l'examen de l'avenir de l'agriculture du continent et de son rôle en vue d'offrir des solutions innovantes visant à affronter la pandémie COVID-19. Elle souligne l'importance cruciale de participer au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Elle conclut en félicitant l'IICA pour l'inauguration du Centre d'interprétation de l'agriculture de l'avenir (CIMAG), qui confirme que l'Institut est bien la Maison de l'agriculture des Amériques.

- 1.2.4.5 Le représentant de la Colombie félicite le directeur général pour sa réélection. Il met l'accent sur le soutien de l'IICA pour l'internationalisation de l'agriculture de la Colombie, ainsi que pour la collaboration du directeur général qui a permis à la Colombie de mettre au point le Programme agricole andin de la Communauté andine des Nations (CAN), dont il souligne trois aspects fondamentaux : a) le commerce et l'industrie agroalimentaire, avec son programme d'agriculture contractuelle, b) le soutien de l'agriculture familiale et de la femme rurale et c) la santé animale. Il rappelle l'engagement de son pays à œuvrer ensemble en faveur de l'agriculture des Amériques.
- 1.2.4.6 Le représentant du Paraguay félicite le directeur général pour son excellente gestion pendant son premier mandat à la tête de l'Institut et lui rappelle le soutien de son pays. De même, au nom des ministres de la région Sud, il le remercie de promouvoir la coordination entre eux et le positionnement international des pays de cette région.
- 1.2.4.7 Le représentant d'El Salvador se joint aux félicitations exprimées au directeur général pour sa réélection. Il remercie l'IICA de favoriser l'intégration des pays et en particulier, d'avoir aidé son pays, d'abord importateur de denrées, à devenir créateur de richesse, grâce à la contribution du secteur agricole. Il reconnaît que l'Institut est un allié qui permet aux Amériques de relever les défis actuels et futurs.
- 1.2.4.8 Le représentant du Guyana félicite le directeur général. Il est convaincu que les pays des Caraïbes continueront à bénéficier des programmes de l'IICA. Il remercie le directeur général pour l'appui offert par l'Institut au cours de ces dernières années pour surmonter les fortes inondations et autres catastrophes dans plusieurs pays des Caraïbes.
- 1.2.4.9 Le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines félicite le directeur général pour sa réélection. Il rappelle l'aide que l'IICA a offerte à ses pays membres dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 en tirant parti des forces du secteur agricole. Il reconnaît que la reprise après les effets de cette pandémie ne sera pas simple, mais que les pays devront toujours veiller à atteindre les objectifs de développement durable fixés à l'horizon 2030. Il ajoute que son pays poursuivra ses efforts aux côtés de l'Institut en matière de sécurité alimentaire.

- 1.2.4.10 La représentante du Chili fait état de ses félicitations au directeur général pour son dynamisme pour positionner la voix des Amériques auprès d'instances clés comme le prochain Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, dans une vision à long terme qui équilibre les piliers socioéconomiques et environnementaux pour relever le grand défi du développement durable de la région. Il ajoute qu'en tant que pays membre du Conseil agricole du Sud (CAS), le Chili remercie également l'IICA qui assume le Secrétariat technique et administratif du CAS qui a suscité un sentiment d'unité aux travaux de cet organe.
- 1.2.4.11 Le représentant de l'Argentine exprime, au nom de son gouvernement, sa très grande satisfaction pour la réélection du Dr Otero et le remercie pour l'élan donné à un modèle de développement équilibré sur le continent, tout en réalisant pleinement sa tâche dans l'innovation et l'efficacité. Il souligne que l'Argentine accorde une grande valeur à la poursuite des travaux du Dr Otero qui, grâce à son expérience, est en mesure d'approfondir encore le développement des relations avec les pays en renforçant la gestion de l'institution pendant ce second mandat.
- 1.2.4.12 Le représentant de la Jamaïque se fait l'écho des paroles du représentant du Guyana sur les pertes considérables dues à la tempête Ida, particulièrement dans le domaine agricole. Il félicite le directeur général pour son excellent travail pendant son premier mandat, pendant lequel il a toujours tenu compte de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Il affirme que le Dr Otero est la personne idéale pour diriger l'Institut. Il ajoute qu'il est prêt à travailler avec l'IICA pour le bien de l'agriculture familiale de la région.
- 1.2.4.13 Le représentant de la Barbade exprime sa satisfaction et remercie le directeur général pour le soutien apporté aux pays, et en particulier à ceux des Caraïbes. Il considère que le continent américain se heurte à de grands défis, comme les changements climatiques, la peste porcine et divers phénomènes naturels, comme les éruptions volcaniques et les ouragans, face auxquels le soutien de l'Institut a été essentiel.
- 1.2.4.14 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès félicite le Dr Otero pour sa réélection. Il lui exprime son soutien, car pendant son administration l'agriculture du continent s'est consolidée, y compris dans la région caribéenne. Il affirme que le soutien de l'IICA est essentiel pour poursuivre les progrès du processus de transformation de l'agriculture de son pays.

- 1.2.4.15 Le représentant des États-Unis réitère son soutien à la réélection du directeur général. Il met l'accent sur ce premier mandat caractérisé par de bons résultats, comme la promotion du commerce sur la base de normes, les activités de préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 et la relance d'une agriculture fondée sur la science. Il espère un travail commun de l'Institut avec les pays qui mènerait vers une relance verte et vers une agriculture plus prospère permettant de mieux relever les défis comme les changements climatiques et la pandémie de COVID-19.
- 1.2.5 Allocution du directeur général élu
- 1.2.5.1 Le directeur général exprime sa reconnaissance pour les expressions de soutien. Il remercie une fois encore le gouvernement argentin pour le soutien apporté à sa réélection, les pays membres qui lui ont permis d'établir un dialogue ouvert, franc et constructif en faveur de l'agriculture, et sa famille pour un soutien constant dans son travail, ainsi que tous les fonctionnaires de l'IICA, engagés sur tout le continent envers l'agriculture de la région au moment historique des grands défis.
- 1.2.5.2 Il précise que ses efforts visent à forger une institution pragmatique et proche des pays, qui comprenne leurs réalités, afin de construire un programme de coopération technique au service des États membres.
- 1.2.5.3 Il rappelle que son rêve est de transformer l'Institut en un organisme de plus en plus pertinent, moins bureaucratique, susceptible d'offrir des réponses concrètes aux pays, et qui favorise l'intégration régionale grâce à la construction de passerelles. Il affirme être engagé dans la voie d'une agriculture qui serait un axe stratégique et un sceaue d'identité pour la transformation du continent.
- 1.3 Clôture
- 1.3.1 La première séance plénière de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil prend fin le 1er septembre 2021 à 10h10.

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2021 : “DES
SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES DURABLES,
MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES AMÉRIQUES”**

CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2021 : “DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES DURABLES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES AMÉRIQUES”

Ouverture

La Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques “Des systèmes agroalimentaires durables, moteur du développement des Amériques” commence le 1er septembre 2021 à 10h11, dans la Sala Magna (salons Estados Unidos et Canadá) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), situé à San José, au Costa Rica, avec pour modératrice Madame Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil et présidente du Conseil.

Salutations de la secrétaire générale adjointe des Nations Unies

La secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Madame Amina J. Mohammed, envoie par vidéo ses salutations à tous les participants. Elle se félicite de la tenue de cette conférence orientée vers le débat et l'adoption de positions communes pour la transformation des systèmes alimentaires des Amériques. Elle indique que les travaux préparatoires au Sommet en sont à la phase finale, malgré les difficultés dues à la pandémie de COVID-19, qui a coûté des vies, affecté les moyens de subsistance et entravé les progrès du Programme à l'horizon 2030.

Elle indique que le pré-Sommet de juillet dernier a montré que les gouvernements et les autres acteurs sont prêts à s'unir autour du thème des systèmes alimentaires. Plus de 500 leaders se sont réunis en présence et plus de 20 000 représentants de 191 pays se sont connectés pour parler de la façon d'accélérer les actions dans le cadre des systèmes alimentaires, afin d'atteindre les objectifs communs en matière de développement humain, de protection de la planète et de prospérité. Elle ajoute que c'est là le reflet d'un processus multilatéral efficace qui vise à réaliser des actions dans les systèmes alimentaires, dans le but d'aider à la reprise après la pandémie de COVID-19 et à reprendre le chemin des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD).

Elle met l'accent sur les dialogues organisés dans le cadre de ce processus qui ont montré que les solutions et les actions doivent s'adapter aux réalités locales et régionales, en tirant parti des opportunités d'innovation et d'accélération des actions communes par des approches inclusives qui complètent les politiques et les processus

fondés sur la science. Elle forme des vœux pour que cette conférence ministérielle dont elle sera tenue informée des résultats soit un succès.

Conférence magistrale de l'envoyée spéciale pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021

Madame Agnes Kalibata, envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, explique ensuite combien elle accorde de valeur à cette conférence et à ce sommet, proposé par le Secrétaire général des Nations Unies comme une occasion de dialogue en vue de progresser vers les ODD par un appel à l'action et à la mise en œuvre d'engagements. Elle annonce que 147 pays sont engagés dans ce processus.

Elle indique qu'ont été choisies les personnes qui travailleront dans chacune des voies d'action du Sommet à la recherche de solutions. Elle dit aussi que 2500 propositions d'actions ont été reçues et que 52 d'entre elles ont été considérées comme cruciales, visant à : a) alimenter les personnes, b) contribuer à réduire au minimum les changements climatiques et la perte de la biodiversité, c) œuvrer avec les communautés en reconnaissant que la pandémie a aggravé les inégalités existantes, d) parvenir à la résilience face à la COVID-19 et au changement climatique et e) incorporer l'innovation et la recherche scientifique.

Elle souligne que le Sommet sera orienté vers l'action, et qu'il y a lieu d'élaborer un programme dont les objectifs doivent être atteints grâce à la formation d'engagements et de partenariats. Elle ajoute que, devant la complexité des systèmes alimentaires, le défi est de trouver comment concevoir ce processus pour que les actions se déroulent sans heurts et sans que personne ne soit laissé de côté. Elle annonce qu'il y aura un système de suivi des engagements qui permettra d'orienter les actions à l'horizon de 2030.

Elle affirme qu'il est possible d'atteindre les objectifs grâce à l'action commune dont l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) est un exemple et qu'elle préside, et l'IICA. Elle exprime sa reconnaissance pour cette occasion qui lui a été donnée de participer à la réunion et forme des vœux pour que tous les pays participent au Sommet, ce qui permettrait de progresser sur la voie des objectifs d'un programme pour la prospérité, pour les personnes et pour la planète.

Officialisation de l'accord entre l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA)

Sur la base de la troisième déclaration stratégique de l'Institut qui porte sur le développement de partenariats stratégiques et d'accords public-privé en faveur du secteur agricole des pays membres, en mettant en œuvre des projets d'intérêt commun et des valeurs partagées, on procède à la signature de l'accord avec l'AGRA, dont l'objectif est de partager les connaissances et les expériences afin d'améliorer le bien-être rural, la productivité, le commerce agricole et la sécurité alimentaire en tenant compte de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Le directeur général de l'IICA exprime sa reconnaissance à Madame Kalibata pour son intérêt et son engagement à officialiser ce partenariat historique, mécanisme de coopération horizontale entre l'Afrique et les Amériques.

Présentation du rapport du président du Comité exécutif 2021

Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Paraguay, en sa qualité de président de la Quarante-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif, informe que cette réunion s'est déroulée virtuellement les 28 et 29 juillet 2021 avec la participation des 12 États membres qui font partie de cet organe de direction, ainsi que 20 autres pays membres, à titre d'observateurs. Il précise que la réunion a permis d'aborder plusieurs thèmes, comme le rapport du directeur général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022, la gestion financière et administrative de l'Institut et la proposition du programme-budget 2022 et 2023, qui a été bien reçue par le Comité.

Il ajoute que Madame Yvonne James, de Sainte-Lucie a été élue membre du Comité de révision de la vérification (CRV) et que ce comité a approuvé les états financiers de l'IICA validés par les commissaires aux comptes. La candidature du Dr Manuel Otero au poste de directeur général pour la période 2022-2026 a été présentée par le gouvernement argentin, et un grand nombre de pays ont reconnu son excellent travail à la tête de l'Institut de 2018 à 2021.

Il indique que le Comité exécutif a également analysé les travaux de l'IICA pour préparer le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 convoqué par le secrétaire général des Nations Unies. En effet l'Institut a organisé de nombreux dialogues dans le cadre des actions de préparation à ce sommet, auxquels ont participé de nombreux

acteurs clés qui sont parvenus à un consensus sur 16 messages généraux de l'agriculture continentale qu'ils souhaitaient faire passer au Sommet.

Il signale que le Comité exécutif, par la résolution n°672, a décidé de soutenir ces messages en vue de la transformation des systèmes alimentaires et prié le président de cet organe de direction et le directeur général de l'IICA d'envoyer ces messages au pré-Sommet des systèmes alimentaires des Nations Unies, qui s'est tenu du 26 au 28 juillet 2021 à Rome en Italie, ce qui a été fait et a recueilli le soutien des représentants des pays des Amériques présents à cette réunion.

Présentation de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 "Des systèmes agroalimentaires durables, moteur du développement des Amériques"

Selon le directeur général de l'Institut, les mots prononcés par Mesdames Amina J. Mohammed et Agnes Kalibata sont un message clé sur le Sommet qui exige des actions concrètes en vue de renforcer les systèmes agroalimentaires grâce à un approfondissement du dialogue et du leadership, pour lesquels l'IICA est l'institution passerelle.

Le directeur général informe que pendant les quatorze mois qui ont précédé la tenue du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, l'Institut a organisé, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), trois réunions ministérielles continentales et 40 réunions sous-régionales et nationales. Il ajoute que l'IICA, en plus d'avoir participé à de nombreuses réunions techniques organisées par le secrétariat du sommet et à des dialogues indépendants, a lui-même organisé trois dialogues continentaux pour favoriser les convergences entre les États membres, avec le soutien du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

Il explique que, pour avoir une vision des systèmes agroalimentaires à partir de l'agriculture des Amériques, l'Institut a élaboré 11 documents techniques et un document-cadre dans lequel figurent les 16 messages clés sur les quatre thèmes suivants : a) la transformation des systèmes agroalimentaires, b) la demande des consommateurs et les aspects nutritionnels, c) les stratégies de production et les questions environnementales et d) le rôle des Amériques.

Il énumère les principales idées en vue d'un bon positionnement de l'agriculture du continent : a) les systèmes agroalimentaires ne sont pas défectueux mais ils sont perfectibles, b) les producteurs agricoles sont le maillon central des systèmes agroalimentaires, c) il faut mettre en œuvre des stratégies différenciées qui incluent les

petits agriculteurs, les jeunes et les femmes, entre autres, d) le commerce est essentiel pour l'avenir des systèmes agroalimentaires, e) la science est la base principale de la formulation de politiques appropriées, f) le consommateur est souverain quant à ses décisions alimentaires, g) les systèmes doivent être durables et résilients, h) il y a lieu de prêter une attention particulière aux sous-régions vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, i) l'agriculture fait partie de la solution, et j) les politiques publiques doivent être soutenues par des investissements public-privé.

Concernant la participation au pré-sommet des systèmes alimentaires, il souligne deux réunions organisées par l'IICA : le "Forum des ministres et vice-ministres d'État chargés de l'Agriculture des Amériques" et la réunion ministérielle "Les systèmes alimentaires : un regard porté sur l'agriculture des Amériques", avec la participation des représentants des États membres envoyés au pré-sommet.

Le directeur général souligne enfin l'importance de consolider le protagonisme des Amériques, en portant les 16 messages à tous les forums internationaux et en soutenant la participation de la région à la création de coalitions à l'échelon mondial. Il présente aussi quelques exemples d'initiatives en vue de passer du consensus à l'action, comme la création d'un observatoire des politiques sur les systèmes agroalimentaires, la formation de ressources humaines pour la transformation de ces systèmes, la promotion des systèmes de production durables, le développement de l'agriculture tropicale, la science, la technologie et l'innovation, l'approche d'"Une seule santé", en mettant l'accent sur la récupération des sols, l'inclusion numérique, la promotion de la bioéconomie, l'amélioration du commerce international, la prise en charge des actions portant sur les problèmes spécifiques des territoires, et l'encouragement au financement pour le développement.

Il termine en affirmant qu'étant donné la richesse de nos ressources naturelles et le degré de développement des systèmes agroalimentaires, dans tous les cas les pays membres de l'Institut seront, à l'avenir, les garants de la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et de la pérennité de l'environnement mondial, car ils représentent la seule région affichant des positions communes devant la transformation des systèmes agroalimentaires.

Dialogue

Intervention du représentant de la Région Nord

Le ministre de l'Agriculture des États-Unis, en représentation de la région Nord, manifeste son soutien à l'IICA. Il signale que tous les pays ont souffert de l'impact de la pandémie de COVID-19, et qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts pour que la chaîne alimentaire soit résiliente, et qu'il faut œuvrer ensemble pour soutenir les agriculteurs au moyen de décisions fondées sur la science, de technologies et d'outils innovants susceptibles de mener à un système de production agricole résilient.

Il ajoute que les pays ont travaillé sans relâche à la définition de normes en vue de favoriser les bonnes pratiques réglementaires, de fixer des normes de production agricole durable et de mettre en œuvre des mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques sur les systèmes de production. Il dit aussi que les États-Unis appuient la résolution n° 520 du Conseil, sur les limites maximales des résidus de pesticides.

Il invite à définir des solutions ambitieuses et créatives pour une meilleure et plus grande biodiversité dans le monde et pour que les communautés rurales jouissent de meilleures conditions de vie. Selon lui, l'agriculture doit faire partie de la solution et il encourage les pays à lutter ensemble pour éradiquer la faim et relever les défis de la pandémie.

Intervention du représentant de la Région Caraïbe

En qualité de représentant de la région des Caraïbes, le ministre de l'Agriculture du Guyana explique que les défis à relever sont nombreux pour le développement de systèmes agroalimentaires durables, mais que les solutions sont à la portée des pays. Il signale que la Communauté caribéenne (CARICOM) progresse vers un programme pour la transformation du système agroalimentaire dans la région.

Il ajoute que la Caraïbe est l'une des régions les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et qu'il est donc nécessaire d'œuvrer vite à la modernisation des systèmes de production, à l'intensification des mesures de protection de l'élevage, au renforcement des liens entre les secteurs agricole, touristique et alimentaire, à la création de partenariats public-privé pour la production d'aliments et à l'adoption de technologies agricoles numériques et intelligentes face au climat.

Il signale que le soutien des organismes internationaux et le financement extérieur sont essentiels pour augmenter la résilience du secteur agricole et il souligne l'appui que l'IICA et son directeur général ont offert aux pays de la Caraïbe.

Intervention du représentant de la Région Centre

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala, représentant de la région centrale, indique que son pays possède une grande diversité de climats appropriés à la production et que sa situation géographique est exceptionnelle, malgré sa vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Il énonce également les stratégies développées par son pays pour encourager des systèmes agroalimentaires durables et assurer le bien-être de la population.

Il affirme que, dans le cadre du Conseil alimentaire centraméricain (CAC), la position de la région porte sur la transformation des systèmes agroalimentaires pour satisfaire la demande croissante d'aliments, garantir la sécurité alimentaire et accroître la production et le commerce des denrées alimentaires. Il précise que tout a été possible grâce à l'application de mesures orientées vers la sécurité sanitaire et phytosanitaire et vers la protection des ressources naturelles, ainsi que vers l'augmentation de l'offre de produits sains et nutritifs pour la population, le développement de l'éducation, l'accès à des régimes alimentaires sains. Il mentionne la participation des technologies innovantes, l'utilisation efficace des ressources, l'approfondissement de la résilience, l'élan vers des productions plus propres et l'encouragement à créer des partenariats public-privé.

Il reconnaît que la région est un acteur clé pour la sécurité alimentaire et pour l'atténuation des effets du changement climatique, mais que dans ses territoires vivent des populations vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les autochtones. Il partage le point de vue selon lequel les pays des Amériques possèdent des caractéristiques et des enjeux communs qu'il faut examiner au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et il ajoute qu'il faut coordonner les efforts des agences spécialisées. Il conclut en affirmant qu'il est essentiel que les acteurs publics et privés unissent leurs efforts pour parvenir à la pérennité des systèmes agroalimentaires.

Intervention de la représentante de la Région Andine

En tant que représentante de la Région Andine, la ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur félicite le directeur général de l'Institut pour sa réélection et pour le soutien offert au développement durable de l'Équateur.

En sa qualité de secrétaire par intérim de la Communauté andine (CAN), elle indique que les pays qui la composent s'engagent à poursuivre et à renforcer le Programme agricole andin, qui permettra de consolider l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire, ainsi que de relancer le commerce dans cette région.

Elle explique que les priorités régionales et les mécanismes de mise en pratique de ce programme ont été élaborés de manière participative entre les institutions des gouvernements des pays, les organisations de producteurs et le secteur privé. Elle souligne le rôle de la coopération internationale, comme celle qu'offre l'IICA, qui a dynamisé l'élaboration du programme et coordonné les actions avec les autres organisations, comme la FAO et la CAN. Elle signale que le travail commun dans la région a permis de faire face aux effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

Elle souligne que l'agriculture andine est caractérisée par la richesse de sa diversité et par la création de solutions structurelles aux problèmes de la planète. Elle énumère les trois lignes stratégiques autour desquelles sont articulés les programmes et les projets du programme régional : 1) la santé agricole et la sécurité sanitaire des aliments, 2) le commerce et le développement des agro-industries, et 3) l'agriculture familiale, où la femme joue un rôle fondamental. Elle explique que ces trois lignes sont complémentaires aux axes transversaux de la technologie, de l'innovation et du renforcement des capacités, pour lesquels l'Institut est un acteur clé, car il offre l'assistance pour éradiquer la pauvreté rurale et la malnutrition infantile et préserver l'environnement.

Elle informe que le 26 juillet dernier, elle a pris part, en qualité de représentante du ministère équatorien de l'Agriculture, au Premier forum des ministres et vice-ministres de l'Agriculture, pendant lequel a été amorcé un dialogue entre les onze ministres et secrétaires d'État chargés de l'agriculture. Elle signale que le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur soutient le rôle des femmes dans les systèmes agroalimentaires et rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre les discussions, amorcées au forum, sur les femmes rurales. Elle soumet au Conseil une résolution demandant la poursuite du forum des ministres et vice-ministres qui est un espace de dialogue en faveur du secteur agricole.

Intervention du représentant de la Région Sud

Au nom de la Région Sud, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Paraguay exprime la position commune des pays du CAS, et souligne que la région est l'un des

principaux fournisseurs mondiaux d'aliments sains, nutritifs et de qualité et il réaffirme l'engagement de produire des aliments de manière durable.

Il précise que leur stratégie régionale comprend des postulats à mettre en pratique, et qu'il n'y a pas de modèle unique de production mais que ces modèles s'adaptent aux réalités productives, environnementales et sociales de chaque pays. Il considère que le commerce international est un pilier fondamental pour construire des systèmes alimentaires durables, résilients et inclusifs, et pour susciter de nouvelles opportunités sans que des mesures arbitraires viennent fausser le bon fonctionnement du commerce. Il souligne qu'il est important que les pays respectent et continuent d'appliquer les principes et les valeurs sur lesquels reposent les accords émanant des instruments multilatéraux.

Il insiste sur le fait que les accords qui se sont dégagés dans la région ont été à l'origine des principaux messages à présenter au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, selon la perspective de l'agriculture des Amériques. Il met l'accent sur le rôle joué par l'IICA à la recherche d'un consensus entre les pays du continent. Il manifeste enfin son désir que les résultats du Sommet soient le reflet de la réalité de l'agriculture, dans une approche élargie, mais qu'ils tiennent compte des particularités locales.

Intervention du représentant de la Région Nord

Représentant la Région Nord, le ministre mexicain de l'Agriculture et du Développement rural félicite le directeur général pour l'initiative menée afin que la voix de l'agriculture des Amériques soit entendue au Sommet sur les systèmes alimentaires, en particulier la voix de tous les producteurs. Il ajoute que le consensus dégagé est un appel à consolider les schémas multilatéraux qui, aujourd'hui, devant la crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19, ont fait preuve de pertinence et de force.

Il considère que le secteur agricole ne peut continuer à produire comme pendant les soixante dernières années car le coût environnemental et l'exclusion sociale ont été très lourds. Il ajoute que le défi actuel est de continuer à produire des aliments pour une population en croissance constante, mais de manière plus durable, même si, pour certains pays, les coûts du changement structurel ne sont pas faciles à assumer et pour d'autres impossibles à prendre en charge. Il ne faut pas ignorer ce fait car cela ne ferait qu'accroître les inégalités entre les pays.

Il affirme que le secteur agricole a fait preuve de sa résilience et de sa capacité d'adaptation aux nouvelles circonstances ainsi que de son potentiel de création de croissance, malgré la chute des autres activités économiques dans le monde. Il dit enfin que l'avenir de l'agriculture dépend de la capacité à mettre en oeuvre les politiques publiques appropriées, de la force du secteur privé et de l'inclusion des plus pauvres.

Analyse et commentaires des États membres

Le représentant du Canada félicite le Dr Otero pour sa réélection et lui exprime sa reconnaissance pour les efforts déployés par l'Institut en faveur de la sécurité alimentaire, du commerce et de la prospérité des Amériques, ainsi que pour la préparation des messages pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, car les voix de l'agriculture méritent d'être entendues à cette réunion.

Il fait savoir que pour son pays l'innovation est un aspect essentiel et qu'il apprécie les forums organisés par l'IICA pour faire progresser cette idée en même temps que la recherche. Il souligne le programme coopératif de recherche et de technologie pour la région Nord (PROCINORTE) comme une initiative considérable pour stimuler la collaboration en matière de science et de technologie agricoles. Il mentionne d'autres possibilités de collaboration avec l'Institut, comme l'Initiative des sols des Amériques et le Réseau canadien d'innovation en alimentation.

Il ajoute que le commerce est un autre thème clé pour son pays, pour lequel un système de règles doit être établi en vue d'assurer la sécurité alimentaire de la région, système auquel il offre de collaborer. Il prie l'IICA de continuer à mettre l'accent sur le rôle des femmes rurales, qui doivent non seulement être dans les champs, mais aussi dans les laboratoires et ailleurs, et il propose de consolider le Forum des femmes ministres et secrétaires d'État chargées de l'Agriculture des Amériques. Il remercie, pour terminer, le représentant de l'Institut au Canada pour son travail.

Le représentant de la Bolivie reconnaît le rôle crucial que joue l'IICA en Amérique. Il ajoute qu'avec son soutien et celui d'autres partenaires et pays alliés, d'énormes efforts ont été déployés pour la structure productive de son pays, comme dans le cadre du CAN ou du CAS. Il affirme qu'il est essentiel d'accorder une priorité à la production de chaque pays sans en ignorer les particularités et de compléter les efforts nationaux au moyen de la coopération internationale.

Il ajoute que son pays a adopté une loi d'incitation au développement productif des petits et moyens agriculteurs. Il met l'accent sur la nécessité de relancer l'économie

grâce aux synergies et aux efforts communs dans les temps qui vont suivre la pandémie de COVID-19. Il affirme que la femme est essentielle dans la structure productive et dans le développement des pays, c'est pourquoi la Bolivie encourage sa participation à la prise de décisions en matière de définition de politiques qui lui permettent une plus grande réussite.

Le représentant du Honduras se fait l'écho des félicitations adressées au directeur général. Il dit ensuite que l'Institut est l'un des meilleurs alliés de son pays et le remercie pour toute sa collaboration. Il souhaite qu'il continue dans les années à venir de réaliser des projets de coopération technique axés sur les agriculteurs, comme ceux que l'IICA dirige actuellement dans son pays avec des organisations gouvernementales.

Lecture et approbation des projets de résolution

Le rapporteur donne lecture des projets de résolution sur "La transformation des systèmes agroalimentaires et le rôle de l'agriculture des Amériques" et "La contribution des femmes rurales à l'agriculture des Amériques", qui sont approuvés sans modifications.

Situation de la peste porcine africaine et son arrivée dans les Amériques

Intervention et rapport du ministre de l'Agriculture de la République Dominicaine

Le représentant de la République Dominicaine indique que le 29 juillet dernier, le gouvernement a annoncé officiellement l'apparition dans son pays de la peste porcine africaine (PPA), qui devient dès lors une priorité d'État. Il précise que la réponse à cette situation a été immédiate étant donné ses implications sanitaires, économiques et sociales, et qu'un plan d'urgence a été mis en œuvre dans une approche décentralisée et avec une large participation du secteur privé.

Il ajoute que des conversations bilatérales ont eu lieu avec les autorités de différents pays ainsi que des échanges soutenus avec le ministre de l'Agriculture d'Haïti, pays qui partage le même territoire insulaire. Il informe que des contacts ont été pris avec des organismes internationaux et qu'a été sollicitée une mission technique de soutien, composée de fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisme international régional de santé agricole (OIRSA) et de l'IICA, mission qui est restée 15 jours dans le pays.

Il prie le Conseil d'unir les efforts et les bonnes volontés pour faire face à l'urgence, étant donné l'importance pour les pays de surmonter cette situation. Il remercie tous les pays et organismes internationaux pour leur solidarité. Il prie les délégués d'approuver une résolution qui donne à l'Institut le mandat de continuer à soutenir les actions nécessaires pour faire face à l'urgence et prévenir la PPA.

Intervention et rapport du ministère de l'Agriculture d'Haïti

La représentante d'Haïti remercie l'IICA, son directeur général et les États membres pour le soutien reçu en vue de résoudre le problème de la PPA. Elle décrit la difficile situation vécue dans son pays en raison des déficiences des systèmes agroalimentaires, de la malnutrition et de la famine.

Elle ajoute qu'outre la PPA, Haïti a été frappé par un séisme qui a dévasté le sud du pays. Elle rapporte les conséquences du séisme sur le secteur agricole, avec plus de 50 000 familles rurales sans abris et des milliers d'hectares de terre à réaménager et à restaurer dans l'urgence.

Elle indique que, depuis la détection de la PPA par les autorités sanitaires dominicaines, sa propagation est devenue une menace constante, en raison de la proximité géographique, sociale et économique des deux pays. Une commission interministérielle a été créée pour prendre la situation en charge, avec le soutien des organismes internationaux mentionnés par le ministre de l'Agriculture de la République Dominicaine.

Elle remercie la représentation de l'Institut en Haïti, qui accompagne le secteur agricole du pays depuis 50 ans. Elle signale que ce Bureau a offert son soutien pour les analyses de laboratoire, dans le cadre du processus mis en place dans le pays pour faire face à l'urgence provoquée par la PPA.

Elle précise que son pays mène trois grandes actions pour lutter contre la maladie : a) la mise en œuvre d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation, b) la poursuite des opérations de détection et de prévention et c) la mise au point d'un système de surveillance sanitaire concernant tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui interviennent dans le secteur agricole.

Elle explique que la mise en œuvre des infrastructures d'irrigation agricole, des banques de semences, la restauration des terres cultivées et la protection de l'environnement sont

les priorités de son ministère. Enfin, elle lance un appel à la solidarité envers le peuple haïtien en général et envers sa communauté agricole rurale en particulier.

Présentation de la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

La directrice générale de l'OIE, Madame Monique Eloit, indique qu'après plus de 40 années d'éradication, la PPA a été à nouveau détectée en Amérique, en République Dominicaine, avec de fortes possibilités de propagation en Haïti. Elle ajoute que des mesures sont prises en vue de contrôler la situation car la maladie engendre des taux élevés de mortalité des porcs.

Elle précise que les économies nationales et internationales sont très touchées, ainsi que l'offre mondiale de produits porcins. Elle souligne qu'en l'absence de vaccin, la prévention et le contrôle sont déterminants. Elle ajoute que les seuls outils de lutte contre cette maladie si contagieuse sont la biosécurité, le respect des ordres de santé publique, la collaboration intersectorielle (agriculture, douanes, tourisme, etc.) et les actions communes coordonnées entre les pays.

Elle reconnaît les efforts et les actions interinstitutionnelles menés par l'OIE, la FAO, l'IICA et l'OIRSA. Elle lance un appel aux pays pour qu'ils consolident les capacités de leurs services vétérinaires et les mesures de contrôle, tout en développant des campagnes de communication fondées sur les normes de l'OIE. Elle ajoute que les efforts communs permettront de contrôler cette maladie, c'est pourquoi elle demande aux délégations d'appuyer le projet de résolution "Engagement ministériel pour soutenir la lutte contre la peste porcine africaine".

Présentation du sous-directeur général et représentant régional de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

Le sous-directeur général et représentant régional de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, Monsieur Julio Berdegué, réitère son souhait de collaborer et de continuer à œuvrer avec l'Institut et son directeur général pour atteindre les objectifs communs aux deux organisations.

Il prévient que l'arrivée de la PPA en République Dominicaine est une urgence sanitaire pour tout le continent. Il signale que, devant la menace, les mots clés doivent être coopération, collaboration et travail coordonné, sans exception. La FAO œuvrera dans le cadre mondial pour le contrôle des maladies transfrontières des animaux et dans les

instances de collaboration établies avec la participation de l'OIE, de l'IICA, de l'OIRSA, du Réseau de santé animale de la Caraïbe (CaribVet) et des pays amis comme le Brésil, le Canada, le Mexique, Cuba et les États-Unis.

Il lance un appel aux gouvernements de la République Dominicaine et d'Haïti à travailler ensemble et de manière coordonnée pour endiguer la maladie. Il précise qu'une fois reçus les rapports du groupe d'experts chargé des analyses dans les deux pays, la FAO fera de son mieux pour aider à mettre en œuvre les recommandations et mobiliser les ressources financières indispensables.

Analyse et commentaires

La présidente du Conseil, en sa qualité de représentante du Brésil, explique que la PPA est une maladie grave qui touche plusieurs pays du monde, avec des conséquences sérieuses. Elle ajoute qu'il est urgent d'agir car, même si elle ne se transmet pas aux humains, elle peut affecter l'économie du continent et les moyens d'existence des populations ; les actions doivent donc être coordonnées entre tous les pays.

Le directeur général de l'Institut fait état de sa solidarité avec le peuple haïtien à la suite du séisme du 14 août dernier. Il prévoit que le Conseil élabore un projet de résolution de soutien à cet État membre, afin de lancer une campagne urgente pour soutenir l'approvisionnement en semences pour le cycle de production qui démarre. Concernant la situation de la PPA, il précise que l'IICA est absolument prêt à collaborer aux actions mises en œuvre et à assumer les mandats que donnera la réunion du Conseil pour faire face à la situation.

Lecture et approbation du projet de résolution

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Engagement ministériel pour soutenir la lutte contre la peste porcine africaine", qui est approuvé sans modifications.

Clôture de la Conférence

La Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2021 : "Des systèmes agroalimentaires durables, moteur du développement des Amériques" prend fin le 1^{er} septembre 2021 à 12h28.

**CONTINUATION DE LA VINGT-ET-UNIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE
(LE CONSEIL)**

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence le jeudi 2 septembre à 8h04 dans la Sala Magna (salons Estados Unidos et Canadá) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Madame Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias, Ministre d'État de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil.

2.2 Rapport du directeur général sur son administration pendant la période 2018-2022

2.2.1 Le directeur général se félicite de la première journée de travail de cette réunion qu'il qualifie de très productive, ce qui permettra d'aller de l'avant vers la consolidation des systèmes agroalimentaires des Amériques.

2.2.2 Il signale que le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022 propose un ensemble d'orientations stratégiques pour la transformation institutionnelle à partir d'une interprétation des changements du secteur agricole du continent, en vue d'offrir une coopération technique d'excellence aux pays.

2.2.3 Il décrit les trois éléments contextuels de la période 2018-2021 : le ralentissement de l'économie mondiale, les changements climatiques et l'arrivée de la pandémie de COVID-19, facteurs qui ont eu une incidence sur la transformation des systèmes agroalimentaires. Il ajoute que l'Institut est un organisme axé sur le service à partir de processus visant l'efficacité et l'efficience, la promotion du dialogue, la gestion du savoir et la formation de partenariats stratégiques.

2.2.4 Il met l'accent sur les principaux succès institutionnels de son administration : 1) une organisation plus intégrée et mieux articulée, 2) avec une plateforme de gestion du savoir, 3) qui intensifie les mécanismes de dialogue entre les pays, les régions et les autres acteurs, 4) avec une gestion

administrative plus efficace, 5) qui communique plus et mieux, et 6) aux portes ouvertes.

- 2.2.5 Pour ce qui est d'un IICA plus intégré et mieux articulé, il signale qu'en 44 mois d'administration, l'Institut a été en contact avec 201 partenaires des secteurs public et privé et de la société civile. Il a, en outre, forgé une nouvelle carte des partenariats stratégiques pour gérer la coopération technique.
- 2.2.6 Concernant la plateforme de gestion du savoir, il précise que l'IICA travaille à partir d'un modèle axé sur la focalisation, le travail interdisciplinaire et le renforcement des cadres conceptuels, mis en œuvre au moyen de cinq programmes continentaux : Bioéconomie et développement productif, Changements climatiques, ressources naturelles et gestion des risques, Commerce international et intégration régionale, Développement territorial et agriculture familiale et Santé agricole, sécurité sanitaire et qualité des aliments ; les deux axes transversaux sont orientés vers l'innovation et la technologie et vers les femmes et les jeunes.
- 2.2.7 Il informe que l'Institut a mené plus de 850 actions de coopération technique dans les domaines continental, régional et national. Il mentionne pour exemple l'initiative des *Suelos Vivos de las Américas* qui, en partenariat avec l'Université de l'État d'Ohio, forme un réseau d'institutions publiques, privées et de la société civile qui vise à renverser la tendance à la détérioration des sols et à rendre l'agriculture pérenne. Un autre exemple est celui du partenariat avec l'organisation *Precision Agriculture for Development* (PAD), qui vise à favoriser l'inclusion numérique, et dans le cadre de laquelle est mis en œuvre un projet dans le Nord-Est du Brésil, qui concerne 100 000 producteurs, ainsi qu'un autre projet exécuté dans les zones rurales de Colombie.
- 2.2.8 Il rapporte que l'IICA possède un programme de stages auquel ont participé à ce jour 150 jeunes. Il ajoute que 67 expériences sur les bonnes pratiques en agriculture ont été systématisées et que 140 cours virtuels ont formé 100 000 personnes dans 80 pays et que 40 000 certificats ont été attribués.
- 2.2.9 Il souligne que trois réunions continentales de ministres et secrétaires d'État chargés de l'agriculture ont été coordonnées et réalisées, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et que de nombreuses réunions se sont tenues à l'échelon régional : 14 réunions en

Amérique centrale, 2 en Méso-Amérique, 5 avec la Communauté andine des Nations (CAN), 5 avec les pays du bassin du Pacifique, 7 avec les ministres de la Caraïbe et 10 avec le Conseil agricole du Sud (CAS).

- 2.2.10 Il précise qu'au début de la pandémie de COVID-19, l'IICA faisait partie du Conseil consultatif de haut niveau pour la sécurité alimentaire, avec 11 références internationales dans les domaines politique, universitaire et des entreprises, et une expérience reconnue en matière de coopération technique. Il signale que ce conseil tient des réunions périodiques pour analyser les questions liées à l'agriculture mondiale et continentale et pour examiner leur incidence sur l'action de l'Institut. Il ajoute que l'IICA a désigné 10 personnalités éminentes comme ambassadeurs de bonne volonté de l'Institut.
- 2.2.11 Il dit encore que les accords avec le Conseil agricole centraméricain (CAC) et avec le CAS ont été renouvelés ainsi que le soutien offert à la CAN et à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS).
- 2.2.12 Il parle de la participation de l'IICA au processus de préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires, dans le cadre de laquelle de nombreux dialogues officiels ou informels ont été organisés aux échelons national, sous-régional, continental et international, et il indique que de nombreux acteurs publics, privés et de la société civile y ont participé. Ce processus, précise-t-il, a pris fin avec l'élaboration de 11 documents techniques et de 16 messages qui ont été présentés la veille à la précédente réunion des Ministres.
- 2.2.13 Concernant les succès émanant d'une gestion efficace, il décrit le travail par processus, la réduction des dépenses, l'augmentation des flux de trésorerie et la réduction des temps de réponse aux demandes. Il souligne que les rapports d'audit se caractérisent par des avis sans réserve. Ces réussites sont le résultat de la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'affaires et de l'architecture financière, du Programme pour accélérer la mobilisation et l'exécution des ressources extérieures (PACE) et d'une stratégie fondée sur le suivi institutionnel, la formation et la certification des compétences, sur la création de réseaux et la gestion d'un portefeuille de produits institutionnels.
- 2.2.14 Il signale que, pour renforcer la communication, l'Institut a formé un conseil consultatif en communication, composé de journalistes de huit pays des Amériques. La quantité de mentions faites de l'IICA a ainsi triplé dans les médias ; la diffusion de contenus techniques a augmenté considérablement et

des progrès certains ont été faits en matière de présentation de l'Institut sur les réseaux sociaux.

- 2.2.15 Il fait ensuite référence aux succès atteints dans le cadre de l'initiative de "l'IICA aux portes ouvertes" : un espace d'art virtuel, AgroArt, a été créé ; un hommage a été rendu aux héros de l'agriculture ; pour la sixième année consécutive le siège de l'Institut a obtenu le drapeau bleu écologique et progresse vers une organisation neutre en carbone ; le Centre d'interprétation de l'agriculture de l'avenir (CIMAG) a été inauguré ; une maison rurale typique a été construite en hommage aux racines costariciennes ; et le Fab-Lab a été mis au point, comme un espace visant à optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'agriculture des Amériques. Il rappelle que le 7 octobre l'IICA fêtera le 79^{ème} anniversaire de sa création et qu'à cette occasion sera posée la première pierre de la "Place de l'agriculture des Amériques", qui sera construite à l'entrée du siège.
- 2.2.16 Il dit encore que l'agriculture continentale doit être la garante de la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et de la pérennité environnementale de la planète et signale, pour terminer, que l'IICA du XXI^{ème} siècle doit être une organisation d'excellence qui œuvre avec les pays au renforcement et à la transformation des systèmes agroalimentaires des Amériques.
- 2.2.17 Analyse et commentaires
- 2.2.17.1 La présidente du Conseil rebondit sur les efforts déployés par l'administration de l'Institut pour utiliser les ressources de manière rationnelle, ce qu'elle considère comme essentiel vu la situation de difficultés financières et de restrictions budgétaires que traversent les pays. L'IICA doit continuer à œuvrer efficacement et à s'appuyer sur le respect des programmes des pays membres. Elle indique que le directeur général a su donner une nouvelle orientation aux actions de l'Institut, en accordant priorité aux projets d'intérêt pour les pays.
- 2.2.17.2 La représentante du Mexique félicite le directeur général et le remercie pour les succès atteints depuis sa nomination en 2018. Elle souligne l'élaboration du PMT 2018-2022, l'organisation des dialogues et discussions régionaux et continentaux, la création de partenariats internationaux pour aborder les thèmes agricoles prioritaires, la création de la plateforme de gestion du

savoir, l'installation d'un conseil consultatif de communication et le partenariat avec la FAO pour organiser des réunions continentales en vue de trouver des solutions aux principaux défis du secteur. Elle se félicite de l'austérité administrative de l'actuelle administration, ainsi que du travail accompli par la représentation de l'IICA au Mexique, qui a favorisé le dialogue, promu la gestion du savoir et entrepris diverses actions de coopération technique en coordination avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (SADER).

- 2.2.17.3 Le représentant du Canada remercie le directeur général pour le travail extraordinaire accompli au cours de ces dernières années à la tête de l'Institut et pour son rôle de leader pour la promotion d'une bonne gouvernance institutionnelle et financière. Il met l'accent sur la réponse offerte par l'IICA aux demandes des pays pendant la pandémie de COVID-19, car c'est un excellent exemple de coordination pour la gestion de la crise. Il dit que son pays apprécie également les efforts de l'Institut en matière de commerce international, d'intégration régionale et de parité et de jeunesse.
- 2.2.17.4 Le représentant du Honduras remercie l'IICA pour la collaboration offerte à son pays. L'Institut est un de leurs meilleurs alliés en matière d'agriculture. Il affirme qu'il espère accompagner et appuyer le directeur général dans les nouveaux projets de son second mandat.
- 2.2.17.5 Le représentant de Trinité-et-Tobago félicite le directeur général pour sa réélection et pour ses compétences et son leadership. Il commente l'impact des changements climatiques, la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et l'apparition de la peste porcine africaine dans les Amériques. Il offre de participer à la recherche de mesures susceptibles de contrôler cette menace et d'éviter l'effondrement des systèmes agricoles. Il ajoute que son pays continuera d'œuvrer aux côtés de l'Institut pour assurer la sécurité alimentaire.
- 2.2.18 Lecture et approbation de projets de résolution
- 2.2.18.1 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution "Rapport sur la gestion de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pendant la période 2018-2021", "Procuration générale étendue aux actes de disposition octroyée au directeur général élu de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2022-2026", et

“Autorisation pour que le Comité exécutif approuve, à sa Quarante-deuxième réunion ordinaire, le Plan à moyen terme de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2022-2026”, qui sont approuvés sans modifications.

2.3 *Hommage rendu à la leader de la ruralité, Madame Elvia Monzón*

- 2.3.1 Le conseiller en communication institutionnelle du directeur général présente Madame Elvia Monzón, de nationalité guatémaltèque, présidente d'une coopérative de productrices de café et leader d'une initiative axée sur la formation et l'organisation des femmes. Il précise que Madame Monzón a bénéficié des actions de coopération technique du Programme centraméricain de gestion de la rouille du café (PROCAGICA), financé par l'Union Européenne.
- 2.3.2 Il informe que l'Institut a rendu hommage à huit producteurs qui font la différence dans le secteur et qui sont remarquables par leurs actions pour améliorer les conditions de l'agriculture et de la ruralité.
- 2.3.3 Le directeur général explique que le programme intitulé “Les leaders de la ruralité” rend hommage à ces personnes qui sont derrière la production d'aliments et qui marquent une différence dans de nombreux domaines comme la gestion des cultures, l'organisation des producteurs, la formation et la commercialisation, entre autres.
- 2.3.4 Il ajoute que Madame Monzón est un chef de file dans son organisation et dans sa famille, ainsi qu'une gardienne de l'environnement. Il précise que l'objectif de cet hommage qui lui est rendu est de motiver les producteurs afin qu'ils continuent de faire de l'agriculture des Amériques un espace de prospérité et de bien-être.
- 2.3.5 Madame Elvia Monzón remercie l'IICA de reconnaître le travail des femmes dans le monde rural, elles qui, chaque jour, se lèvent pour assurer l'alimentation quotidienne de leurs familles. Elle remercie également l'Institut pour ses efforts en faveur des petits producteurs de café. Elle indique qu'elle fait partie d'une coopérative de femmes et qu'elle représente une organisation de deuxième niveau de 700 productrices de café, qui cultivent aussi d'autres produits pour l'alimentation de leurs familles.

- 2.3.6 Elle félicite tous les leaders des pays des Amériques qui sont présents à cette réunion du Conseil, et dont le travail bénéficie aux familles des producteurs.
- 2.4 Officialisation de l'accord entre le Fonds vert pour le climat (FVC) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
- 2.4.1 Dans le cadre d'une stratégie visant à promouvoir l'établissement de partenariats et d'accords publics et privés en faveur du secteur agricole des pays membres, il est procédé à la signature de l'accord-cadre entre le Fonds vert pour le climat (FVC) et l'Institut.
- 2.4.2 On précise que l'objectif du FVC est d'aider à contenir les changements climatiques. C'est ainsi qu'il offre son soutien aux pays en développement afin qu'ils concrétisent leurs contributions déterminées à l'échelon national (CDN) et qu'ils progressent dans les voies d'un développement faible en émissions et résilient au climat.
- 2.4.3 L'objectif de l'accord-cadre est de faciliter l'accès de l'IICA à des fonds qui lui permettent d'aider ses États membres à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets.
- 2.4.4 Le directeur général informe que l'Institut remplit toutes les conditions et procédures en vue de son accréditation au FVC. Il ajoute que cet accord permettra aux États membres d'avoir plus de possibilités d'obtenir des ressources financières et techniques susceptibles de leur permettre de promouvoir une agriculture intelligente face au climat, grâce à des projets d'une valeur de 10 à 50 millions de dollars américains. Il précise que l'IICA aidera les pays à mettre au point, exécuter et évaluer les projets en faveur de leurs producteurs.
- 2.4.5 Monsieur Javier Manzanares, sous-directeur du FVC, explique qu'il y a quelques jours a été publié un rapport d'évaluation intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques qui prévient, une fois de plus, que malgré des efforts considérables, nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et d'éviter ainsi les conséquences catastrophiques du réchauffement climatique. Voilà pourquoi tous les pays doivent prendre des mesures rapides et à grande échelle.

2.4.6 Il précise que la signature de cet accord-cadre d'agrément avec l'Institut marque une étape importante pour garantir que les engagements des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes en matière de changement climatique soient encore plus solides à l'avenir. Il ajoute qu'ils pourront bénéficier des riches expériences de l'IICA pour soutenir le programme de résilience climatique, grâce à des projets de coopération technique.

2.4.7 Il dit encore que le FVC a le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Institut qui est la 18^{ème} entité accréditée de la région. Il informe que le FVC a octroyé 1 milliard 850 millions de dollars américains à 41 projets climatiques en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Il signale que ce nouveau partenariat permettra d'augmenter le financement destiné à la région par le FVC. Il termine en indiquant qu'il existe un fort potentiel pour approfondir la coopération entre les deux organisations et encourager une large gamme d'actions climatiques.

2.5 *Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : un regard sur l'Amérique Latine et les Caraïbes*

2.5.1 Le directeur de la coopération technique de l'IICA amorce la présentation du rapport "Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : un regard porté sur l'Amérique Latine et les Caraïbes 2021-2022". Il souligne que c'est la neuvième édition du rapport qui est le résultat des efforts communs de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL), de la FAO et de l'Institut.

2.5.2 Ensuite, Madame Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la CEPAL, Monsieur Julio Berdegué, Directeur régional de la FAO et Monsieur Manuel Otero, Directeur général de l'IICA présentent le rapport au moyen d'une vidéo.

2.5.3 Madame Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la CEPAL, dresse le contexte mondial et régional. Elle affirme que les impacts de la pandémie de COVID-19 dans la région ont rendu plus essentielle que jamais l'analyse des systèmes agroalimentaires. Elle précise que la région a subi 32% des décès mondiaux dus à la COVID-19, alors que sa population ne représente que 8.4% de la population mondiale. La crise a mis en évidence les vulnérabilités de l'Amérique Latine et des Caraïbes, où en 2020 le PIB a diminué de 6,8%, soit la pire diminution de l'activité économique de cette région en 120 ans,

ce qui a aggravé les déséquilibres et les problèmes structurels appelés à perdurer pendant la phase de relance après la pandémie.

- 2.5.4 Elle explique que les conséquences de la crise due à la pandémie incluent l'augmentation des inégalités et de la pauvreté. Elle ajoute qu'une montée du chômage, et de l'emploi informel en particulier, atteint 80% des travailleurs du secteur agricole, en même temps qu'un recul de dix ans en matière d'emploi des femmes. Elle indique que le chômage a entraîné, à son tour, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Elle ajoute que les indices des prix des denrées alimentaires se sont élevés à des taux supérieurs à l'indice général des prix, ce qui accentue le problème du "double fardeau de la malnutrition", c'est-à-dire l'apparition simultanée de la malnutrition et de l'obésité.
- 2.5.5 Elle déclare que la situation actuelle implique la nécessité de lier l'urgence à la relance, en bâtissant un avenir nouveau à partir d'une reprise transformatrice fondée sur l'égalité et la pérennité. Elle précise qu'il faut tirer parti de l'urgence provoquée par la crise pour créer des systèmes agroalimentaires plus robustes, plus inclusifs, durables et compétitifs. Elle ajoute que, pour ce faire, il y a lieu d'intensifier le rôle des Amériques en tant que région productrice d'aliments pour le monde, sans affecter la biodiversité ni les écosystèmes fragiles, d'aller de l'avant vers des pratiques et des systèmes de production plus agroécologiques, avec des solutions fondées sur la nature et le développement de la bioéconomie et de créer des synergies et des complémentarités entre le savoir ancestral et les connaissances scientifiques, entre les technologies numériques et les sciences de la vie et entre la production pour l'exportation et pour les marchés locaux.
- 2.5.6 Monsieur Julio Berdegué, Directeur régional de la FAO, parle ensuite du chapitre du rapport commun portant sur la transformation agricole devant les défis et les opportunités du scénario post-pandémie. Selon lui, la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes possède une capacité prodigieuse de production alimentaire, avec ses terres, ses mers, son eau fraîche et sa biodiversité, en plus des 17 millions d'agriculteurs et de ses 2 millions de pêcheurs, pour la plupart de l'agriculture familiale, qui ont su transformer la nature en alimentation pour le monde.
- 2.5.7 Malgré ce scénario positif, il affirme la nécessité de réfléchir à la transformation des systèmes agroalimentaires, car la moitié de la population

rurale vit dans des conditions de pauvreté, 60 millions d'habitants souffrent de la faim, un tiers des sols sont dégradés et la moitié des pêcheries sont surexploitées. Il explique qu'à la différence des générations précédentes, les agriculteurs d'aujourd'hui doivent produire sur une planète menacée par les changements climatiques et que les agriculteurs de demain feront face à une situation encore plus grave si des mesures ne sont pas prises rapidement. Il ajoute que les demandes des consommateurs de demain exigeront des changements dans les systèmes agroalimentaires pour ce qui est de la façon de produire les aliments.

- 2.5.8 Il est d'avis qu'il ne faut pas changer dans toutes les dimensions car, parfois la meilleure réponse aux changements climatiques, à l'épidémie d'obésité due à la mauvaise alimentation ou à la faim, peut s'avérer être de conserver, au lieu de transformer. Il affirme que la transformation n'est pas un processus radical et immédiat, ni un seul processus unifié pour tous, mais bien la somme d'innombrables transitions partielles, décentralisées, autonomes et empreintes du sceau national et local, parce que tous les pays et toutes les agricultures qui coexistent dans cette région sont particuliers.
- 2.5.9 Il indique pour terminer que la pandémie n'a pas autant affecté la production alimentaire que d'autres secteurs, mais elle en a mis en lumière les faiblesses. Il déclare que, devant les menaces et les opportunités, les vainqueurs seront ceux qui auront la plus grande capacité d'innovation.
- 2.5.10 Enfin, le directeur général de l'Institut expose le chapitre spécial du rapport commun consacré, cette année, à la question de la numérisation de l'agriculture comme moyen de maximiser et d'accélérer la reprise et la transformation des systèmes agroalimentaires. Il affirme que les technologies numériques sont une alternative permettant de relever le défi d'une plus grande production agricole, durable et résiliente, avec des marchés plus efficaces et accessibles, des aliments plus sûrs, plus nutritifs et traçables, qui rendent possibles une plus grande inclusion et une meilleure qualité de vie pour tous les acteurs de la ruralité. Il explique que les technologies numériques permettent la création et le traitement efficace d'un grand volume de données, facilitent les liens entre les personnes et entre les dispositifs, et aident à consolider les relations entre les zones rurales et urbaines.

- 2.5.11 Il signale que la numérisation de l'agriculture en Amérique Latine et dans les Caraïbes n'en est qu'à ses premiers pas et qu'elle n'est que peu utilisée et de manière inégale ; il en donne quelques exemples : a) le faible niveau de connectivité, comme le montre le fait que 60% de la population rurale de notre continent n'a pas accès à une connectivité suffisante, b) les capacités existantes pour la pleine utilisation des technologies numériques sont encore limitées, puisque moins de 17% des habitants des campagnes sont en mesure d'utiliser les technologies numériques, et c) le fait que certaines technologies disponibles ne sont pas simples à utiliser et ont peu d'utilité.
- 2.5.12 Il annonce que le moment est venu d'aller de l'avant vers la réalisation de trois conditions minimales : a) avoir une vision stratégique à long terme fondée sur le leadership, sur l'engagement politique et sur l'intégration de politiques, obligatoirement différenciées, b) disposer de mécanismes institutionnels et de gouvernance efficaces et inclusifs, au moyen de processus de coordination intersectorielle et interinstitutionnelle, dans le cadre de partenariats avec des acteurs de la société civile et du secteur privé, et c) prévoir un ensemble d'outils susceptibles de permettre d'anticiper, d'évaluer et de formuler des politiques, obligatoirement fondées sur des preuves scientifiques.
- 2.5.13 Il fait observer que le caractère institutionnel doit être renouvelé. L'une des faiblesses des politiques réside dans le fait que seuls 17% du budget public est investi en innovation, biosécurité et infrastructures alors même que l'on reconnaît les avantages économiques et sociaux générés par ces investissements. Pour terminer, il met l'accent sur les transformations institutionnelles qui doivent avoir un caractère supranational, ce qui exige la participation des organismes de coopération et de financement international, de l'université et des systèmes de recherche.
- 2.5.14 Analyse et commentaires
- 2.5.14.1 Madame Jeannette Sánchez, Directrice de la Division des ressources naturelles à la CEPAL, félicite le Dr Manuel Otero pour sa réélection au poste de directeur général de l'IICA et réaffirme l'engagement de la CEPAL de poursuivre sa collaboration avec l'Institut, comme elle le fait depuis douze ans au moyen de recherches communes sur les systèmes alimentaires et d'actions visant à encourager le développement agricole dans la région latinoaméricaine. Elle précise que la CEPAL partage l'ambition de construire

des systèmes alimentaires plus durables, résilients, inclusifs et créateurs de bien-être pour les familles et les territoires ruraux. Elle remercie enfin la FAO pour sa collaboration à l'élaboration du rapport.

2.6 Rapport de 2020 sur les partenariats stratégiques

2.6.1 La directrice des relations extérieures et institutionnelles de l'IICA présente un exposé sur le rapport de 2020 et les partenariats stratégiques de l'Institut, en partageant une vidéo.

2.6.2 Elle indique que l'IICA comprend que les partenariats stratégiques jouent un rôle essentiel à la recherche de solutions aux neuf défis que doit relever le secteur agricole continental.

2.6.3 Elle explique que les partenariats stratégiques de l'Institut s'appuient sur quatre piliers principaux : a) l'objectif du développement durable (ODD) numéro 17, qui demande de renforcer les moyens pour mettre en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable, b) le PMT 2018-2022, qui positionne l'IICA en tant qu'organisation multilatérale avec un nouveau cadre de partenariats stratégiques, visant à assurer des ressources extérieures, humaines et financières pour répondre aux besoins de ses 34 États membres, c) la déclaration stratégique numéro 3 de l'Institut, qui met l'accent sur la création de partenariats et d'accords public-privé en faveur du secteur agricole, et d) le nouveau modèle d'affaires de l'IICA, axé sur le renforcement de la coopération technique à long terme.

2.6.4 Elle précise que, pour l'Institut, les partenariats stratégiques doivent : a) être inclusifs et à long terme, et encourager les relations durables avec de multiples partenaires intersectoriels, b) avoir des retombées sur le développement, grâce à la mise au point d'actions de développement efficaces et de qualité avec des partenaires qui ajoutent de la valeur et complètent les actions de l'IICA, c) faciliter le travail en réseau, par le biais duquel l'Institut s'efforce d'améliorer son positionnement et son prestige dans le monde, en créant des réseaux avec des partenaires à différentes portées, et d) améliorer la mobilisation de ressources extérieures grâce à des schémas de financement innovants et durables qui permettent d'investir pour une agriculture résiliente dans les 34 États membres.

- 2.6.5 Elle ajoute qu'en 2020 des efforts ont été déployés avec 211 partenaires et que 34 accords ont été signés avec des institutions et des organisations publiques et privées : 11 organisations internationales, 7 entités publiques, 7 entités privées, 6 universités et instituts de recherche, 2 organisations de la société civile et une banque multilatérale de développement. Ces accords ont couvert les domaines de travail suivants : développement du territoire et agriculture familiale, changements climatiques et ressources naturelles, risques liés à la production, l'innovation et la technologie, santé agricole, sécurité sanitaire et qualité des aliments, bioéconomie et développement productif, parité et jeunesse, et commerce international et intégration régionale.
- 2.7 *Allocution de la secrétaire générale de la Communauté caribéenne (CARICOM)*
- 2.7.1 Madame Carla Barnett, Secrétaire générale de la CARICOM, indique qu'outre la pandémie de COVID-19, il faut, dans les Caraïbes, prendre en charge d'autres domaines essentiels en vue de la sécurité alimentaire.
- 2.7.2 Elle affirme que l'IICA est l'un des principaux partenaires de la CARICOM, puisqu'il collabore avec cette communauté à un grand nombre d'initiatives qui figurent dans son plan stratégique et qui bénéficient au secteur agricole, comme celles qui visent à améliorer l'économie grâce à la création d'emplois et de revenus, à favoriser la résilience dans l'agriculture, à améliorer le commerce, à encourager la compétitivité du secteur et à parvenir à la pérennité de la région.
- 2.7.3 Elle explique que la CARICOM met aussi en œuvre des actions visant à conserver les ressources naturelles, à encourager le tourisme agricole, à renforcer les systèmes agroalimentaires, promouvoir la sécurité alimentaire et réagir aux événements climatiques extrêmes. Elle ajoute que les 16 messages de l'Institut en vue de positionner l'agriculture, au Sommet sur les systèmes alimentaires, coïncident avec les objectifs de la Communauté. Elle termine en signalant que les partenariats stratégiques publics et privés sont essentiels pour que les pays de la Caraïbe surmontent les obstacles et atteignent les objectifs qu'ils se sont fixés.

2.8 Situation financière, programmatique et budgétaire

2.8.1 États financiers de l'IICA de 2019 et 2020 et rapports des commissaires aux comptes extérieurs

2.8.1.1 Le directeur des services institutionnels informe que les états financiers de 2019 et 2020 ont été élaborés, vérifiés et approuvés dans le plus strict respect des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (US GAAP). Il présente le résultat de l'audit externe de 2020-2019, réalisé par la Société Deloitte, qui indique que, sur la base des preuves de l'audit, on peut conclure que les états financiers de l'Institut "(...) présentent raisonnablement, dans tous les aspects importants la situation financière de l'IICA au 31 décembre 2020 et 2019". Il souligne que l'opinion est sans réserve pour la troisième année consécutive.

2.8.1.2 Il fait remarquer que les commissaires aux comptes ont inclus un chapitre spécial sur les mesures mises en œuvre par l'Institut pour surmonter les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Il signale que les commissaires aux comptes ont mis en lumière la réponse rapide de l'IICA devant l'urgence grâce à laquelle ses opérations n'ont pas été gravement affectées. Les commissaires aux comptes ont indiqué que la modalité de télétravail assoupli est un succès dans toutes les représentations de l'Institut, et qu'elle a offert une plus grande protection aux employés qui ont été en mesure d'appliquer les mesures sanitaires mises en œuvre par les pays.

2.8.1.3 Il ajoute que les commissaires aux comptes ont apprécié la stratégie mise en œuvre par l'IICA consistant à accorder priorité aux dépenses visant à répondre aux besoins des États membres, ainsi que l'économie réalisée sur les dépenses en matière de ressources budgétaires et l'optimisation de l'utilisation de ces ressources, ce qui a permis de préserver les finances de l'institution.

2.8.2 Vingt-sixième et Vingt-septième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)

2.8.2.1 Madame Carla Pike met l'accent sur le fait que le travail des commissaires aux comptes extérieurs respecte les normes comptables internationales et les règlements de l'Institut. Elle indique que les commissaires aux comptes ont jugé que les états financiers de l'IICA présentent raisonnablement, dans tous

les aspects importants, la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que les changements dans ses actifs nets et dans ses flux de trésorerie pendant ces périodes, conformément aux US GAAP.

2.8.2.2 Elle affirme que le CRV encourage l'IICA à faire le suivi des recouvrements opportuns des quotes-parts impayées. Elle recommande aussi à l'Institut, devant les conséquences de la pandémie de COVID-19, de poursuivre ses initiatives en vue d'économiser dans les dépenses et de conserver la situation financière de l'IICA. Elle félicite enfin l'Institut pour avoir obtenu une opinion sans réserve de la part des commissaires aux comptes.

2.8.3 Programme-budget 2022-2023

2.8.3.1 Le directeur des services institutionnels de l'IICA signale que les bases utilisées pour élaborer le programme-budget de l'Institut pour la période biennale 2022-2023 ont été les suivantes : a) le programme-budget est l'instrument de financement du PMT, b) les sources de financement du fonds ordinaire correspondent aux quotes-parts des États membres et aux recettes diverses, c) le programme-budget est aligné sur la planification et la programmation stratégiques de l'institution, d) les recettes diverses ont diminué de 28,57% (1 000 000 USD) par rapport au montant de l'année 2019, qui était de 3 500 000 USD, et e) le barème des quotes-parts de l'IICA est fondé sur les pourcentages approuvés par l'Organisation des États américains (OEA).

2.8.3.2 Il signale que le budget des recettes pour la période biennale 2022-2023 est de 32 074 100 USD, dont 29 574 100 USD correspondent aux quotes-parts des pays membres et 2 500 000 USD à des recettes diverses. Il donne les pourcentages des ressources du fonds ordinaire affectées aux chapitres budgétaires : a) services directs de coopération technique : 88,9% en 2022 et 89,1% en 2023, b) coûts de direction : 6,1% pour la période biennale, c) coûts généraux et provisions : 4,3% en 2022 et 4,2% en 2023, et d) rénovation des infrastructures et des équipements : 0,7% pour la période biennale. Pour terminer, il présente les détails des allocations budgétaires par centres de programmation et par objet des principales dépenses.

2.8.4 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts

2.8.4.1 La responsable de la gestion financière de l'Institut présente le rapport sur la progression du recouvrement des quotes-parts des États membres correspondant à la clôture du cycle 2020 et à l'année en cours, mis à jour au 25 août 2021. Elle fait référence à l'article 23 de la Convention sur l'IICA et à la résolution n° 414 du Conseil, "Mesures révisées pour le recouvrement des quotes-parts dues à l'Institut", qui prévoit que les États membres doivent contribuer au soutien financier de l'IICA au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au barème de l'OEA.

2.8.4.2 Elle signale que fin 2020 il y avait 16 pays à jour, 15 pays en situation régulière (qui devaient une quote-part de moins de deux ans) et 3 accusaient des arriérés (qui devaient une quote-part de plus de deux ans). Elle ajoute qu'au mois d'août la situation était la suivante : 11 pays à jour, 19 en situation régulière et 4 en arriérés. Elle précise qu'au 25 août 2021, le montant des contributions des quotes-parts des États membres était de 21,6 millions USD.

2.8.4.3 Elle met l'accent sur la résolution n° 414 du Conseil qui prévoit que les quotes-parts de l'année en cours sont considérées comme des arriérés si elles ne sont pas payées avant le 30 juin de cette année, cette date étant considérée comme raisonnable pour régler les quotes-parts annuelles dues à partir du premier janvier de chaque année. Elle demande enfin le soutien et les efforts des États membres pour le paiement des quotes-parts, indispensables pour que l'Institut puisse mener ses actions de coopération technique et respecter son plan de travail pour les États membres.

2.8.5 Lecture et approbation des projets de résolution

2.8.5.1 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution "Programme-budget 2022-2023", "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts" et "États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de 2019 et 2020, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-sixième et Vingt-septième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)", qui sont approuvés sans modifications.

2.9 *Clôture*

- 2.9.1 La deuxième séance plénière de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil prend fin le 2 septembre 2021 à 10h36.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Ouverture

- 3.1.1 La troisième séance plénière de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence le jeudi 2 septembre à 10h38 dans la Sala Magna (salons Estados Unidos et Canadá) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Madame Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias, ministre d'État de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil.

3.2 Questions relatives aux organes de direction de l'IICA

3.2.1 Approbation des statuts de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)

- 3.2.1.1 Le secrétaire technique informe que la CIAB est une commission permanente créée par le Conseil et qui, pour accomplir au mieux son travail, a proposé de réformer son statut. Il affirme qu'à la Quarante-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif, la CIAB a présenté son rapport et sa proposition de modification de son statut. Il indique que le 27 juillet 2021 la proposition a été envoyée aux États membres du Comité exécutif pour qu'ils l'examinent et envoient leurs observations. Il ajoute que la proposition de statut a été diffusée sur le système d'information en ligne de cette réunion, pour qu'elle soit examinée et, le cas échéant, approuvée par le Conseil.

3.2.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtième réunion ordinaire du Conseil et des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif

- 3.2.2.1 Le secrétaire technique signale que les rapports sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la Vingtième réunion ordinaire du Conseil et lors des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif ont été mis en ligne, à la disposition des États membres, suffisamment à l'avance sur le système d'information de la réunion. Il explique que les rapports détaillent les progrès de mise en œuvre de chacune des résolutions adoptées au cours des réunions mentionnées.

3.2.3 Date et siège de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil

3.2.3.1 Le secrétaire technique informe qu'à ce jour aucune offre n'a été faite par les États membres pour accueillir la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil ; cette réunion aura donc lieu au siège de l'IICA au cours du deuxième semestre de 2023.

3.2.4 Analyse et commentaires

3.2.4.1 La représentante d'Haïti remercie l'Institut pour le soutien solidaire offert à son pays pour surmonter les récentes catastrophes dues à un séisme, pour les actions de coopération technique pour faire face à la peste porcine africaine (PPA) et pour tout le soutien au secteur agricole haïtien.

3.2.4.2 Le représentant des États-Unis souligne combien il est essentiel de continuer à œuvre ensemble pour soutenir la prise de décisions fondées sur la science et pour utiliser des technologies et des outils susceptibles de garantir une production agricole résiliente et durable. Il précise qu'en 2019 les États membres de l'IICA ont approuvé la résolution n° 520 du Conseil, "Engagement ministériel sur les dispositions relatives aux pesticides de l'accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires". Il ajoute qu'à partir de là, les processus d'enregistrement et d'alignement des limites maximales de résidus se sont poursuivis, conformément aux bonnes pratiques, à la science et au Codex Alimentarius.

3.2.5 Lecture et approbation des projets de résolution

3.2.5.1 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution "Réforme du statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)", "Progrès dans la mise en œuvre des résolutions adoptées à la Vingtème réunion ordinaire du Conseil et lors des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif" et "Date et siège de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture", qui sont approuvés sans modifications.

3.3 Clôture

- 3.3.1 La troisième séance plénière de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil prend fin le 2 septembre 2021 à 10h50.

SÉANCE DE CLÔTURE

4.1 Ouverture

4.1.1 La séance de clôture de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence le 2 septembre 2021 à 10h51, dans la Sala Magna (salons Estados Unidos et Canadá) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Madame Tereza Cristina Corrêa da Costa Dias, Ministre d'État de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement du Brésil.

4.2 Allocution du directeur général de l'IICA

4.2.1 Le directeur général exprime sa reconnaissance à la présidente du Conseil pour l'excellente conduite de cette réunion, au rapporteur pour son travail et à tous les États membres pour avoir soutenu sa réélection. Il déclare son engagement à poursuivre ses efforts avec toute l'équipe de l'Institut pour que ce soit une institution de coopération technique d'excellence.

4.2.2 Il se félicite qu'aient été soutenus les 16 messages qui résument la vision de l'agriculture des Amériques, qui seront présentés au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et à d'autres réunions mondiales.

4.2.3 Il se dit satisfait que de nombreux thèmes importants aient été abordés pendant la réunion, et qu'aient été approuvées les résolutions concernées. Il espère que la prochaine réunion du Conseil se fera en présentiel, mais que la priorité sera toujours la santé de tous.

4.3 Allocution du rapporteur du Conseil

4.3.1 Le représentant du Belize, en sa qualité de rapporteur, exprime sa reconnaissance pour lui avoir permis d'assumer ce rôle et signale que ces deux journées de travail et de consensus ont mis en évidence l'importance des travaux de l'IICA pour le bien de ses pays membres.

4.4 *Allocution de la présidente du Conseil*

4.4.1 La représentante du Brésil, en sa qualité de présidente du Conseil, confirme que cette réunion a été très productive car des thèmes clés ont été traités pour que le continent soit une région productrice d'aliments sains. Elle remercie le rapporteur pour avoir donné lecture des projets de résolution, ainsi que les États membres de lui avoir offert la présidence de la réunion. Elle se félicite du degré de responsabilité et d'engagement de toutes les délégations et de leurs contributions en faveur de l'agriculture des Amériques.

4.5 *Clôture*

4.5.1 La séance de clôture de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil est levée le 2 septembre 2021 à 11h00.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Rés. 530	Rapport de gestion de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2018-2021	75
Rés. 531	La transformation des systèmes agroalimentaires et le rôle de l'agriculture des Amériques	76
Rés. 532	Rapport sur les « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes »	85
Rés. 533	Autorisation pour que le Comité exécutif, à sa Quarante-deuxième Réunion ordinaire, approuve le Plan à moyen terme de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2022-2026	87
Rés. 534	La contribution des femmes rurales à l'agriculture des Amériques	89
Rés. 535	Engagement ministériel pour soutenir la lutte contre la peste porcine africaine	92
Rés. 536	Aide à la reprise du secteur agricole et rural de la République d'Haïti	95
B. Questions budgétaires et financières		
Rés. 537	Programme-budget 2022-2023	97
Rés. 538	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	101

Numéro	Titre	Page
Rés. 539	États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2019 et 2020, Rapports des commissaires aux comptes et Vingt-sixième et Vingt-septième Rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)	103
 C. Normes, procédures et autres		
Rés. 540	Réforme du statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)	105
 D. Partenariats avec des organismes internationaux		
Rés. 541	Renforcement des partenariats stratégiques de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	123
 E. Questions relatives aux organes de direction		
Rés. 542	Octroi au directeur général élu de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture d'une procuration générale étendue aux actes de disposition pour la période 2022-2026	125
Rés. 543	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif	127
Rés. 544	Date et lieu de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	128

IICA/JIA/Res. 530 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 530

RAPPORT DE GESTION DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR LA PÉRIODE 2018-2021

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VUS :

Le document IICA/JIA/Doc. 406 (21), "Rapport du directeur général sur sa gestion au cours de la période 2018-2021", et la présentation du directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) à cet égard,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, lors de sa Quarante-et-unième réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res. 670 (XLI-O/21), a décidé d'adopter le rapport de gestion du Directeur général 2018-2021 ; et

Que le rapport présenté par le Directeur général à la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil est un résumé approprié des travaux de l'Institut pendant la période 2018-2021 sous la conduite du Dr Manuel Otero, et des succès atteints au cours de cette période grâce au soutien offert par les États membres à l'IICA,

DÉCIDE :

1. D'adopter le rapport de gestion du directeur général 2018-2021.
2. De féliciter le Directeur général et les fonctionnaires de l'Institut pour les résultats obtenus pendant cette période, tant en matière de coopération technique que celui de la modernisation de l'IICA dans les domaines financier et technique.

IICA/JIA/Res. 531 (XXI-O/21)

1er septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 531

LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES ET LE RÔLE DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 407 (21), "L'IICA sur la voie du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 : une vision depuis l'agriculture des Amériques",

CONSIDÉRANT :

Que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a convoqué le "Sommet sur les systèmes alimentaires 2021", en vue d'évaluer le fonctionnement du système alimentaire mondial et de proposer des actions de la communauté internationale destinées à mettre au point des systèmes alimentaires plus sains, plus durables et plus équitables ;

Que ce Sommet est une opportunité unique de définir des actions dans les domaines national et international orientées vers la construction de systèmes agroalimentaires plus efficaces et capables d'atteindre les multiples objectifs qu'exige une alimentation pour tous et suffisante en quantité, sans danger pour la santé humaine, nutritive et durable des points de vue environnemental et social ;

Que les processus de transformation des systèmes agroalimentaires doivent tenir compte de la voix et de la participation des producteurs agricoles, d'autres acteurs des chaînes de production et des ministères de l'Agriculture des pays des Amériques ;

Qu'il est nécessaire de valoriser la contribution de l'agriculture du continent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, à partir de trois principes : a) les producteurs agricoles doivent être dûment représentés et leur rôle de protagonistes en

matière de transformation des systèmes alimentaires pleinement reconnu ; b) les décisions prises et les politiques adoptées doivent être fondées sur la science ; et c) l'agriculture fait partie de la solution aux principaux défis que devra relever l'humanité dans l'avenir ;

Que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), en tant qu'organisme interaméricain spécialisé dans l'agriculture, s'est uni au processus qui mène au Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 par son soutien et son appui aux États membres et l'organisation de nombreux dialogues en vue de l'action, auxquels ont participé des acteurs clés qui ont contribué à dégager un consensus sur les messages et qui souhaitent s'exprimer à ce Sommet ;

Que, grâce à ces dialogues, de solides consensus ont été atteints en matière de processus de transformation et de renforcement nécessaires, afin d'améliorer les systèmes agroalimentaires sur notre continent ;

Qu'à l'occasion du Pré-Sommet sur les systèmes alimentaires, tenu à Rome, en Italie, l'IICA a présenté le document sur la vision des Amériques dans le respect des systèmes agroalimentaires, approuvé lors de la Quarante-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut, dans lequel a été mise en évidence la position consensuelle des pays des Amériques au Sommet sur les systèmes alimentaires convoquée par l'ONU ; et

Que l'IICA est membre du Réseau des champions de ce Sommet, position à partir de laquelle il cherche à faire entendre la voix des agriculteurs des Amériques au Sommet,

DÉCIDE :

1. De manifester son appui total aux messages généraux de l'agriculture continentale en vue du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021, qui figurent en annexe de la résolution.
2. De demander au président du Conseil et au directeur général de l'Institut d'envoyer ces messages à ce Sommet.
3. D'inviter les États membres de l'IICA à inclure, dans la mesure du possible, ces messages de soutien aux secteurs agroalimentaires des

Amériques, parmi les positions qu'ils assumeront au Sommet sur les systèmes alimentaires 2021.

4. De demander au directeur général d'inclure dans le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2026 de l'Institut une vision stratégique et dynamique de la transformation des systèmes agroalimentaires des Amériques, capable de renforcer la contribution de l'agriculture continentale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, en suivant les principes suivants :
 - a) reconnaître le rôle important des producteurs agricoles à cet effet,
 - b) inclure des solutions pour le changement à partir des priorités des pays
 - et c) favoriser la création de partenariats et de coalitions avec tous les secteurs de production.

5. Remercier l'IICA et son directeur général pour l'excellent travail réalisé pour soutenir la participation des États membres au processus de préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021.

ANNEXE

Principaux messages de préparation au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, d'après la perspective de l'agriculture des Amériques¹**1. Le cadre pour le débat conceptuel et politique sur les systèmes alimentaires²**

Le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 des Nations Unies est une occasion unique de présenter les progrès relatifs aux processus qui permettent de continuer à transformer les systèmes alimentaires, afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale de manière durable.

Les producteurs agricoles et autres acteurs des systèmes alimentaires doivent être au centre du processus de transformation et les ministères de l'Agriculture des pays des Amériques doivent tenir compte de leurs perspectives. Sur la route du Sommet, ces pays ont mis l'accent, dans le cadre de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sur la participation de l'agriculture du continent américain à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, base de l'énoncé des trois principes suivants : i) les producteurs agricoles doivent être dûment représentés et leur rôle majeur dans la transformation des systèmes alimentaires doit être pleinement reconnu ; ii) les décisions et les politiques adoptées doivent être fondées sur la science ; et iii) l'agriculture fait partie de la solution aux principaux défis que doit relever l'humanité aujourd'hui et demain.

C'est ainsi que l'Institut a organisé de nombreux dialogues en vue de l'action, auxquels ont participé des acteurs clés qui ont suscité et adopté des consensus sur les messages que l'on souhaite faire entendre comme étant la voix de l'agriculture et de la ruralité des Amériques au Sommet sur les systèmes alimentaires. Les dialogues ont vu naître de solides consensus relatifs au processus de transformation et de renforcement nécessaires afin d'améliorer les systèmes alimentaires sur notre continent et dans le monde. Voilà pourquoi un ensemble de messages est proposé dans quatre catégories générales, dont le résumé se trouve ci-dessous et les détails dans le chapitre 2 de ce document.

En premier lieu, **certains principes pour la transformation des systèmes alimentaires** ont été identifiés. Même si, en général, les systèmes alimentaires ont

¹ Ce document a été élaboré à partir de trois dialogues entre les représentants des États membres les 12 et 25 mai et le 15 juin 2021.

² Les termes "systèmes alimentaires" et "systèmes agroalimentaires" sont employés indistinctement dans ce document, afin de mettre l'accent sur le rôle central que joue l'agriculture en matière de sécurité alimentaire.

fonctionné efficacement pour alimenter la population mondiale croissante, trop de personnes dans le monde manquent encore d'aliments sains, abordables et en quantité suffisante. Il existe encore certains défis et des marges d'amélioration dans plusieurs domaines comme la production, la santé et la sécurité alimentaire, la qualité nutritionnelle et les trois dimensions de la durabilité : environnementale, économique et sociale. Le secteur agricole a joué un rôle central dans ce système et a prouvé sa résistance aux chocs et aux tensions. Par ailleurs, la transformation proposée doit nécessairement envisager la santé de l'environnement (et tout particulièrement la santé des sols et de l'eau), ainsi que la santé humaine et animale, étant donné son importance et les liens qui existent entre les trois dimensions. En outre, le commerce agricole international est un aspect clé des systèmes alimentaires, étant donné son impact direct sur l'orientation des processus de production et de consommation. C'est pourquoi il doit être ouvert, transparent et prévisible, tout en se prémunissant contre l'imposition unilatérale des barrières tarifaires et non tarifaires injustifiées.

Le deuxième domaine des messages porte sur les thèmes liés aux **exigences du consommateur et aux aspects nutritionnels**. Les régimes sains et équitables incluent des aliments variés en quantité suffisante, auxquels doivent avoir accès toutes les couches de la population. Les décisions sur les produits à consommer sont individuelles et c'est aux États que revient la responsabilité de promouvoir des campagnes d'éducation et d'information sur les aliments.

La troisième catégorie est orientée sur les **stratégies de production et les questions environnementales**. Ces dernières doivent viser l'utilisation des innovations en science et technologie, la numérisation et la bioéconomie, entre autres. Pour les mettre en œuvre, il faut disposer de bons niveaux d'investissements publics et privés, ainsi que du soutien de la coopération et du financement internationaux.

Le quatrième aspect est celui du **rôle des Amériques** dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et dans la fourniture de services écosystémiques. Le continent participe au débat dans une perspective qui envisage, dans toute son ampleur, le rôle central qu'il joue pour l'équilibre alimentaire et environnemental à long terme, car il est l'acteur principal sur les marchés internationaux des aliments et parce qu'il abrite une immense richesse de ressources naturelles et de biodiversité qui doit être conservée pour les générations à venir. Par ailleurs, si les pays de la région ont à relever des défis communs, il existe entre eux et en chacun d'eux, une très grande hétérogénéité, car ils possèdent différents sous-systèmes, sous-régions et différentes approches productives. Il y a donc lieu d'éviter la généralisation et la proposition de formules universelles ; il faut appliquer le principe de solutions locales adaptées et conformes aux réalités

nationales. Pour relever les défis, il faut mettre en œuvre des politiques productives sur le territoire rural et des politiques de protection sociale orientées vers les secteurs les plus vulnérables. Il existe encore, dans la région, des poches de pauvreté et d'injustice qui ne sont pas compatibles avec la notion de progrès qui alimente le débat préparatoire au Sommet.

Les près de 17 millions de petits agriculteurs dont la production est intimement liée à la sécurité alimentaire du continent américain et à une large partie des succès atteints dans le cadre de ces systèmes, méritent une mention particulière et toute notre reconnaissance pour leur rôle incontournable. Il y a lieu de mentionner également les femmes, les jeunes et les pauvres ruraux et autochtones qui font partie de la diversité des sociétés rurales des Amériques.

Sont présentés ci-dessous les principaux messages spécifiques pour chacun des domaines mentionnés, qui traduisent et résument l'esprit des systèmes alimentaires des Amériques.

2. Les principaux messages

2.1 La transformation des systèmes agroalimentaires

Message 1. Au cours de ces dernières décennies, les systèmes alimentaires mondiaux ont réagi avec succès à la demande croissante d'aliments, due à l'accroissement de la population et à l'augmentation du revenu per capita. Leur transformation doit donc se faire sur la base de la solidité qui les caractérise et de leur contribution avérée.

Message 2. Les producteurs agricoles et les travailleurs des systèmes alimentaires sont un maillon incontournable et central. Sans production agricole, il n'y a pas de matière première à transformer en aliments et la sécurité alimentaire est gravement menacée. En outre, l'agriculture est au cœur de l'éradication de la pauvreté, du développement rural et elle offre des services écosystémiques clés pour des systèmes alimentaires durables.

Message 3. La transformation des systèmes alimentaires mondiaux doit tenir compte de l'équilibre entre : la capacité d'accroître la production et la variété des produits alimentaires, la santé et la sécurité sanitaire, la diversité et la qualité nutritionnelle, et la pérennité environnementale, économique et sociale. Il n'existe pas un modèle unique, il faut le reconnaître, et les équilibres et les compromis seront différents selon les pays et les sous-régions ; il est donc important que les transformations se produisent peu à

peu en fonction des responsabilités, des réalités et des particularités de chacun, en veillant à ce que personne ne soit laissé en arrière.

Message 4. Le commerce international ouvert, transparent et prévisible doit être au cœur d'un système alimentaire mondial efficace et doit être régi par les lois multilatérales, afin de favoriser la libéralisation agricole et de réduire les restrictions tarifaires et non tarifaires. Il est essentiel que le système multilatéral joue un rôle de plus en plus actif afin de limiter et réduire la distorsion du commerce et de la production et de veiller à ce que soient adoptées et appliquées des mesures sanitaires et phytosanitaires fondées sur la science.

2.2 Les exigences des consommateurs et les aspects nutritionnels

Message 5. Les choix de consommation doivent être laissés au consommateur qui prend ses décisions sur la base, entre autres, de facteurs historiques, culturels, d'accessibilité et de disponibilité qui doivent être respectés. Il revient à l'État d'éduquer et de conseiller une alimentation saine, et de mener des campagnes de prévention pour protéger la santé publique, en donnant des informations actualisées et des preuves scientifiques.

Message 6. Les protéines de qualité, les carbohydrates (céréales et sucres), les graisses et les aliments enrichis et bioenrichis permettent un régime équilibré et nutritif assurant une bonne santé humaine.

Message 7. L'augmentation souhaitable et nécessaire de la consommation de fruits, de légumes verts et secs ne sera possible que grâce à un effort considérable de production et d'éducation de la population afin qu'elle consomme ces produits, ainsi qu'au développement de la logistique en vue de leur commercialisation, qui les rendra plus compétitifs et plus accessibles, surtout auprès des consommateurs aux revenus les plus faibles.

Message 8. Mettre en œuvre des systèmes de production durables, selon le concept d'"une santé unique", entre autres, qui entraînent d'autres avantages en matière de santé publique tout au long de la chaîne de valeur, est une stratégie utile pour développer des systèmes agroalimentaires susceptibles d'optimiser les résultats sanitaires par la reconnaissance du lien étroit qui unit les personnes, les animaux, les plantes et les milieux qu'ils partagent.

2.3 Les stratégies de production et les questions environnementales

Message 9. Les nouveaux scénarios de science et de technologie sont une occasion stratégique d'aller vers une agriculture plus productive et durable, car ils permettent des niveaux de précision et d'efficacité. L'économie circulaire et la bioéconomie, qui supposent une approche rationnelle de l'utilisation des ressources (y compris l'intensification durable de la production) et la diminution et réutilisation des déchets de la production agricole pour produire d'autres biens, ainsi que des investissements en recherche et développement (R+D) sont des éléments clés de ce nouveau scénario.

Message 10. Les systèmes de production d'aliments sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Les défis posés par le changement climatique obligent à centrer les efforts sur l'adaptation, afin d'assurer la résilience du système et de maintenir la production nécessaire à la sécurité alimentaire. La production agricole doit aller vers des systèmes durables susceptibles de favoriser l'équilibre entre les émissions de carbone et sa capture, et de tenir compte des externalités positives résultant des services écosystémiques, ce qui exige des systèmes permettant de les quantifier et d'en favoriser la capitalisation. Les nouvelles technologies contribuent à l'harmonisation de la production agricole en conservant la santé de l'environnement et des écosystèmes, indispensable à leur résilience.

Message 11. Réussir un système alimentaire plus équilibré et plus efficace exigera un plan de grande ampleur en matière d'investissements dans le développement de technologie et d'infrastructures de production, de transport et de logistique. Pour que ces investissements soient efficaces, les pays devront concevoir et exécuter des plans stratégiques à moyen terme susceptibles de créer des partenariats publics-privés. Les États doivent investir dans les infrastructures de base et les biens publics, auxquels les acteurs privés pourront destiner leurs investissements. Ces efforts demanderont un soutien ferme de la part de la coopération et du financement internationaux.

2.4 Le rôle des Amériques

Message 12. Les Amériques contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, car c'est la principale région exportatrice d'aliments, qui fournit le plus de services écosystémiques et abrite la plus grande réserve de biodiversité. En outre, la région joue un rôle essentiel en matière de pérennité environnementale et d'atténuation des effets du changement climatique à l'échelon mondial.

Message 13. Pour que l'agriculture contribue aux équilibres mondiaux, des politiques d'inclusion productive et de protection sociale seront nécessaires pour garantir la durabilité sociale et économique et remédier aux carences des secteurs les plus vulnérables dans les territoires ruraux. Ces politiques doivent être transversales, porter sur l'ensemble des producteurs et prêter une attention particulière aux besoins de l'agriculture familiale, des jeunes, des femmes et des pauvres ruraux et autochtones.

Message 14. Les producteurs agricoles sont au cœur des systèmes agroalimentaires des Amériques, dans une grande diversité de systèmes et d'approches productives, y compris l'agriculture familiale. Il est donc essentiel qu'ils participent au débat et à la mise au point des stratégies différenciées à mettre en œuvre.

Message 15. La région des Caraïbes demande que l'on porte sur elle un regard particulier, car c'est une sous-région dépendante des importations d'aliments, fréquemment touchée par des catastrophes naturelles et par le réchauffement climatique et qui est faite d'États insulaires à petite échelle et à moindre compétitivité agricole. Renforcer la résilience aux événements climatiques, réduire les niveaux d'insécurité alimentaire et utiliser la coopération internationale et le financement afin de faire face aux nouveaux modèles, sont des priorités à envisager particulièrement dans la Caraïbe orientale et en Haïti.

Message 16. La situation d'insécurité alimentaire et ses conséquences sociales, économiques et environnementales qui affectent le triangle nord centraméricain, mérite une attention particulière.

IICA/JIA/Res. 532 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 532

RAPPORT SUR LES « PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES AMÉRIQUES : UN REGARD SUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES »

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes »,

CONSIDÉRANT :

Que, dans la Déclaration ministérielle de Bávaro 2001, les pays des Amériques se sont engagés à s'occuper de la pauvreté rurale et à réaliser des progrès importants dans sa réduction ;

Que le Règlement intérieur du Conseil, dans son article 3.a, stipule qu'il incombe à cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de prendre connaissance du rapport du Directeur général sur l'état du développement de l'agriculture et du milieu rural dans les Amériques ; et

Que la Direction générale a présenté aux États membres de l'Institut le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes », préparé en commun par l'IICA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL), dans lequel sont mis en évidence le rôle central que jouent les systèmes agroalimentaires pour la transformation rurale et agricole de l'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que les

actions exigées pour réaliser cette transformation pendant la période de relance après la pandémie de la maladie du coronavirus 2019 (COVID-19),

DÉCIDE :

1. D'adopter le rapport intitulé "Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes", document très utile aux gouvernements de la région, comme base de l'analyse et de l'élaboration de politiques.
2. De demander à la CEPAL, à la FAO et à l'IICA de continuer à prêter attention à l'élaboration commune de ce rapport, à l'exploitation de la plateforme www.agrirural.org et à la création d'autres produits complémentaires, tout en veillant à garantir les ressources humaines, financières et autres, nécessaires à la bonne réalisation de ces tâches.
3. De demander aux pays membres de l'Institut de fournir l'information requise afin de progresser vers une agriculture compétitive, durable et inclusive.

IICA/JIA/Res. 533 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 533

**AUTORISATION POUR QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF, À SA
QUARANTE-DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE, APPROUVE LE PLAN À
MOYEN TERME DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE (IICA) POUR LA PÉRIODE 2022-2026**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 2.a du Règlement intérieur du Conseil, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a pour mandat de prendre des mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut et que, en conséquence, il lui incombe d'approuver les plans à moyen terme (PMT) de l'IICA ;

Que le Directeur général élu doit élaborer, avec la participation des États membres, le projet de PMT de l'Institut pour la période 2022-2026, en se basant sur les mandats du Comité exécutif et du Conseil ;

Que, pour faciliter la mise en œuvre du PMT, il est nécessaire de veiller à ce que les mandats conférés à l'IICA contenus dans ce plan soient cohérents avec le budget de l'Institut, raison pour laquelle il convient d'établir dans ce PMT les exigences financières associées à sa mise en œuvre pendant la période 2022-2026 ; et

Que, compte tenu du fait que le Conseil ne doit pas tenir de réunion ordinaire en 2022, il est nécessaire de déléguer au Comité exécutif, à sa Quarante-deuxième réunion ordinaire, le pouvoir d'analyser et d'approuver le projet de PMT de l'IICA pour la période 2022-2026 et les ajustements qu'il est nécessaire d'apporter au Programme-budget 2022-2023 pour permettre la mise en œuvre de ce PMT,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général de préparer, en consultation avec les États membres, le PMT de l'Institut pour la période 2022-2026, en tenant compte des résolutions en vigueur du Conseil et du Comité exécutif, ainsi que de l'inclusion d'une vision stratégique visant l'avenir de la transformation des systèmes alimentaires des Amériques, capable de consolider la contribution de l'agriculture continentale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et de reconnaître le rôle important qu'y jouent les producteurs agricoles.
2. D'autoriser le Comité exécutif à approuver, à sa Quarante-deuxième réunion ordinaire, le PMT de l'IICA pour la période 2022-2026, ainsi que les ajustements à apporter au Programme-budget de l'Institut 2022-2023 pour permettre la mise en œuvre de ce PMT.

IICA/JIA/Res. 534 (XXI-O/21)

1 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 534**LA CONTRIBUTION DES FEMMES RURALES À L'AGRICULTURE
DES AMÉRIQUES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'environ 58 millions de femmes vivent dans les zones rurales de l'Amérique Latine et des Caraïbes et qu'elles sont responsables, tout comme les hommes, de la production d'aliments, mais que leur travail est sous enregistré et qu'il n'est pas reconnu, que seul 10 % d'entre elles ont accès au crédit et 5 % aux programmes d'assistance technique ;

Que l'intégration des femmes dans les processus de production du développement agricole et rural, dans des conditions d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes, est essentielle et extrêmement pertinente pour les pays des Amériques, et qu'il est urgent de rendre visible le rôle que jouent les femmes rurales et de favoriser l'élaboration de politiques publiques solides, dans leur intérêt ;

Que, pour aborder les inégalités de genre et réduire les écarts auxquels se heurtent les femmes rurales en raison de leur sexe, il faut mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions positives sensibles au genre, et accroître leur participation aux processus de prise de décisions, particulièrement dans les organisations mixtes et le secteur public ;

Qu'en mettant en œuvre le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a voulu garantir la pleine participation des femmes en égalité de chances et développer leur autonomisation dans tous les domaines de leur participation, afin de stimuler leurs capacités, de valoriser et promouvoir leur participation aux processus de production et d'améliorer leur accès aux avantages du développement rural ;

Que le 27 juillet dernier, dans le cadre du Pré-sommet sur les systèmes alimentaires 2021, organisé à Rome, en Italie, s'est tenu le Premier forum des femmes ministres et vice-ministres de l'Agriculture des Amériques, convoqué par le directeur général de l'IICA, avec la participation de 12 pays ;

Que les femmes participantes à ce forum ont exprimé leur intérêt pour créer un espace institutionnel de dialogue et d'échange d'information et de partage d'expériences sur la gestion de l'accès au crédit, la disponibilité de nouvelles technologies, de propriété de la terre et d'autres questions pour lesquelles les femmes rurales des Amériques sont laissées pour compte depuis toujours ; et

Que l'Institut créé en permanence des espaces de dialogue avec des femmes rurales leaders des Amériques pour aborder les problèmes auxquels elles se heurtent, ainsi que leurs revendications et leurs contributions au développement de la ruralité, et qu'à la suite de ces dialogues, il a mis en œuvre la Plateforme continentale des femmes rurales, un outil précieux qui contribue à leur autonomisation,

DÉCIDE :

1. De reconnaître pleinement la contribution des femmes des Amériques au développement agricole et rural à partir de tous les secteurs, culturels, sociaux et productifs, surtout du fait des fortes contraintes imposées aux femmes rurales par l'urgence sanitaire mondiale de la pandémie de COVID-19.
2. De soutenir les conclusions du Premier forum des femmes ministres et vice-ministres de l'Agriculture des Amériques et des forums organisés avec les femmes rurales du continent, car il est nécessaire d'encourager l'élaboration de politiques publiques solides et sensibles au genre, susceptibles de rétribuer les femmes qui vivent et travaillent sur les territoires ruraux.
3. De charger le directeur général de l'IICA d'institutionnaliser un espace de dialogue avec des femmes ministres, vice-ministres et autres fonctionnaires de haut niveau du secteur public, ainsi qu'avec des représentantes des femmes rurales de toutes les ethnies des États membres de l'Institut, dans le but de rendre visible la participation des femmes rurales et de proposer des politiques sensibles à la parité, susceptibles de réduire les écarts et les inégalités de genre et de favoriser leur

participation et l'inclusion dans le développement rural en égalité de conditions.

4. De prier le directeur général de consolider, dans le PMT de l'IICA pour la période 2022-2026, la vision stratégique et les actions de coopération technique visant à réduire les écarts et les inégalités de genre, afin de favoriser l'autonomisation et l'inclusion égalitaire des femmes rurales dans le développement des systèmes agroalimentaires des Amériques.

IICA/JIA/Res. 535 (XXI-O/21)

1er septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 535

ENGAGEMENT MINISTÉRIEL POUR SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LA PESTE PORCINE AFRICAINE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

TENANT COMPTE :

De l'importance alimentaire, économique et sociale du secteur porcin pour les pays des Amériques,

CONSIDÉRANT :

Que le 29 juillet 2021 le gouvernement de la République Dominicaine a notifié officiellement, par le mécanisme établi par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'apparition de la peste porcine africaine (PPA) dans ce pays ;

Qu'à cette réunion ordinaire du Conseil, le ministre de l'Agriculture de la République Dominicaine a informé sur la situation actuelle et sur les actions menées par le pays pour gérer au mieux la PPA sur son territoire ;

Qu'à cette réunion ordinaire du Conseil, le ministre de l'Agriculture de la République d'Haïti a exposé les actions que son pays entreprend pour prévenir la PPA ;

Que la PPA peut affecter la stabilité de l'industrie porcine du continent, particulièrement les petits et moyens producteurs et, qu'en conséquence, le travail collaboratif entre les services vétérinaires officiels et le secteur privé est essentiel ;

Que la PPA ne présente aucun risque pour la santé humaine, ni en cas de contact direct avec des animaux malades ni par la consommation d'un produit d'origine porcine ;

Que, pour bien gérer une urgence sanitaire, la communication transparente est

fondamentale entre les différents acteurs qui interviennent dans les actions de prise en charge, de réponse et de rétablissement ;

Que, pour atténuer la diffusion progressive et la persistance endémique de la PPA, il est recommandé d'adopter les normes internationales approuvées par l'OIE, ainsi que les recommandations du Groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine (GPE-PPA) du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies transfrontalières des animaux (GF-TADs) ;

Que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) réaffirme le droit des pays de protéger la santé des personnes et des animaux ;

Que l'accord susmentionné prévoit que les pays fondent leurs mesures sanitaires sur des principes scientifiques et des analyses de risques afin de garantir un commerce international sans discrimination ni restrictions injustifiées ;

Que le renforcement des capacités d'analyse des risques, ainsi que la mise à jour et l'amélioration des plans d'urgence des services officiels de santé agricole sont essentiels pour la prévention et le contrôle des maladies animales, y compris les transfrontalières ; et

Que la mise en œuvre d'actions et d'initiatives nationales, régionales et continentales, soutenues par l'action coordonnée et complémentaire d'organismes internationaux, est importante pour prévenir et lutter contre la PPA, car elle permet d'optimiser et d'utiliser de manière appropriée les ressources techniques et financières disponibles, ainsi que de faciliter le commerce en toute sécurité,

DÉCIDE :

1. De remercier le gouvernement de la République Dominicaine et le gouvernement de la République d'Haïti, en les personnes de leurs ministres de l'Agriculture, pour les efforts consentis par les deux pays dans les domaines sanitaire, économique et social pour contrôler et éradiquer la PPA.
2. De reconnaître l'importance de mettre en œuvre des actions et initiatives nationales, régionales et continentales pour prévenir et lutter contre la PPA de manière coordonnée et complémentaire, dans le cadre du

GF-TADs, par l'OIE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), l'Organisme international régional de santé agricole (OIRSA), le Secrétariat général de la Communauté andine (SG-CAN), le Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP), la Communauté caribéenne (CARICOM), le Réseau de santé animale de la Caraïbe (CaribVet), l'Association panaméricaine des sciences vétérinaires (PanVet), l'Association des industries d'alimentation animale d'Amérique Latine et des Caraïbes (Feedlatina), l'Organisation ibéroaméricaine de porciculture (OIPORC) et les services vétérinaires des pays des Amériques.

3. De demander au directeur général de l'IICA de soutenir le développement et l'exécution de projets et d'actions binationaux, ainsi que la mise en œuvre des plans de travail définis dans les espaces sous-régionaux pour appuyer la situation d'urgence en coordination avec le GF-TADs, afin d'éradiquer les foyers et de limiter la propagation du virus, afin que le continent américain soit à nouveau indemne de PPA.
4. De prier le directeur général de l'IICA de gérer, avec les États membres de l'Institut et le GF-TADs, l'identification de ressources financières et techniques pour soutenir la mise au point et l'exécution de projets et actions visant à prévenir la PPA et axés sur les thèmes suivants :
 - a) Le renforcement des capacités techniques des services vétérinaires officiels ;
 - b) La gestion et la communication des risques ;
 - c) La mise à jour et l'amélioration des plans de préparation et de gestion des urgences sanitaires, y compris l'élaboration de plans d'urgence contre la PPA, de manuels d'opérations normalisées et de plans de relance afin de protéger la production, le commerce et l'alimentation ;
et
 - d) La mise au point et le renforcement de partenariats stratégiques, en particulier public-privés.

IICA/JIA/Res. 536 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 536**AIDE À LA REPRISE DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (Le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la République d'Haïti a subi les effets d'un séisme le 14 août dernier sur la péninsule sud du pays, qui a entraîné la lamentable perte d'environ 2000 vies humaines et des dommages matériels considérables, y compris la destruction de plus de 61 000 logements, et qui a affecté près de 137 000 familles, surtout dans les territoires ruraux ;

Qu'entre autres conséquences sérieuses, les dommages à la production agricole, aux infrastructures des territoires ruraux et aux voies d'accès aux aliments, ont accentué le risque relatif à la sécurité alimentaire de ses habitants ;

Que le secteur agricole et la sécurité alimentaire d'Haïti sont encore affaiblis par les impacts de la pandémie de COVID-19 et le passage récent de la tempête tropicale Grace ;

Que la communauté internationale s'est mobilisée pour soutenir la République d'Haïti, en aidant les efforts de son gouvernement et de sa population en vue de surmonter l'urgence de la situation et de consolider les capacités nationales en vue d'une reprise rapide ; et

Que les pays des Amériques, avec la collaboration de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et d'autres organismes internationaux, ont fait preuve de sensibilité devant des situations d'urgence semblables et que leur contribution solidaire a été déterminante pour relancer l'agriculture, appuyer le rétablissement de la population affectée et contribuer au renforcement des capacités pour faire face à de futures urgences,

DÉCIDE :

1. D'exprimer sa totale solidarité avec le peuple et le gouvernement d'Haïti et de reconnaître les efforts qu'il déploie afin de réagir devant l'urgence.
2. D'encourager les pays membres de l'IICA à s'engager, dans la mesure de leurs possibilités, à fournir une aide technique et financière pour soutenir ce pays, et notamment tout ce qui peut garantir sa sécurité alimentaire.
3. De charger l'IICA de collaborer avec ses partenaires stratégiques à la prestation de services de coopération technique et à la coordination de l'aide nécessaire pour pallier les difficultés du secteur agricole et rural d'Haïti, pour appuyer, en particulier la petite agriculture familiale, avec des semences et des moyens de production, devant l'imminence de la saison des semailles de maïs et de haricot.

IICA/JIA/Res. 537 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 537

PROGRAMME-BUDGET 2022-2023

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 408 (21), "Programme-budget 2022-2023",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) stipule:

- i. En son article 8.b, qu'il incombe au Conseil d'"approuver le Programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres",
- ii. En son article 14.b, qu'il incombe au Comité exécutif d'"examiner le projet de Programme-budget biennal que le Directeur général soumet au Conseil et de faire les observations et recommandations pertinentes", et
- iii. En son article 23, que "les États membres contribuent au soutien de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des États américains" ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2022-2023 à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire tenue en avril 2021 ; et

Que le Directeur général a saisi la Quarante-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif de la proposition de Programme-budget 2022-2023, sous une forme qui

remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et que, par la résolution IICA/CE/Res. 673 (XLI-O/21), le Comité a recommandé son adoption par le Conseil,

DÉCIDE :

1. D'approuver une enveloppe globale de revenus du Fonds ordinaire du Programme-budget 2022-2023 de l'Institut, d'un montant de 32 074 100 USD annuels, financé grâce (i) aux contributions de quotes-parts des États membres pour un montant de 29 574 100 USD annuels, conformément aux quantités indiquées sur le barème des quotes-parts qui figure à l'Annexe A, qui incluent les quotes-parts assignées et calculées sur la base des pourcentages fixés par le barème approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA pour cette année, ainsi que les contributions de surcote et (ii) les revenus divers, estimés à 2 500 000 USD annuels.
2. D'approuver l'utilisation des ressources pour le Programme-budget 2022-2023 pour un montant de 32 074 100 USD conformément aux allocations pour chacun des chapitres, postes et programmes détaillés dans le document IICA/JIA/Doc. 408 (21), "Programme-budget 2022-2023", dont le résumé par chapitre figure à l'Annexe B.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget, à condition que leur total ne porte pas atteinte à la prise en charge des priorités adoptées.
4. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'allocation des ressources approuvées dans cette résolution, dans le cas où les recettes globales des exercices budgétaires 2022 et 2023 seraient inférieures aux estimations, et à en informer le Comité exécutif et le Conseil.
5. De demander au Directeur général que toute contribution supplémentaire de surcote dépassant le montant total approuvé pour la période biennale 2022-2023 soit appliquée au Fonds ordinaire pour financer le Programme-budget 2022-2023.

ANNEXE A

Barème des quotes-parts en vigueur des États Membres, contributions de surcotes et recettes diverses 2022 et 2023 (en USD)

ÉTATS MEMBRES	2022				2023			
	IICA				IICA			
	OEA ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS	OEA ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS
		USD ²	USD ²	USD ²		USD ²	USD ²	USD ²
%				%				
Antigua-et-Barbuda	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Argentine	3.458	1 014 500	247 000	1 261 500	3.687	1 082 100	247 000	1 329 100
Bahamas	0.054	15 800	7 000	22 800	0.058	17 000	7 000	24 000
Barbade	0.038	11 100	5 500	16 600	0.044	12 900	5 500	18 400
Bélice	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Bolivie	0.081	23 800	600	24 400	0.086	25 200	600	25 800
Brésil	14.359	4 212 500	0	4 212 500	15.309	4 493 000	0	4 493 000
Canada	11.297	3 314 200	0	3 314 200	12.045	3 535 100	0	3 535 100
Chili	1.631	478 500	14 600	493 100	1.739	510 400	14 600	525 000
Colombie	1.888	553 900	0	553 900	2.013	590 800	0	590 800
Costa Rica	0.295	86 500	2 500	89 000	0.315	92 400	2 500	94 900
Dominique	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Équateur	0.463	135 800	3 500	139 300	0.494	145 000	3 500	148 500
El Salvador	0.088	25 800	12 500	38 300	0.093	27 300	12 500	39 800
États-Unis	53.150	15 592 500	0	15 592 500	49.990	14 671 400	0	14 671 400
Grenade	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Guatemala	0.197	57 800	13 800	71 600	0.210	61 600	13 800	75 400
Guyana	0.037	10 900	1 700	12 600	0.044	12 900	1 700	14 600
Haïti	0.037	10 900	4 200	15 100	0.044	12 900	4 200	17 100
Honduras	0.050	14 700	3 200	17 900	0.053	15 600	3 200	18 800
Jamaïque	0.061	17 900	5 100	23 000	0.065	19 100	5 100	24 200
Mexique	7.458	2 187 900	0	2 187 900	7.951	2 333 500	0	2 333 500
Nicaragua	0.037	10 900	2 800	13 700	0.044	12 900	2 800	15 700
Panama	0.220	64 500	6 000	70 500	0.235	69 000	6 000	75 000
Paraguay	0.100	29 300	8 800	38 100	0.107	31 400	8 800	40 200
Pérou	1.158	339 700	9 400	349 100	1.235	362 500	9 400	371 900
République Dominicaine	0.309	90 700	3 500	94 200	0.329	96 600	3 500	100 100
Saint-Christophe-et-Niévès	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Sainte-Lucie	0.037	10 900	1 100	12 000	0.044	12 900	1 100	14 000
Surinam	0.037	10 900	4 200	15 100	0.044	12 900	4 200	17 100
Trinité-et-Tobago	0.149	43 700	15 000	58 700	0.159	46 700	15 000	61 700
Uruguay	0.343	100 600	7 900	108 500	0.366	107 400	7 900	115 300
Venezuela	2.236	656 000	0	656 000	2.384	699 700	0	699 700
SOUS-TOTAL	99.490	29 187 600	386 500	29 574 100	99.451	29 187 600	386 500	29 574 100
Cuba	0.514	150 800	0	150 800	0.548	160 800	0	160 800
TOTAL QUOTES-PARTS	100.004	29 338 400	386 500	29 724 900	99.999	29 348 400	386 500	29 734 900
RECETTES DIVERSES²		2 500 000		2 500 000		2 500 000		2 500 000
TOTAL FONDS ORDINAIRE³		31 687 600		32 074 100		31 687 600		32 074 100

NB : Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60 000 USD en tant que membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture du 26 novembre 2001, tenue à Bávaro, en République Dominicaine.

1/Conformément à la résolution CP/RES. 1103 (2168/18) ratifiée par AG/RES. 1 (LIII-E/18) de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains Américanos.

2/ En USD, arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

ANNEXE B**Affectation des ressources du Fonds ordinaire par chapitre en 2022 et 2023 (en USD)**

CHAPITRE	2022		2023	
	FONDS ORDINAIRE		FONDS ORDINAIRE	
	USD	%	USD	%
I : Services directs de coopération technique	28 529 014	88.9%	28 572 045	89.1%
II : Coûts de direction	1 944 481	6.1%	1 943 625	6.1%
III : Coûts généraux et provisions	1 374 000	4.3%	1 332 000	4.2%
IV : Rénovation des infrastructures et du matériel	226 605	0.7%	226 430	0.7%
TOTAL	32 074 100	100.0%	32 074 100	100.0%

IICA/JIA/Res. 538 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 538

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 409 (21), "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts",

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ne pourra financer ses programmes et projets de coopération technique que si ses États membres versent leurs quotes-parts annuelles en temps voulu ;

Que le Conseil, lors de sa Treizième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), a adopté le document intitulé "Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut" ;

Que, grâce à l'appui des ministres de l'Agriculture et d'autres autorités des États membres, aux mesures adoptées et aux démarches de la Direction générale de l'IICA, il a été possible d'obtenir un recouvrement qui a contribué à l'exécution satisfaisante des services de coopération technique définis dans le Programme-budget 2020-2021 de l'Institut, et

Qu'il est nécessaire d'accélérer le paiement des quotes-parts par les États membres, afin que l'Institut poursuive sa mission d'y stimuler, promouvoir et appuyer le développement agricole et rural, particulièrement face aux problèmes dus à la pandémie de COVID-19,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères, ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA, pour les efforts qu'ils ont consentis afin que soient versées en temps voulu les quotes-parts annuelles dues à l'Institut.
2. De reconnaître que, dans la difficile situation due à la pandémie de COVID-19, dans laquelle se trouvent l'Institut et ses États membres, il est encore plus important de continuer à appliquer les mesures prévues par le Comité exécutif et par le Conseil pour encourager les États membres à effectuer le paiement, en temps opportun, de leurs quotes-parts annuelles ainsi que les arriérés des années précédentes.
3. De maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'IICA et à régler les arriérés de quotes-parts des années antérieures.
4. De demander au Directeur général de l'Institut que soient poursuivies les démarches afin de recouvrer les quotes-parts des États membres pour l'année en cours et pour les années antérieures, et que les États membres soient informés sur les progrès accomplis à cet égard, grâce à ces démarches.
5. De renforcer l'engagement des États membres à rester à jour dans le paiement de leurs quotes-parts annuelles, et de convenir, le cas échéant, avec l'IICA, de plans de règlement des arriérés correspondant aux exercices précédents.

IICA/JIA/Res. 539 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 539**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR LES EXERCICES 2019 ET 2020,
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET VINGT-SIXIÈME ET
VINGT-SEPTIÈME RAPPORTS DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA
VÉRIFICATION (CRV)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VUS :

Les documents IICA/JIA/Doc. 410 (21), “États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2019 et 2020, et les rapports des commissaires aux comptes”, et IICA/JIA/Doc. 411 (21), “Vingt-sixième et Vingt-septième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, conformément aux dispositions des articles 3.c et 4.d de son Règlement intérieur, a examiné, lors de ses Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires, les états financiers de l'Institut et les rapports des commissaires aux comptes correspondant aux exercices 2019 et 2020 et que, en conséquence, par les résolutions IICA/CE/Res. 662 (XL-O/20) et IICA/CE/Res. 675 (XLI-O/21), il a recommandé de soumettre les documents susmentionnés à la considération du Conseil ;

Que, dans ses Vingt-sixième et Vingt-septième rapports, le CRV affirme avoir examiné les rapports des commissaires aux comptes et avoir déterminé que la Direction générale de l'Institut avait administré adéquatement les ressources financières de l'IICA, conformément aux règlements de l'Institut et aux normes de vérification comptable généralement acceptées ; et

Que le Comité exécutif, lors de ses Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires, a décidé d'approuver les rapports susmentionnés en adoptant les résolutions IICA/CE/Res. 662 (XL-O/20) et IICA/CE/Res. 675 (XLI-O/21),

DÉCIDE :

1. D'approuver les états financiers de l'Institut pour les exercices 2019 et 2020, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.
2. D'adopter les Vingt-sixième et Vingt-septième rapports du CRV.
3. D'exprimer aux membres du CRV la satisfaction et les remerciements des États membres de l'IICA pour le travail réalisé.

IICA/JIA/Res. 540 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 540

RÉFORME DU STATUT DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CIAB)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 416 (21), "Proposition de réforme du statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)",

CONSIDÉRANT :

Que l'agriculture biologique est en constante croissance, après l'expansion accélérée de la demande de ce type de produits agricoles sur les marchés nationaux et internationaux ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 484 (XXVIII-O/08), a décidé de créer la CIAB et prié la direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de fournir les services d'un secrétariat technique ;

Que le Conseil, à sa Quinzième réunion ordinaire, a approuvé, par la résolution IICA/JIA/Res. 455 (XV-O/09), le statut de la CIAB, créée comme une commission spéciale en vertu de l'article 52 du règlement du Conseil ;

Que la CIAB a proposé de mettre à jour son statut afin d'améliorer son cadre juridique et de consolider ainsi l'agriculture biologique ;

Que le Comité exécutif, par sa résolution IICA/CE/Res. 668 (XL-O/20), a chargé le directeur général de l'Institut d'élaborer, en consultation avec les pays membres de la CIAB, une proposition de modification du statut de cette commission, afin de la soumettre à l'examen de cet organe de direction de l'IICA ;

Qu'à sa Quarante-et-unième réunion ordinaire, le Comité exécutif a prié le directeur général de l'Institut, par sa résolution IICA/CE/Res. 683 (XLI-O/21), de soumettre la proposition de modification du statut de la CIAB à l'examen des pays membres ; et

Que, conformément à ce qui précède, le directeur général de l'IICA a envoyé la proposition du nouveau statut de la CIAB aux États membres, pour qu'ils l'examinent,

DÉCIDE :

1. D'approuver le statut de la CIAB, annexé à cette résolution.
2. De demander au directeur général de l'Institut d'en informer les pays membres de la CIAB, par le biais de son secrétariat technique, ainsi que de leur indiquer que son caractère de commission spéciale est maintenu, conformément aux dispositions de l'article 52 du règlement du Conseil.

STATUT DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CIAB)

CHAPITRE PREMIER : ORGANISATION, FONCTIONS ET MEMBRES.

Article 1 : Nature

1. La Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) est une commission spéciale créée par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) conformément à l'article 52 de son règlement.
2. La CIAB est techniquement autonome quant à la réalisation de ses fonctions, dans les limites établies par la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, par ce statut, et par les résolutions du Conseil et du Comité exécutif. La CIAB est subordonnée et responsable devant le Comité exécutif et n'a aucune autorité sur l'IICA.

Article 2 : Structure

La CIAB poursuivra ses objectifs par l'intermédiaire :

- a. de l'Assemblée de la CIAB,
- b. du Conseil de direction (CD/CIAB),
- c. du Secrétariat exécutif.

Article 3 : Objectifs et fonctions

Objectifs

Les objectifs de la CIAB sont les suivants :

- a. Contribuer au développement de l'activité biologique des États membres de la CIAB, en assumant le rôle d'une instance technique de gestion du savoir et de socialisation, et de diffusion d'informations pertinentes et opportunes ;

- b. Contribuer au renforcement des structures institutionnelles des Autorités compétentes¹ de contrôle² et de promotion³ de l'activité biologique des États membres de la CIAB.
- c. Coordonner et promouvoir le développement et l'harmonisation des normes et des procédures en vue de favoriser et réglementer la production, le contrôle, la promotion et le commerce des aliments biologiques dans les États membres de la CIAB ;
- d. Agir en tant que mécanisme de consultation, de liaison et de coopération réciproque entre les instances gouvernementales compétentes qui, dans chaque État membre de la CIAB, promeuvent et normalisent le développement et le contrôle de l'agriculture biologique.

Fonctions

Les fonctions de la CIAB sont :

- a. Surveiller l'environnement international qui influence l'activité biologique de la région ; lancer des alertes aux États membres de la CIAB et favoriser la construction de positions publiques-privées, ou de stratégies régionales consensuelles sur des thèmes pertinents pour l'activité ;
- b. Favoriser l'organisation d'ateliers, de séminaires, de forums et de formations, virtuels ou présentiels, sur des thèmes importants pour le renforcement des autorités compétentes et pour le développement général de l'agriculture biologique ;
- c. Conseiller et collaborer avec les États membres de la CIAB concernés, aux processus d'élaboration des lois de l'agriculture biologique et à la mise en œuvre et à la consolidation des bureaux des Autorités compétentes ;
- d. Stimuler la coopération horizontale entre les États membres de la CIAB pour faciliter les échanges d'information et d'expériences qui permettent d'approcher les niveaux de développement en matière d'agriculture biologique ;
- e. Recueillir, concentrer et socialiser les informations intéressant les États membres de la CIAB et maintenir à jour une base de données sur l'agriculture biologique avec l'information officielle des bureaux des autorités compétentes, et toute autre

¹ Le terme Autorité compétente fait référence tant à l'autorité compétente de contrôle qu'à l'autorité compétente de développement, indistinctement, sauf cas spécifié.

² Les autorités compétentes du contrôle de l'agriculture sont les instances responsables de réglementer et contrôler les activités et de garantir la condition biologique des produits.

³ Les autorités compétentes de développement de la production biologique sont les instances chargées du développement, de la promotion et du soutien du secteur biologique.

- information susceptible de soutenir les processus de prises de décision des acteurs de cette activité ;
- f. Élaborer tous les ans un rapport sur la situation de l'agriculture biologique dans les Amériques, grâce à l'information fournie par les autorités compétentes de la CIAB à la demande de son secrétariat exécutif.
 - g. Fournir les renseignements pertinents qui portent sur l'agriculture biologique et qui peuvent intéresser les États membres de la CIAB ;
 - h. Coordonner les actions et fixer les positions avec les organismes de coopération internationale multilatérale et d'autres, qui soutiennent les activités d'agriculture biologique, particulièrement dans les forums internationaux ;
 - i. Agir en tant qu'organe consultatif principal des États membres de la CIAB et d'autres entités concernées qui en ont besoin, sur des questions en rapport avec l'agriculture biologique ;
 - j. Examiner d'autres questions, confiées par le Comité exécutif de l'IICA, portant sur la coopération interaméricaine dans le cadre de l'agriculture biologique ;
 - k. Présenter au Comité exécutif de l'IICA un rapport annuel d'activités, susceptible d'inclure des recommandations et des projets de résolution pour examen ;
 - l. Créer des relations de liaison et de coopération avec d'autres entités semblables dans les États membres du Système interaméricain afin d'atteindre des objectifs communs ;
 - m. Mobiliser les ressources pour mener à bien ses activités conformément à l'article 24 de ce statut.

Article 4 : Membres

1. Les membres de la CIAB peuvent être :
 - a. Des membres titulaires :

Les membres titulaires de la CIAB sont les États membres du système interaméricain, ayant exprimé leur volonté par communication écrite du ministère de l'Agriculture de chaque pays partie à la Commission, et qui, conformément à leur droit national, se sont engagés à remplir leurs obligations financières stipulées par le Règlement de la CIAB, ainsi que par le statut de cette Commission. La CIAB est créée par l'initiative, la promotion et le financement de l'IICA, qui lui offre la base juridique, institutionnelle et financière, et l'IICA, par le statut de la CIAB, en fait partie comme un de ses membres.

Les États membres titulaires de la CIAB sont :

- i. Tous les États membres du Système interaméricain et qui forment le réseau des autorités compétentes de l'agriculture organique des Amériques, créé à Managua, au Nicaragua, en août 2007.
- ii. Les autres États membres du système interaméricain qui demandent leur entrée à la CIAB avec le soutien de leur ministre des Relations extérieures, par une note écrite, adressée au Conseil de direction de la CIAB, qui doit demander l'approbation de l'Assemblée de la CIAB pour leur incorporation.
- iii. Et l'IICA en sa qualité d'organisation coopérante.

b. Des membres observateurs permanents :

D'autres États qui n'appartiennent pas au système interaméricain et qui disposent d'institutions d'une autorité nationale compétente pour la production biologique, dûment établie pour remplir les fonctions de promotion, contrôle et réglementation de l'activité et qui demandent leur entrée à la CIAB par le biais de leur ministre de l'Agriculture ou de la plus haute autorité, par note écrite adressée au Conseil de direction de la CIAB qui devra demander l'approbation de son Assemblée pour leur incorporation.

2. De la dissociation d'un membre titulaire ou observateur permanent :

Tout État membre titulaire de la CIAB ou tout observateur permanent peut se retirer de la Commission par une note signée de son ministre de l'Agriculture ou haute autorité, adressée au Conseil de direction de la CIAB. La dissociation entre en vigueur quatre-vingt-dix jours après réception de la note par le Conseil de direction de la CIAB et pendant ce temps, l'État membre de la CIAB peut réenvisager sa demande et la considérer sans effet.

CHAPITRE DEUXIÈME : ASSEMBLÉE DE LA CIAB.

Article 5 : Objectif et fonctions

Objectif

L'objectif de l'Assemblée de la CIAB est de servir de forum interaméricain pour que les Autorités compétentes de l'agriculture biologique des États membres de la CIAB

échangent opinions et expériences, et prennent les décisions appropriées afin d'orienter leurs activités vers la poursuite des objectifs et des mandats attribués.

Fonctions

Les fonctions de l'Assemblée de la CIAB sont :

- a. Fixer des politiques pour atteindre les objectifs et les fonctions prévues à l'Article 3 de ce statut.
- b. Élire les membres du Conseil de direction de la CIAB.
- c. Approuver le Plan de travail et le budget de la CIAB, élaboré et présenté par le CD/CIAB.
- d. Proposer au Comité exécutif de l'IICA les modifications du présent statut pour approbation ;
- e. Approuver le règlement de la CIAB et ses modifications, en cas de nécessité, pour atteindre ses objectifs et gérer ses fonctions.

Article 6 : Lieu et fréquence des réunions

1. La CIAB peut tenir une réunion ordinaire de son assemblée tous les ans. La fréquence est déterminée par l'assemblée. Le siège de la réunion est fixé lors de la réunion ordinaire préalable. Si plus d'un pays fait une offre, la décision est mise aux voix (majorité simple) ; en cas d'égalité, la présidence du CD/CIAB décide. Si aucun pays ne se propose, la réunion ordinaire annuelle se tient au siège de l'IICA.
2. Le délai accordé aux pays membres pour présenter leur candidature pour le siège de la prochaine assemblée est d'au moins deux jours avant la tenue de l'assemblée qui prendra la décision. Le pays membre intéressé à être le siège de l'assemblée doit envoyer, par le biais du secrétariat exécutif, une note au Conseil de direction de la CIAB, émise et signée par le ministre de l'Agriculture du pays.
3. L'Assemblée de la CIAB peut tenir des réunions extraordinaires présentes convoquées par une résolution approuvée en assemblée par les deux tiers des voix de ses États membres ; ou par correspondance, ou par voie électronique, à la demande du CD/CIAB, ou d'au moins dix de ses États membres. En vertu de l'Article 17 de ce statut, le CD/CIAB choisit le siège de la réunion extraordinaire, en tenant compte des offres reçues par les États membres et du principe de roulement. Lorsqu'aucune offre n'a été faite, l'assemblée extraordinaire se déroule au siège de l'IICA.
4. En cas de nécessité, le CD/CIAB peut décider de tenir l'assemblée de la CIAB virtuellement.

Article 7 : Participation à l'assemblée de la CIAB

Représentation

1. Chaque membre titulaire, y compris l'IICA, a le droit d'envoyer un délégué titulaire à l'assemblée de la CIAB, avec droit de parole et de vote. Chaque État membre observateur permanent a le droit d'envoyer un titulaire à l'assemblée de la CIAB, avec droit de parole mais sans droit de vote. Dans les deux cas, le délégué peut être accompagné de représentants suppléants et/ou de conseillers, qu'il doit accréditer à l'assemblée par l'intermédiaire du secrétariat exécutif de la CIAB.
2. Le délégué titulaire de chaque membre de l'assemblée est la personne officielle chargée de l'autorité compétente de contrôle ou de promotion de l'agriculture biologique dûment établie dans cet État ou, le cas échéant, un fonctionnaire de cette autorité expérimenté et reconnu, désigné par le fonctionnaire chargé de l'autorité compétente de l'État membre.
3. Le directeur général de l'IICA, ou son représentant, peut participer, avec droit de parole et de vote, aux délibérations de l'assemblée de la CIAB, tant aux séances plénières qu'aux commissions et sous-commissions. Il ne peut participer aux élections des membres du Conseil de direction de la CIAB, ni aux élections du président du Conseil de direction.

Observateurs

Aux réunions de l'assemblée de la CIAB, et à condition d'avoir envoyé la demande de participation par écrit et suffisamment à l'avance, les instances suivantes des pays et institutions peuvent se faire représenter par des observateurs ayant droit de parole mais pas de vote, selon décision du président de l'assemblée.

- a. Les États membres du Système interaméricain qui n'appartiennent pas à la CIAB, qui ont demandé à participer à la réunion et dont la participation a été acceptée par le CD/CIAB ;
- b. Les entités et organismes interaméricains gouvernementaux à caractère régional ou sous-régional liés à l'agriculture biologique ; et
- c. Les organes et organismes spécialisés liés à l'Organisation des Nations Unies et autres organismes internationaux publics.
- d. Les pays ou organisations n'appartenant pas aux Amériques avec lesquels la CIAB a signé des accords de collaboration, si les deux parties sont intéressées par leur participation à l'assemblée.

Invités

Peuvent assister aux réunions de l'assemblée de la CIAB en qualité d'invités spéciaux, après approbation du CD/CIAB et consultation auprès du gouvernement hôte, d'autres personnes ou institutions, y compris de la société civile, non incluses dans cet article.

Article 8 : Autorités de l'Assemblée de la CIAB

1. Il est prévu un Président et un Vice-président de la CIAB. Le président est l'autorité compétente de l'agriculture biologique du pays hôte et le Vice-président, le représentant de l'État membre dont le pays suit, par ordre alphabétique, le pays du président.
2. Au cas où l'assemblée se tient au siège de l'IICA, le président du CD/CIAB préside provisoirement la session jusqu'au moment où un président est élu.
3. Au cas où l'assemblée se tient virtuellement, la présidence est assumée par le président du Conseil de direction.

Article 9 : Ordre du jour

1. Le CD/CIAB, avec le soutien du secrétariat exécutif, prépare l'ordre du jour provisoire pour chaque session de l'assemblée de la CIAB et le soumet aux États membres, au moins trois mois avant l'ouverture de la réunion de cette assemblée. Les États membres disposent de trente jours consécutifs pour présenter leurs observations sur l'ordre du jour provisoire au président du CD/CIAB. Ces observations seront la base de l'élaboration finale de l'ordre du jour par le CD/CIAB.
2. L'ordre du jour ainsi approuvé peut être amendé ou modifié au cours de la réunion de l'assemblée de la CIAB par les deux tiers des voix des États membres présents.

Article 10 : Sessions et réunions

Chaque réunion de l'assemblée de la CIAB comprend les séances plénières et les présentations nécessaires pour traiter l'ordre du jour de la réunion.

Article 11 : Commissions

1. L'Assemblée de la CIAB peut créer, le cas échéant, des commissions, des sous-commissions et des groupes de travail. Les commissions peuvent être permanentes ou durer pendant un temps limité.

2. L'Assemblée de la CIAB désigne, pour chaque commission, sous-commission et groupe de travail selon le cas, des coordinateurs qui sont responsables du suivi des travaux confiés et de présenter les rapports des résultats à l'assemblée générale.
3. Les réunions des commissions, sous-commissions et groupes de travail peuvent être virtuelles ou présentielles, selon la nature du travail à réaliser et la disponibilité des ressources.
4. Les pays membres et l'IICA apportent, selon leurs possibilités, des ressources techniques, humaines, financières, etc. pour réaliser le travail demandé par l'Assemblée et/ou le CD/CIAB.

Article 12 : Quorum

1. Le quorum des séances plénières est atteint si plus de la moitié des États membres de la CIAB est présente.
2. Le quorum des commissions, sous-commissions et groupes de travail de l'Assemblée de la CIAB est atteint en présence de plus de la moitié des États membres qui composent ces groupes.
3. Le représentant de l'IICA n'est pas comptabilisé dans le quorum.

Article 13 : Vote

1. Les décisions de l'Assemblée de la CIAB sont adoptées en séance plénière, sauf dans les cas exceptionnels où le vote se fait par correspondance ou par voie électronique, auquel cas cette procédure est adoptée par l'Assemblée et exécutée par le Secrétariat exécutif de la CIAB. Chaque État membre a droit à une voix convenue entre les autorités compétentes de contrôle et de promotion de cet État membre, au cas où les deux autorités ont une participation à la commission. Le représentant de l'IICA a droit à une voix.
2. Si les délibérations ne mènent pas à un consensus, les décisions de l'assemblée de la CIAB sont adoptées à la majorité simple des États membres présents.
3. Dans les commissions, sous-commissions et groupes de travail, les décisions sont adoptées à la majorité simple des États membres présents.
4. Aucun vote n'aura lieu à une réunion de l'assemblée, d'une commission, sous-commission ou d'un groupe de travail, selon le cas, à moins que les conditions de quorum ne soient réunies, et à moins que les États membres n'aient été notifiés dans les délais prévus avant la réunion.
5. Aux effets de ce statut, le concept de "majorité absolue", signifie la moitié plus un de tous les États membres de la CIAB, qu'ils soient ou non présents à la réunion de leur assemblée. Le concept de "majorité simple" signifie que l'objet du débat, à toute

séance d'une commission, sous-commission ou groupe de travail, obtient plus de voix qu'un autre.

6. S'il est nécessaire de prendre des décisions sur des questions urgentes et si l'assemblée n'est pas en session, il est possible d'avoir recours à la procédure de vote par correspondance ou par voie électronique. Dans ce cas, à la demande écrite du CD/CIAB, présentée par son président, ou à la demande de plus de la moitié des représentants des pays membres, par pétition signée par eux, le(la) secrétaire exécutif(ive) transmet à tous les États membres l'information relative à la question qui motive la consultation, y compris une proposition relative à ladite question. Il (elle) demandera aux États membres de voter et les renseignera quant à la date limite de réception des voix par écrit, ou par voie électronique. Après la date limite, le(la) secrétaire exécutif(ive) procède au décompte des voix, certifie le résultat et le communique aux États membres. Les décisions de l'Assemblée, prises à la suite de cette procédure, sont adoptées par la majorité absolue des États membres.

CHAPITRE TROISIÈME : LE CONSEIL DE DIRECTION (CD/CIAB)

Article 14 : Composition

1. Le Conseil de direction (CD/CIAB) est l'organe de direction de la CIAB, il est composé de cinq membres :
 - a. Trois des membres du CD/CIAB sont élus par scrutin direct des États membres titulaires de la CIAB.
 - b. Le quatrième membre du CD/CIAB est le représentant de l'État membre titulaire désigné pays hôte de la prochaine réunion ordinaire de l'assemblée de la CIAB.

Dans les cas où :

 - i. L'hôte est l'IICA,
 - ii. Aucun pays hôte n'a été désigné par l'assemblée pour sa prochaine réunion ordinaire,
 - iii. Le pays hôte de l'assemblée est l'un des trois membres élus au scrutin direct,
 - iv. Le pays hôte pour la prochaine assemblée est un pays observateur,
 - v. La prochaine réunion de l'assemblée est virtuelle, sans siège physique,
- Le quatrième membre est élu à la majorité simple au cours de la réunion ordinaire de l'assemblée qui décide du prochain siège ou par majorité simple à la réunion extraordinaire virtuelle ou présentielle convoquée plus tard à cette fin.

- c. L'IICA, par le biais de son directeur général, nomme le cinquième membre du Conseil de direction. Ce cinquième membre n'est pas élu par l'assemblée, mais désigné par le directeur général de l'IICA pour des périodes de trois ans et ne peut en aucun cas être le même fonctionnaire de l'IICA désigné pour exercer le secrétariat exécutif de la CIAB.
2. Les membres du CD/CIAB élus par l'assemblée au scrutin direct conservent leur fonction pendant trois ans. Un des membres est remplacé chaque année à la Réunion ordinaire de leur assemblée.
3. Le mandat du membre du CD/CIAB, représentant du pays hôte de la prochaine assemblée ordinaire, et le mandat du membre élu dans le cadre des exceptions prévues au point 1.b. de cet Article 14, commence à la fin de l'assemblée pendant laquelle sont pays a été choisi pour siège, ou pendant laquelle il a été élu dans le cadre des exceptions indiquées au point 1. B. de cet Article 14 et se termine à la fin de l'assemblée parrainée par son pays, ou à la fin de l'assemblée tenue dans le cadre des exceptions indiquées au point 1.b. de cet Article 14.
4. Le représentant du CD/CIAB de chaque État membre du groupe est la personne chargée de l'autorité compétente de l'agriculture biologique dûment établie dans cet État ou, le cas échéant, un fonctionnaire de cette Autorité, de préférence expérimenté et reconnu en la matière, et accrédité auprès du CD/CIAB, par le(la) secrétaire exécutif(ive), par le fonctionnaire chargé de l'autorité compétente de l'État membre.
5. Si des circonstances imprévues empêchent la tenue d'une réunion ordinaire de l'assemblée pendant une année civile, les mandats des membres du CD/CIAB sont prolongés jusqu'à la prochaine réunion ordinaire, afin qu'il n'y ait pas d'élection de plus d'un membre à cette prochaine réunion ordinaire et pendant les réunions ordinaires suivantes.
6. Si un État membre renonce à son poste de membre du CD/CIAB, le CD/CIAB nomme un autre membre à sa place jusqu'à la prochaine réunion ordinaire où, par une élection extraordinaire, un membre sera élu pour le temps restant du mandat du membre démissionnaire. Cette élection extraordinaire n'est pas prise en compte aux fins de l'application de l'alinéa 5 de cet Article.

Article 15 : Session de constitution et autorités

1. Le CD/CIAB et ses autorités sont élus par l'assemblée de la CIAB lors de sa dernière séance plénière, à l'exception du représentant de l'IICA au Conseil de direction de la CIAB, qui est nommé par le directeur général de l'Institut, lequel ne peut être élu Président du CD/CIAB.
2. Tout membre titulaire, à l'exception de l'IICA, peut proposer sa candidature au poste de membre ou de président du Conseil de direction ; il est nécessaire, pour cela, que

le délégué du pays ait un soutien spécial indiqué à cette fin, sur sa lettre de créance ou note d'accréditation à l'assemblée.

Article 16 : Président du Conseil de direction

Le président du CD/CIAB aura les responsabilités spécifiques suivantes :

- a. Présider les sessions du Conseil de direction ;
- b. Superviser et coordonner les fonctions du CD/CIAB, particulièrement pendant la période entre ses réunions ordinaires ; et
- c. Représenter la CIAB près le Conseil et le Comité exécutif de l'IICA et près d'autres organismes qui participent au développement de l'agriculture biologique dans la région et au-dehors.

Article 17 : Fonctions du Conseil de direction

Les fonctions du CD/CIAB sont les suivantes :

- a. Appliquer les décisions de l'assemblée de la CIAB, en tenant compte des directives qui régissent les actions du Conseil et du Comité exécutif de l'IICA ;
- b. Respecter et faire respecter les objectifs énoncés à l'Article 3 ;
- c. Déterminer la date de la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires de l'assemblée de la CIAB ainsi que le siège des réunions extraordinaires et modifier la date et le lieu des unes et des autres, le cas échéant ;
- d. Préparer les avant-projets d'ordre du jour des réunions ordinaires et extraordinaires de l'assemblée de la CIAB et en saisir les membres de la CIAB, par l'intermédiaire du (de la) secrétaire exécutif(ive), afin d'appliquer les résolutions de l'Article 9 ;
- e. Proposer à l'assemblée de la CIAB les modifications qu'il juge nécessaire d'apporter au présent statut, et, s'il est adopté, à son règlement ;
- f. Adopter les mesures à caractère urgent qui ne peuvent être reportées à la tenue de la prochaine assemblée de la CIAB, et qui restent en vigueur jusqu'à ce que l'assemblée puisse les examiner ;
- g. Représenter la CIAB, par l'intermédiaire de son président ou de tout autre membre du CD/CIAB, aux réunions ou conférences mondiales, régionales ou nationales, consacrées à l'agriculture biologique ou aux activités connexes ;
- h. Élaborer, avec l'aide du secrétariat exécutif, des études, des projets d'accords et de traités interaméricains et d'autres documents relatifs à l'agriculture biologique sur le continent ;

- i. Examiner et approuver le rapport annuel sur les activités de la CIAB, élaboré par son secrétariat exécutif ;
- j. Présenter à l'assemblée générale de la CIAB le rapport annuel des activités de la CIAB ;
- k. Présenter au Comité exécutif le rapport annuel des activités de la CIAB ;
- l. Créer les commissions techniques et les groupes de travail jugés nécessaires, en en fixant le programme de travail ;
- m. Dans le cadre des objectifs de la CIAB, planifier et coordonner les activités interaméricaines à sa portée, relatives à l'agriculture biologique ;
- n. Examiner et approuver le Plan de travail de la CIAB et le projet de budget élaboré par son secrétariat exécutif, en veillant à épargner au mieux, mais en tenant compte de l'obligation pour la CIAB d'obtenir des résultats satisfaisants de ses programmes de travail ;
- o. Présenter à l'examen et à l'approbation de la CIAB, à la réunion ordinaire de son assemblée, le Plan de travail et le budget correspondant ;
- p. Veiller à la mise en œuvre du Plan de travail et du budget de la CIAB approuvé par l'assemblée.
- q. Administrer et renforcer les ressources financières pour le maintien de l'entité .
- r. Gérer, de façon appropriée, le respect des engagements des membres et le paiement des quotes-parts.

Article 18 : Réunions et siège du Conseil de direction

1. Le CD/CIAB tient une réunion ordinaire tous les ans, en présentiel ou en virtuel, de préférence dans le pays où doit avoir lieu la réunion ordinaire de l'assemblée. Cette réunion a lieu deux jours avant la réunion ordinaire de l'assemblée.
2. Le CD/CIAB peut tenir des réunions extraordinaires, présentiels ou virtuelles, selon les besoins et la disponibilité des ressources. Le(la) secrétaire exécutif(ive) convoque les réunions extraordinaires à la demande écrite de deux ou plusieurs membres.

Article 19 : Quorum

Le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion du CD/CIAB est de plus de la moitié de ses membres. Afin de constituer le quorum, la participation du membre du Conseil de direction nommé par l'IICA n'est pas prise en compte.

Article 20 : Vote

1. Dans les délibérations du CD/CIAB, chaque membre dispose d'une voix et ses décisions sont adoptées à la majorité simple.
2. Aucun scrutin n'aura lieu lors d'une réunion du CD/CIAB à moins que ne soient réunies les conditions de quorum et que les membres du CD/CIAB n'aient été dûment informés à l'avance avant la réunion.
3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de prendre une décision sur des questions urgentes pendant les intersessions du CD/CIAB, il est possible d'avoir recours à la procédure de scrutin par correspondance ou par voie électronique. Dans ce cas, à la demande écrite du président du CD/CIAB ou à la demande de deux ou plusieurs membres, par pétition signée par eux, le(la) secrétaire exécutif(ive) transmet aux membres du CD/CIAB l'information relative à la question qui est à l'origine de la consultation, y compris une proposition en la matière. Il demande en même temps aux membres de s'exprimer par le vote et il les informe de la date butoir pour recevoir les votes par correspondance ou par voie électronique. Une fois la date dépassée le(la) secrétaire exécutif(ive) comptabilise les voix, certifie le résultat et le communique aux membres du CD/CIAB.

CHAPITRE QUATRIÈME : LE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF**Article 21 : Objectifs et fonctions**

1. Le secrétariat exécutif est l'organe central, technique, administratif et exécutif permanent de la CIAB. Il coordonne les services techniques, administratifs et exécutifs nécessaires pour mettre en œuvre les décisions de l'assemblée de la CIAB, le CD/CIAB ; et il remplit les fonctions que lui confient ces organes.
2. Le secrétariat exécutif de la CIAB est exercé par la direction générale de l'IICA ; la signature d'un Accord général de coopération entre la CIAB et l'IICA en est la base, qui permettra à la CIAB d'opérer dans le domaine interaméricain et d'offrir un soutien technique et administratif à son fonctionnement, dans le cadre des compétences et capacités que l'IICA sera en mesure d'assumer .

Article 22 : Le(la) Secrétaire exécutif(ive) de la CIAB

En consultation avec le CD/CIAB, le directeur général de l'IICA nomme le(la) secrétaire exécutif(ive) qui assume les fonctions suivantes :

- a. Réaliser les tâches institutionnelles, techniques et administratives confiées au secrétariat et coordonner les services administratifs fournis par ce secrétariat ;
- b. Préparer et présenter en première instance la proposition de Plan de travail annuel assorti de son budget à l'examen et approbation du CD/CIAB et à l'assemblée de la CIAB pour approbation finale.
- c. Aider à la coordination et collaborer à l'exécution des plans de travail des groupes de travail créés par l'assemblée de la CIAB et le CD/CIAB;
- d. Réaliser les préparatifs de la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires de l'assemblée de la CIAB et du CD/CIAB ;
- e. Vérifier les lettres de créance des participants aux assemblées de la CIAB et du CD/CIAB, et veiller à ce que les procès-verbaux et les résolutions des réunions de ces organes remplissent les conditions de forme et de style de l'IICA ;
- f. Élaborer des rapports annuels sur la situation de l'agriculture biologique grâce à l'information fournie par les autorités compétentes, membres de la Commission, et toute autre information considérée pertinente ;
- g. Élaborer un rapport annuel sur les activités menées par la CIAB ;
- h. Remplir ses fonctions conformément aux règlements et autres normes de l'IICA et de la CIAB.
- i. Réaliser le suivi des accords et engagements pris aux réunions et sessions ordinaires, extraordinaires, et autres, par le CD/CIAB, l'assemblée, les commissions, groupes de travail et autres.
- j. Proposer et/ou préparer des thèmes pour le travail annuel de la Commission.
- k. Appuyer la gestion des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail de l'assemblée et/ou le CD/CIAB avec l'IICA, d'autres organismes de coopération, des institutions et/ou des pays coopérants apparentés aux intérêts de la CIAB.
- l. Donner une base juridique à la collecte des contributions des pays membres de la CIAB.

Article 23 : Services du secrétariat

Conformément à l'allocation de fonds au programme-budget de l'IICA, le directeur général de l'IICA fournira à la CIAB les services de secrétariat exécutif et autres, nécessaires à la mise en œuvre des objectifs prévus à l'Article 3.

CHAPITRE CINQUIÈME : LES RESSOURCES DE LA CIAB

Article 24 : Sources de financement de la CIAB

Les principales ressources de la CIAB viennent des :

- a. Fonds provenant des quotes-parts annuelles apportées par les États membres pour couvrir les activités approuvées par l'assemblée de la CIAB ; le montant et la forme du dépôt sont déterminés par le règlement intérieur de la CIAB.
- b. Fonds provenant des États membres de la CIAB pour couvrir les frais de leurs représentants et des activités du domaine de leur compétence ;
- c. Fonds provenant de l'IICA pour couvrir les activités relatives à l'Article 23 du présent statut ;
- d. Apports, dons et contributions spécifiques d'organismes de coopération technique et financière ;
- e. Apports, dons et contributions spécifiques d'institutions et de personnes physiques et morales ;
- f. Apports, dons, et contributions des pays hôtes et autres pour couvrir les frais des réunions.

L'administration et la comptabilité de ces fonds spécifiques sont réalisées conformément au règlement de la direction générale et au règlement financier de l'IICA.

Article 25 : Autres ressources

Les États membres de la CIAB et d'autres institutions peuvent canaliser et offrir d'autres ressources, matériels, installations et équipements ainsi que du personnel affecté temporairement au secrétariat exécutif grâce à des stages et des services professionnels de soutien.

CHAPITRE SIXIÈME : LANGUES OFFICIELLES ET DE TRAVAIL

Article 26 : Langues

En fonction de la disponibilité des ressources, et si cela est nécessaire, des services d'interprétation et de traduction de documents pertinents seront offerts pendant les réunions.

CHAPITRE SEPTIÈME : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU STATUT ET AU RÈGLEMENT

Article 27 : Normes réglementaires

La CIAB est régie par le présent statut, par son règlement s'il est adopté, et par les résolutions pertinentes du Conseil et du Comité exécutif de l'IICA.

Article 28 : Modifications

Le présent statut, approuvé par le Comité exécutif, en attente de l'approbation du Conseil, ne peut être modifié que par le Conseil ou le Comité exécutif de l'IICA, à son initiative ou à la demande de la CIAB.

Article 29 : Règlement de la CIAB

1. La CIAB adopte son règlement, à condition qu'il soit conforme au présent statut. Si un règlement est adopté, le(la) secrétaire exécutif(ive) le présente au Comité exécutif de l'IICA pour information.
2. Les questions de procédure relatives à l'assemblée, non prévues dans le présent statut ou dans son règlement, s'il est adopté, sont décidées par l'assemblée. Les questions de procédure portant sur le CD/CIAB non prévues dans le présent statut ou dans un règlement, s'il est adopté, sont résolues par le CD/CIAB.

Article 30 : Entrée en vigueur et durée

1. Le présent statut entre en vigueur à la date de son approbation par le Comité exécutif, en attente ad referendum de l'approbation du Conseil.
2. La CIAB et son statut ont une durée illimitée et peuvent disparaître sur résolution du Comité exécutif, ad-referendum.

IICA/JIA/Res. 541 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 541**RENFORCEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (Le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

L'officialisation, dans le cadre de cette réunion, des accords généraux de coopération et des protocoles d'accord de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) avec le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Partenariat pour une révolution verte en Afrique (AGRA), dans l'intérêt des pays des Amériques ;

CONSIDÉRANT :

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l'Institut prévoit des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles, à partir de la mise en place de partenariats stratégiques avec des institutions apparentées ; et

Que les partenariats stratégiques avec des organisations dont les fonctions et les objectifs sont semblables à ceux de l'IICA sont précieux pour : a) susciter des activités complémentaires avec des institutions spécialisées en recherche et création de connaissances ; b) favoriser la complémentarité thématique avec des organisations spécialisées dans différents domaines relatifs à l'agriculture et à la vie rurale ; c) exécuter des activités communes ; et d) promouvoir la gestion de projets à l'aide de ressources externes pour la coopération,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général de l'IICA et les différents partenaires stratégiques de l'Institut pour les efforts consentis en vue d'officialiser les accords de coopération et les protocoles d'accord avec l'Institut, afin

de consolider et de maximiser la coopération technique internationale dans l'intérêt de l'agriculture et des territoires ruraux des Amériques.

2. D'exhorter les États membres à soutenir et à favoriser les activités communes issues des nouveaux partenariats stratégiques de l'Institut, tant dans leurs pays respectifs qu'au sein des mécanismes régionaux d'intégration.

IICA/JIA/Res. 542 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 542

OCTROI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉLU DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE D'UNE PROCURATION GÉNÉRALE ÉTENDUE AUX ACTES DE DISPOSITION POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 412 (21), "Octroi au Directeur général élu d'une procuration générale étendue aux actes de disposition pour la période 2022-2026",

CONSIDÉRANT :

Que, lors de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil, le 1^{er} septembre 2021, M. Manuel Rodolfo Otero Justo a été élu Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2022-2026 ;

Que cette élection a été effectuée conformément aux dispositions des articles 8.f et 19 de la Convention sur l'IICA et aux articles 2.f, 103 et 106 du Règlement intérieur du Conseil ;

Que, pendant la période 2022-2026, qui commencera le 15 janvier 2022 et se terminera le 15 janvier 2026, le Directeur général élu exercera la représentation légale de l'Institut ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Convention, le Directeur général est le représentant légal de l'IICA et qu'il est également responsable de l'administration de la Direction générale ; et

Que, aux termes de la réglementation costaricienne, les procurations générales et les procurations générales étendues aux actes de disposition doivent être inscrites au Registre public du Costa Rica, pays siège de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De donner au Directeur général élu une procuration générale étendue aux actes de disposition, pour une période de quatre ans comptés à partir du 15 janvier 2022, afin qu'il puisse exercer pleinement les responsabilités que la Convention sur l'IICA, dans son article 20, et le Règlement intérieur de la Direction générale, dans son chapitre II, assignent au Directeur général.
2. De conférer cette procuration générale étendue aux actes de disposition conformément aux prescriptions, en général, du Code civil de la République du Costa Rica, pays siège de l'Institut, et, en particulier, de l'article 1253 dudit Code.
3. D'habiliter le Directeur général élu, M. Manuel Rodolfo Otero Justo, à donner des procurations de tout type et à les révoquer, ainsi qu'à faire figurer au protocole et à enregistrer auprès des autorités compétentes la procuration qui lui est conférée.
4. De charger le Directeur général en exercice de réaliser les démarches légales nécessaires pour l'exécution des présentes instructions.

IICA/JIA/Res. 543 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 543

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA VINGTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE ET DES QUARANTIÈME ET QUARANTE-ET-UNIÈME RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

VUS :

Les documents IICA/JIA/Doc. 413 (21), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtème réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”, et IICA/JIA/Doc. 414 (21), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de progrès susmentionnés montrent que la Direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées lors de la Vingtème réunion ordinaire du Conseil et qu’elle s’est acquittée adéquatement des tâches nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions adoptées lors des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif,

DÉCIDE :

D’adopter les rapports intitulés “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtème réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” et “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif”.

IICA/JIA/Res. 544 (XXI-O/21)

2 septembre 2021

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 544

DATE ET LIEU DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) doit tenir une réunion ordinaire tous les deux ans et que, par conséquent, il est nécessaire d'établir la date et le lieu de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil en 2023 ; et

Que l'article 18 dudit Règlement stipule que, si aucun État membre n'offre d'accueillir la réunion ordinaire du Conseil dans son pays, cette réunion aura lieu au siège de l'Institut, à San José, Costa Rica,

DÉCIDE :

De tenir la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica, au cours du second semestre de 2023, sans écarter la possibilité que le Comité exécutif accepte une invitation à tenir cette réunion dans un autre siège, en vertu de l'article 18 du règlement du Conseil.

SIGNATURE DU RAPPORT

**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA VINGT-ET-UNIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 85 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), il est procédé à la signature du rapport de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil, à 12 heures, le 2 septembre 2021, à San José, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat technique de la réunion. Il sera ensuite publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dans la série Documents officiels, dont les versions font également foi.

Le Secrétariat déposera les textes originaux dans les archives de l'Institut et enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion. Elle sera ensuite mise à disposition sous forme numérique sur le site web de l'IICA.

San José, Costa Rica.



Manuel Otero
Directeur général de l'IICA
Secrétaire *ex officio* du Conseil
interaméricain de l'agriculture (le Conseil)



Tereza Cristina Corrêa
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et
de l'Approvisionnement du Brésil et
Présidente du Conseil interaméricain de
l'agriculture 2021

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/JIA/Doc. 405 (21)

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Programme provisoire de travail | IICA/JIA/Doc. 404 (21) |
| 2. Rapport aux États membres | |
| 2.1. Rapport du directeur général sur son administration pendant la période 2018-2021 | IICA/JIA/Doc. 406 (21) |
| 3. Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques "Des systèmes agroalimentaires durables, moteur du développement des Amériques" | |
| 3.1. Document technique : l'IICA sur la voie du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 : Une vision de l'agriculture des Amériques | IICA/JIA/Doc. 407 (21) |
| 4. Partenariats stratégiques | |
| 4.1. Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : un regard porté sur l'Amérique Latine et les Caraïbes | Sans cote |
| 4.2. Rapport 2020 sur les partenariats stratégiques | Sans document |
| 5. Situation financière, programmatique et budgétaire | |
| 5.1. Programme-budget 2022-2023 | IICA/JIA/Doc. 408 (21) |
| 5.2. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts | IICA/JIA/Doc. 409 (21) |
| 5.3. États financiers de l'IICA de 2019 et 2020 et rapports des commissaires aux comptes | IICA/JIA/Doc. 410 (21) |

- 5.4. Vingt-sixième et Vingt-septième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV) IICA/JIA/Doc. 411 (21)

6. Questions relatives aux organes de direction de l'IICA

- 6.1. Élection du directeur général de l'IICA pour la période 2022-2026 Sans document
- 6.2. Procuration générale étendue octroyée au directeur général pour la période 2022-2026 IICA/JIA/Doc. 412 (21)
- 6.3. Rapport du représentant du Conseil au Conseil supérieur et au Conseil d'administration du CATIE pendant la période 2020-2021 Document d'information n.º 01 (21)
- 6.4. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtième réunion ordinaire du Conseil IICA/JIA/Doc. 413 (21)
- 6.5. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions des Quarantième et Quarante-et-unième réunions ordinaires du Comité exécutif IICA/JIA/Doc. 414 (21)
- 6.6. Lieu et date de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil IICA/JIA/Doc. 415 (21)
- 6.7. Proposition de réforme du statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) IICA/JIA/Doc. 416 (21)

7. Questions diverses

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES

Antigua-et-Barbuda

Samantha Marshall (*titulaire*)
Minister of Agriculture,
Fisheries and Barbuda Affairs
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Barbuda Affairs
Tel.: (268) 562 4679 / 4680
Samantha.Marshall@ab.gov.ag

Colin O'Keiffe (*suppléant*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Barbuda Affairs
Tel.: (268) 562 4679 / 4680
Colin.Okeiffe@ab.gov.ag

Argentine

Luis Eugenio Basterra (*titulaire*)
Ministro de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Tel.: (54 11) 4044 5664
vrumbo@magyp.gov.ar

Ariel Martínez (*suppléant*)
Subsecretario de Coordinación
Política
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Tel.: (54 11) 4044 5664
armartinez@magyp.gov.ar

Juan Maximiliano Moreno (*suppléant*)
Director nacional de
Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Tel.: (549 11) 3210 2681
maxmor@magyp.gov.ar

Bahamas

Michael Pintard (*titulaire*)
Minister of Agriculture
and Marine Resources
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 397 7400 / 818 5152
michaelcliftonpintard@bahamas.gov.bs

Joel Lewis (*suppléant*)
Acting Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 376 5435
joellewis@bahamas.gov.bs

Charmaine Price (*conseillère*)
Acting Director of Agriculture
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 376 5435
charmaineprice@bahamas.gov.bs

Andrew Pinder (*conseiller*)
Assistant Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and Marine
Resources

Tel.: (242) 427 1457
atpinder@hotmail.com

Jeri Kelly (*conseillère*)
Agricultural Programme Officer
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 359 2209
jerikelly@bahamas.gov.bs

Delreese Grant (*conseillère*)
Marketing Officer
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 424 6887
delreesegrant@bahamas.gov.bs

Barbade

Indar Weir (*titulaire*)
Minister
Ministry of Agriculture
and Food Security
Tel.: (246) 535 5110
indar.weir@barbados.gov.bb

Michael Wason (*suppléant*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
and Food Security
Tel.: (246) 535 5110

Keeley Holder (*suppléante*)
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
and Food Security
Tel.: (246) 535 5118
KZHHolder@agriculture.gov.bb

Peter Phillips (*suppléant*)
Minister of State

Ministry of Agriculture
and Food Security
Tel.: (246) 535 4472
Peter.Phillips@barbados.gov.bb

Terry Bascombe (*suppléant*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
and Food Security
Tel.: (246) 535 5115
tbascombe@agriculture.gov.bb

Bélize

Abelardo Mai (*titulaire*)
Minister of Agriculture,
Food Security and Enterprise
Ministry of Agriculture,
Food Security and Enterprise
Tel.: (501) 822 2241
minister@agriculture.gov.bz

Servulo Baeza (*suppléant*)
Chief Executive Officer
Ministry of Agriculture,
Food Security and Enterprise
Tel.: (501) 822 2241
ceo@agriculture.gov.bz

Andrew Harrison (*suppléant*)
Chief Agriculture Officer
Ministry of Agriculture,
Food Security and Enterprise
Tel.: (501) 822 2241
andrew.harrison@agriculture.gov.bz

Bolivie

Remmy Rubén Gonzáles Atila (*titulaire*)
Ministro de Desarrollo Rural y Tierras

Ministerio de Desarrollo Rural
y Tierras
Tel.: (591) 211 3013
remmy.gonzales@ruralytierras.com

Álvaro Mollinedo Catari (*suppléant*)
Viceministro
Ministerio de Desarrollo Rural
y Tierras
Tel.: (591) 7356 1718
alvaro.mollinedo@ruralytierras.com

William Villarpando Camargo (*suppléant*)
Director general de Planificación
Ministerio de Desarrollo Rural
y Tierras
Tel.: (591) 7967 9693
ramiro.villarpando@ruralytierras.com

Orlando Achú Cocarico (*conseiller*)
Director general de Desarrollo Rural
Ministerio de Desarrollo Rural
y Tierras
Tel.: (591) 7967 9693
rorlando.achu@ruralytierras.com

Jaime Quiroga Carvajal (*conseiller*)
Ministro consejero
Embajada de Bolivia en Costa Rica
Tel.: (506) 2524 3458
jquiroga@ree.gob.bo

Sergio Andrés Bowles Chávez (*conseiller*)
Profesional en Planificación
y Monitoreo
Ministerio de Desarrollo Rural
y Tierras
Tel.: (591) 7967 9693
sergio.bowles@gmail.com

Eugenia Condori Mamani (*conseillère*)
Encargada de la Oficina FAO-MRE
Embajada de Bolivia en Costa Rica
Tel.: (591) 7967 9693
econdori@ree.gob.bo

Brésil

Tereza Cristina Correa da Costa (*titulaire*)
Ministra de Estado da Agricultura,
Pecuária e Abastecimento
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento
Tel.: (55 61) 3218 2800
agenda.gm@agricultura.gov.br

Orlando Leite Ribeiro (*suppléant*)
Secretário de Comércio
e Relações Internacionais
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento
Tel.: (55 61) 3218 2800
scri@agricultura.gov.br

Antônio Da Costa e Silva Neto (*suppléant*)
Embaixador extraordinário
e Plenipotenciário
Embaxada do Brasil na Costa Rica
Tel.: (506) 2295 6875
brasemb.saojose@itamaraty.gov.br

Flávio Campestrin Bettarello (*suppléant*)
Secretário Adjunto de Comércio
e Relações Internacionais
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento
Tel.: (5561) 3218 2510
flavio.bettarello@agricultura.gov.br

José Zema de Resende (*conseiller*)
Ministro Conselheiro

Embaixada do Brasil na Costa Rica

Tel.: (506) 2295 6875

jose.resende@itamaraty.gov.br

Fernando Sardenberg Zelner (*conseiller*)

Assessor Especial

Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento

Tel.: (55 61) 3218 2800

fernando.zelner@agricultura.gov.br

Giovanni Gabas Coelho (*conseiller*)

Assessor

Secretaria de Comércio
e Relações Internacionais

Ministério da Agricultura,
Pecuária e Abastecimento

Tel.: (55 61) 3218 2800

giovanni.coelho@agricultura.gov.br

Lucas dos Santos Furquim (*conseiller*)

Segundo Secretário

Embaixada do Brasil na Costa Rica

Tel.: (506) 2295 6875

dpb@itamaraty.gov.br

Canada

Tom Rosser (*titulaire*)

Assistant Deputy Minister

Market and Industry Services Branch
Agriculture and Agri-Food Canada

Tel.: (613) 867 1562

tom.rosser@agr.gc.ca

James Breithaupt (*suppléant*)

Acting Deputy Director

Market and Industry Services Branch
Agriculture and Agri-Food Canada

Tel.: (613) 462 7354

james.breithaupt@AGR.GC.CA

Chili

María Emilia Undurraga (*titulaire*)

Ministra de Agricultura

Ministerio de Agricultura

Tel.: (562) 393 5000

ministra@minagri.gob.cl

Adolfo Ochagavía (*suppléant*)

Director de la Oficina de Estudios y
Políticas Agrarias (ODEPA)

Ministerio de Agricultura

Tel.: (562) 393 5000

aochogavia@odepa.gob.cl

María José Irrarázaval (*conseillère*)

Asesora de la Oficina de Estudios y
Políticas Agrarias (ODEPA)

Ministerio de Agricultura

Tel.: (562) 393 5000

mjira@odepa.gob.cl

José Miguel Rodríguez (*conseiller*)

Jefe

Departamento de Asuntos
Internacionales

Oficina de Estudios y Políticas
Agrarias (ODEPA)

Ministerio de Agricultura

Tel.: (562) 2397 3037

jrodriguez@odepa.gob.cl

Colombie

Juan Gonzalo Botero Botero (*titulaire*)

Viceministro de Asuntos

Agropecuarios

Ministerio de Agricultura

y Desarrollo Rural

Tel.: (571) 243 7917

juan.botero@minagricultura.gov.co

Angelino Garzón (*suppléant*)
Embajador extraordinario
y plenipotenciario
Embajada de Colombia en Costa Rica
Tel.: (506) 2283 7191
esanjose@cancilleria.gov.co

Duvan Ocampo Pinzón (*conseiller*)
Ministro plenipotenciario, coordinador
de Asuntos Económicos
Dirección de Asuntos Económicos,
Sociales y Ambientales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Tel.: (571) 605 5454
duvan.ocampo@cancilleria.gov.co

Yudy Paola González Moreno (*conseillère*)
Consejera de Relaciones Exteriores
Dirección de Asuntos Económicos,
Sociales y Ambientales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Tel.: (571) 605 5454
yudy.gonzalez@cancilleria.gov.co

José María Matus Saavedra (*conseiller*)
Segundo secretario
Embajada de Colombia en Costa Rica
Tel.: (506) 2283 7191
jose.matus@cancilleria.gov.co

Carlos Guerrero (*conseiller*)
Asesor
Ministerio de Agricultura
y Desarrollo Rural
Tel.: (571) 243 7917
carlos.guerrero@minagricultura.gov.co

María Cristina Jiménez (*conseillère*)
Asesora
Despacho del Ministro
Ministerio de Agricultura y Desarrollo
Rural
Tel.: (571) 243 7917
maria.jimenez@minagricultura.gov.co

Costa Rica

Luis Renato Alvarado Rivera (*titulaire*)
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2105 6110
ralvarado@mag.go.cr
despachoministro@mag.go.cr

Marlon Monge Castro (*suppléant*)
Viceministro de Agricultura y
Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2105 6128
sfernandezm@mag.go.cr

Roberto Azofeifa Rodríguez (*suppléant*)
Jefe del Departamento de Producción
Agroambiental
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2105 6100
razof@mag.go.cr

Roberto J. Gómez Astorga (*suppléant*)
Agregado
Dirección General de Política Exterior
Ministerio de Relaciones Exteriores y
Culto
Tel.: (506) 2539 5300
rgomez@rree.gov.cr

Dominique

Fidel Grant (*titulaire*)
Minister of Blue and Green Economy,
Agriculture and National Food
Security
Ministry of Blue and Green Economy,
Agriculture and National Food
Security Tel.: (767) 266 3211
minsecagriculture@dominica.gov.dm

Équateur

Tanlly Janela Vera Mendoza (*titulaire*)
Ministra de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (593 2) 2396 0100
tvera@mag.gob.ec

María Verónica Cárdenas (*suppléante*)
Asesora 2
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (593 2) 9 9553 8613
mcardenasv@mag.gob.ec

Víctor Hugo Viteri Illanes (*conseiller*)
Asesor
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (593 2) 9 9586 6374
vviteri@mag.gob.ec

El Salvador

David Josué Martínez (*titulaire*)
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (503) 2210 1745
despacho@mag.gob.sv

María Lilian Pacas de Bolaños (*suppléante*)
Viceministra de Agricultura y
Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (503) 2210 1700
lily.pacas@mag.gob.sv

Medardo Lizano (*suppléant*)
Asesor
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (503) 2210 1700
medardo.lizano@mag.gob.sv

États-Unis d'Amérique

Tom Vilsack (*titulaire*)
Secretary of Agriculture
Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 3631
Tom.Vilsack@usda.gov

Jason Hafemeister (*suppléant*)
Acting Deputy Under Secretary
Trade and Foreign Agricultural
Affairs, Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 3631
Jason.Hafemeister1@usda.gov

Joe Hain (*suppléant*)
Director of Multilateral Affairs
Foreign Agricultural Service
Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 3631
Joe.Hain@usda.gov

Donald Willar (*conseiller*)
USDA Policy Lead for IICA
Multilateral Affairs
Foreign Agricultural Service
Department of Agriculture

Tel.: (202) 720 3631
Donald.Willar@usda.gov

Christina Bruff (*conseillère*)
Alternate Representative
United States Mission to the
Organization of American States
Department of State
Tel.: (202) 720 3631
BruffCE@state.gov

Christina Rodríguez (*conseillère*)
Finance Analyst
Bureau of International Organizations
Department of State
Tel.: (202) 720 3631
RodriguezCE@state.gov

Vanthy Pham (*conseillère*)
Finance Analyst
Bureau of International Organizations
Department of State
Tel.: (202) 720 3631
PhamV@state.gov

Grenade

Peter David (*titular*)
Minister of Agriculture, Lands
and Forestry
Ministry for Agriculture,
Lands and Forestry
Tel.: (473) 440 2722
minsec@moa.gov.gd

Elvis Morain (*suppléant*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture,
Lands and Forestry

Tel.: (473) 440 2722
ps@moa.gov.gd

Gregory Delsol (*suppléant*)
AGRICOM Project Manager
Ministry of Agriculture,
Lands and Forestry
Tel.: (473) 440 2722
gregorypdelosol@gmail.com

Guatemala

José Ángel López Camposeco (*titulaire*)
Ministro de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Tel.: (502) 2413 7000
despachosuperiormaga@gmail.com

José Miguel Duro Tamaisunas (*suppléant*)
Viceministro de Desarrollo
Económico Rural
Ministerio de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Tel.: (502) 2413 7000
despachovider2@gmail.com

Sandra América Noriega (*conseillère*)
Embajadora extraordinaria
y plenipotenciaria
Embajada de Guatemala en Costa Rica
Tel.: (506) 2220 1297
embcostarica@minex.gob.gt

Ricardo Enríquez Enríquez (*conseiller*)
Tercer secretario
Embajada de Guatemala en Costa Rica
Tel.: (506) 2220 1297
embcostarica@minex.gob.gt

Guyana

Zulfikar Mustapha (*titulaire*)
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Tel.: (592) 227 5049
moa@agriculture.gov.gy

Madanlall Ramraj (*suppléant*)
Director General
Ministry of Agriculture
Tel.: (592) 227 5049
dir.gen@agriculture.gov.gy

George Jervis (*suppléant*)
Chief Technical Officer
Ministry of Agriculture
Tel.: (592) 227 5049
george.jervis@gmail.com

Natasha Beerjit-Deonarine (*suppléante*)
Director of Planning
Ministry of Agriculture
Tel.: (592) 227 5049
nbeerjitdeonarine@gmail.com

Haïti

Charlot Bredy (*titulaire*)
Ministre de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et du
développement rural
Ministère de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et du
Développement rural (MARNDR)
Tel.: (509) 2222 3599
bredycharlot@gmail.com

Vilaire M. Guerrier (*suppléant*)
Directeur du cabinet du Ministre

Ministère de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et du
développement rural (MARNDR)
Tel.: (509) 2222 3599
vguerrier@agriculture.gouv.ht

Nadège Dorival (*suppléante*)
Directrice Coopération externe
Ministère de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et du
Développement rural (MARNDR)
Tel.: (509) 2222 3599
ndorival@agriculture.gouv.ht

Honduras

Mauricio Guevara Pinto (*titulaire*)
Secretario de Estado
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Tel.: (504) 3145 1710
mauricioguevara.sag@gmail.com

David Ernesto Wainwright (*suppléant*)
Subsecretario de Agricultura
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Tel.: (504) 239 8394
davidw.sag@gmail.com

Jamaïque

Floyd Green (*titulaire*)
Minister of Agriculture and Fisheries
Ministry of Agriculture and Fisheries
Tel.: (876) 968 7116
Floyd.green@moa.gov.jm

Courtney Cole (*suppléant*)
Chief Technical Director
Ministry of Agriculture and Fisheries
Tel.: (876) 434 1803
Courtney.cole@moa.gov.jm

Mexique

Víctor Villalobos Arámbula (*titulaire*)
 Secretario de Agricultura
 y Desarrollo Rural
 Secretaría de Agricultura
 y Desarrollo Rural (SADER)
 Tel.: (52 555) 3871 1000
 ena.resendiz@agricultura.gob.mx

María de Lourdes Cruz (*suppléante*)
 Coordinadora general de Asuntos
 Internacionales
 Secretaría de Agricultura y Desarrollo
 Rural (SADER)
 Tel.: (52 555) 3871 1055
 mcruz.dgai@agricultura.gob.mx

Ricardo Valderrábano (*conseiller*)
 Director de Relaciones Internacionales
 Secretaría de Agricultura y Desarrollo
 Rural (SADER)
 Tel.: (52 555) 3871 1000
 fernando.valderrabano@agricultura.gob.mx

Andrea Regina Huerta Cruz (*conseillère*)
 Encargada de Asuntos Económicos
 y Cooperación
 Embajada de México en Costa Rica
 Tel.: (506) 2257 0633
 ahuertac@sre.gob.mx

Nicaragua

Edward Centeno Gadea (*titulaire*)
 Ministro agropecuario
 Ministerio Agropecuario
 Tel.: (505) 2276 1441
 edwardcenteno@gmail.com

Isidro Antonio Rivera (*suppléant*)
 Viceministro agropecuario
 Ministerio Agropecuario
 Tel.: (505) 2276 1441
 irisidro8@gmail.com

Duilio José Hernández Avilés (*suppléant*)
 Embajador extraordinario
 y plenipotenciario
 Embajada de Nicaragua en Costa Rica
 Tel.: (506) 2222 7881
 dhernandez@cancilleria.gob.ni

Panama

Augusto Valderrama (*titulaire*)
 Ministro de Desarrollo Agropecuario
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 (MIDA)
 Tel.: (507) 507 0604
 ldeestribi@mida.gob.pa

Carlo Rognoni Arias (*suppléant*)
 Viceministro de Desarrollo
 Agropecuario
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 (MIDA)
 Tel.: (507) 507 0604
 crognoni@mida.gob.pa

José Bernardo González (*suppléant*)
 Director
 Dirección Nacional de Desarrollo
 Rural
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 (MIDA)
 Tel.: (507) 507 0604
 jgonzalez@mida.gob.pa

Paraguay

Moisés Santiago Bertoni (*titulaire*)
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595 21) 440 718
santiago.bertoni@mag.gov.py

Marcelo González (*suppléant*)
Viceministro de Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595 21) 440 718
marcelo.gonzalez@mag.gov.py

Leticia Torres (*conseillère*)
Directora general de Planificación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595 21) 440 718
leticia.torres@mag.gov.py

Paula Durruty (*conseillère*)
Coordinadora ejecutiva
Sistema Integrado de Gestión para el
Desarrollo Agropecuario y Rural
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595 21) 440 718
paula.durruty@mag.gov.py

Jazmín Ayala (*conseillère*)
Jefa
Departamento de la Organización
Mundial de Comercio de la Dirección
de Organismos Económicos
Multilaterales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Tel.: (595 21) 493 928
jayala@mre.gov.py

Luis Alberto Domínguez (*conseiller*)
Jefe

Departamento de Candidaturas y
Contribuciones de la Dirección de
Organismos Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Tel.: (595 21) 493 928
ladominguez@mre.gov.py

Pérou

Víctor Raúl Maita Frisancho (*titulaire*)
Ministro de Desarrollo Agrario
y Riego
Ministerio de Desarrollo Agrario
y Riego
Tel.: (511) 349 6755
vmaita@midagri.gob.pe

Juan Rodo Altamirano Quispe (*suppléant*)
Viceministro de Políticas y
Supervisión del Desarrollo Agrario
Ministerio de Desarrollo Agrario
y Riego
Tel.: (511) 349 6755
jaltamirano@midagri.gob.pe

Oswaldo Elmer Rojas Muñoz (*suppléant*)
Director general de Políticas Agrarias
Ministerio de Desarrollo Agrario
y Riego
Tel.: (511) 349 6755
orojas@midagri.gob.pe

Noemí Marmanillo (*suppléante*)
Directora de Cooperación y Asuntos
Internacionales
Ministerio de Desarrollo Agrario
y Riego
Tel.: (511) 349 6755
nmarmanillo@midagri.gob.pe

Jaime Cacho-Sousa Velázquez (*suppléant*)
 Embajador extraordinario y
 plenipotenciario
 Embajada del Perú en Costa Rica
 Tel.: (506) 2225 9145
 jcachosousa@rree.gob.pe

Noela Pantoja Crespo (*suppléante*)
 Jefe de Cancillería
 Embajada del Perú en Costa Rica
 Tel.: (506) 2225 9145
 npantoja@rree.gob.pe

Romy Sonia Tincopa Grados (*suppléante*)
 Directora para Asuntos Sociales
 Embajada del Perú en Costa Rica
 Tel.: (506) 2225 9145
 rtincopa@rree.gob.pe

République dominicaine

Limber Cruz López (*titulaire*)
 Ministro de Agricultura
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (809) 547 3888
 limber.cruz@agricultura.gob.do

Rafael Ortiz Quezada (*suppléant*)
 Viceministro de Asuntos Científicos
 y Tecnológicos
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (809) 547 3888
 rafael.ortiz@agricultura.gob.do

José Rafael Paulino Rodríguez (*suppléant*)
 Encargado
 Viceministerio de Planificación
 Sectorial Agropecuaria
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (809) 547 3888
 gdelcaribe@gmail.com

Jesús de los Santos (*conseiller*)
 Asesor de Planificación
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (809) 547 3888
 jesusant@yahoo.com

Saint-Kitts-et-Nevis

Alexis Jeffers (*titulaire*)
 Minister of Agriculture, Fisheries and
 Marine Resources
 Ministry of Agriculture, Fisheries and
 Marine Resources
 Tel.: (869) 662 5007
 alexis.jeffers@niagov.com

Ron Dublin-Collins (*suppléant*)
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Marine
 Resources
 Tel.: 001 (869) 465 2521
 Redc.govskn@gmail.com

Aisha Howell (*suppléante*)
 Senior Policy Planner
 Ministry of Agriculture
 Tel.: 001 (869) 465 2521
 Ajhowl.govkn@gmail.com

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Saboto Scofield Caesar (*titulaire*)
 Minister of Agriculture, Forestry,
 Fisheries, Rural Transformation,
 Industry and Labour
 Ministry of Agriculture, Forestry,
 Fisheries, Rural Transformation,
 Industry and Labour
 Tel.: (784) 528 6201
 office.agriculture@mail.gov.vc

Sainte-Lucie

Alfred Prospere (*titulaire*)
Minister of Agriculture, Fisheries,
Food Security and Rural Development
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Food Security and Rural Development
Tel.: (758) 468 4173
tamara.inglis@govt.lc

Barrymore Felicien (*suppléant*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Food Security and Rural Development
Tel.: (758) 468 4172
ps.agriculture@govt.lc

Suriname

Yvette Rokadji (*titulaire*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Tel.: (597) 477 698
yvoka@yahoo.com

Trinité-et-Tobago

Avinash Singh (*titulaire*)
Senator and Minister
Ministry of Agriculture,
Land and Fisheries
Tel.: (868) 622 1221
avinashsingh@gov.tt

Susan Shurland (*suppléante*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture,
Land and Fisheries
Tel.: (868) 622 1221
Susan.Shurland@gov.tt

Anesa Ali-Rodriguez (*conseillère*)
Chargé d'Affaires
Embassy of the Republic of
Trinidad and Tobago
Tel.: (506) 2231 0809
aliane@foreign.gov.tt

Uruguay

Fernando Mattos (*titulaire*)
Ministro de Ganadería,
Agricultura y Pesca
Ministerio de Ganadería,
Agricultura y Pesca
Tel.: (598) 2412 6326
secretariaministro@mgap.gub.uy

AMBASSADES DES ÉTATS MEMBRES

Argentine

Luis Eugenio Bellando
Embajador extraordinario
y plenipotenciario
Embajada de la República Argentina
en Costa Rica
Tel.: (506) 2234 6270
erica@mrecic.gov.ar

Honduras

Delia Francisca Rivas Lobo
Embajadora extraordinaria
y plenipotenciaria
Embajada de Honduras en Costa Rica
Tel.: (506) 2232 9506
embajada.costarica@sreci.gob.hn

Panama

Eric Ureta
Primer secretario
Embajada de Panamá en Costa Rica
Tel.: (506) 2280 1570
eric.ureta@mire.gob.pa

République dominicaine

Mayerlyn Cordero Díaz
Embajadora extraordinaria
y plenipotenciaria
Embajada de República Dominicana
en Costa Rica
Tel.: (506) 2280 4968
embcostarica@mirex.gob.do

Uruguay

Lucía Fabbiani Santiñaque
Encargada de Negocios *a. i.*
Embajada de la República Oriental
del Uruguay en Costa Rica
Tel.: (506) 2288 3444
lucia.fabbiani@mrree.gub.uy

PAYS ASSOCIÉS DE L' IICA**Espagne**

Antonio Rodríguez de Liévana
Subdirector general de Relaciones
Internacionales y Asuntos
Comunitarios
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Tel.: (34 91) 347 5131
arlievana@mapa.es

Juan Sainz Herrero
Consejero cultural y cónsul
Embajada de España en Costa Rica
Tel.: (506) 2222 1933
juan.sainz@maec.es

Carmen González Serrano
Subdirectora adjunta de Relaciones
Internacionales y Asuntos
Comunitarios
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Tel.: (34 91) 347 5025
cgserrano@mapa.es

Patricia Pertejo Alonso
Consejera de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Embajada del Reino de España
en Costa Rica
Tel.: (506) 2222 9823
ppertejo@mapa.es

DIRECTEURS HONORAIRES

Martín Piñeiro
Buenos Aires, Argentina
Tel.: (549 11) 5010 7502
martin.pineiro2@gmail.com

**COMITÉ DE RÉVISION DE LA
VÉRIFICATION**

Carla Pike
Director of Audit
Member of the Audit Review
Committee (ARC)
National Audit Office
Tel.: (869) 467 1050
carla.pike@gov.kn

PAYS OBSERVATEURS

Allemagne

Torsten Göhler
Consejero
Embajada de la República Federal
de Alemania en Costa Rica
Tel.: (506) 2290 9091
V@sanj.diplo.de

Bettina Kitzing
Colaboradora
Departamento de Cooperación
Embajada de la República Federal
de Alemania en Costa Rica
Tel.: (506) 2290 9091
wi-100@sanj.auswaertiges-amt.de

Israël

Daniel Werner
Head of the Foreign Relations and
International Cooperation Department
Center for Foreign Trade and
International Cooperation (CFTIC)
Tel.: (972) 3948 5580
Danielw@moag.gov.il

Oren Bar El
Embajador extraordinario
y plenipotenciario
Embajada de Israel en Costa Rica
Tel.: (506) 2221 6011
ambassador@sanjose.mfa.gov.il

Milena Ross Sánchez
Directora de Asuntos Económicos y
Mashav
Embajada de Israel en Costa Rica

Tel.: (506) 2221 6011
economy@sanjose.mfa.gov.il

Pays-Bas

Leontine Crisson
Agricultural Counselor for Colombia,
Peru and Ecuador
Tel.: (316) 1421 3285
leontine.crisson@minbuza.nl

Roumanie

Razvan Pircalabescu
Encargado de la Oficina Comercial
Embajada de Rumania en México
Tel.: (52 55) 5280 0197
mexico@mae.ro

Russie

Anastasia Zakhartsova
Especialista de la Sección de
Organizaciones Internacionales
Departamento de Cooperación
Internacional
Ministerio de Agricultura de la
Federación de Rusia
Tel.: (7499) 975 4049
a.zaharcova@mcx.gov.ru

Yulia Baránova
Representante del Ministerio de
Agricultura de la Federación de Rusia
Embajada de la Federación de Rusia
en los Estados Unidos Mexicanos
Tel.: (7499) 975 4049
yu.baranova@mcx.gov.ru

Dmitry Rodríguez-Popov
Representante del Ministerio de
Agricultura de la Federación de Rusia
Embajada de la Federación de Rusia
en la República del Perú
Tel.: (7499) 975 4049
d.rodrigues@mcx.gov.ru

**ORGANISMES
INTERNATIONAUX**

**Aliance pour une révolution verte
en Afrique (AGRA)**

Fadel Ndiame
Deputy President
Tel.: (233) 3 0274 0660
fndiame@agra.org

**Banque centraméricaine
d'intégration économique (BCIE)**

Maximiliano Alonso
Director por Argentina
Tel.: (809) 221 1100
malonso@bcie.org

**Banque de développement des
Caraïbes (CDB)**

Malcolm Wallace
Operations Officer, Agriculture and
Rural Development
Tel.: (509) 2912 2020
wallacm@caribank.org

**Banque interaméricaine de
développement (BID)**

Guillermo Francos
Director ejecutivo por Argentina

Tel.: (54 11) 4320 1800
guillermofrancos@yahoo.com.ar

**Bioersity International - Centre
international d'agriculture tropicale
(CIAT)**

Jesús Antonio Quintana García
Director general del CIAT y director
gerente para las Américas
Tel.: (39) 066 1181
jesus.quintana@cgiar.org

**Centre agronomique tropical de
recherche et d'enseignement
(CATIE)**

Muhammad Ibrahim
Director general
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2201
mibrahim@catie.ac.cr
dgcatie@catie.ac.cr

Luis Carlos Montoya
Asesor legal
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2000
asesorlegal@catie.ac.cr

Juan Carlos Méndez Barrios
Subdirector general
Tel.: (506) 2558 2000
juan.mendez@catie.ac.cr

**Centre international de la pomme
de terre (CIP)**

Óscar Ortiz
Director general adjunto para la
Investigación y Desarrollo

Tel.: (511) 349 6017
o.ortiz@cgiar.org

Hugo Campos
Director de Investigación
Tel.: (511) 349 6017
h.campos@cgiar.org

Ginya Truitt-Nakata
Directora regional para América
Latina y el Caribe
Tel.: (511) 349 6017
g.truittnakata@cgiar.org

Stef de Haan
Líder de la Iniciativa Andina
Tel.: (511) 349 6017
s.dehaan@cgiar.org

Horacio Rodríguez
Gerente sénior de Operaciones e
Impacto a Escala
Tel.: (511) 349 6017
h.rodriguez@cgiar.org

**Commission économique pour
l'Amérique Latine et les Caraïbes
(CEPAL)**

Octavio Sotomayor
Oficial de Asuntos Económicos
Tel.: (56) 2 2471 2000
octavio.sotomayor@cepal.org

Adrián Rodríguez Vargas
Jefe
Unidad de Desarrollo Agrícola y
Biodiversidad
Tel.: (56) 2 2471 2000
adrian.rodriguez@cepal.org

Paul Wander
Oficial asociado de Asuntos
Económicos
Tel.: (56) 2 2471 2000
paul.wander@cepal.org

Mónica Rodríguez
Oficial de Asuntos Económicos
Tel.: (56) 2 2471 2000
monica.rodriguez@cepal.org

Jeannette Sánchez
Directora
División de Recursos Naturales
Tel.: (56) 2 2471 2000
jeannette.sanchez@cepal.org

**Commission interaméricaine de
l'agriculture biologique (CIAB)**

Graciela Lacaze
Secretaria ejecutiva
Tel.: (54 11) 4334 8282
graciela.lacaze@iica.int

**Communauté andine des nations
(CAN)**

Ronald Becerra
Funcionario internacional
Tel.: (511) 710 6400
rbecerra@comunidadandina.org

Alberto Lora
Asesor del Despacho
Tel.: (511) 710 6400
alora@comunidadandina.org

Alejandra Aristizábal
Asesora del Despacho

Tel.: (511) 710 6400
aaristizabal@comunidadandina.org

**Communauté des Caraïbes
(CARICOM)**

Carla Barnett
Secretary-General
Tel.: (592) 222 0001
osg@caricom.org

**Conseil agricole centraméricain
(CAC)**

Lucrecia Rodríguez Peñalba
Secretaria ejecutiva
Tel.: (506) 2216 0285
lucrecia.rodriguez@cac.int

**Fonds international de
développement agricole (FIDA)**

Rossana Polastri
Regional Director for the Latin
America and the Caribbean Division
Tel.: (39) 065 4591
r.polastri@ifad.org

Juan Diego Ruiz Cumplido
Head of the Sub-Regional Hub for
Mesoamerica and the Caribbean
Tel.: (39) 065 4591
j.ruizcumplido@ifad.org

**Fonds régional de technologie
agricole (FONTAGRO)**

Eugenia Saini
Secretaria ejecutiva
Tel.: (1 202) 623 3876
esaini@fontagro.org

Fonds vert pour le Climat (FVC)

Javier Manzanares
Deputy Executive Director
Tel.: (82 32) 458 6059
jmanzanares@gcfund.org

**Organisme international régional
de santé agricole (OIRSA)**

Efraín Medina Guerra
Director ejecutivo
Tel.: (503) 2263 1128
emedina@oirsa.org

**Organisation des États de la
Caraïbe orientale (OECO)**

Didacus Jules
Director General
Tel.: (1 758) 455 6327
didacus.jules@oecs.int

Jacqueline Emmanuel-Flood
Director of Economic Affairs and
Regional Integration
Tel.: (1 758) 455 6327
jacqueline.flood@oecs.int

Lench Fevrier
Technical Specialist for Agriculture
Tel.: (1 758) 455 6327
didacus.jules@oecs.int

**Organisation des Nations Unies
(ONU)**

Amina Mohammed
Deputy Secretary-General,

Executive Office of the Secretary-
General (EOSG)
Tel.: (1 212) 963 1234
michaela.brunner@un.org

Agnes Kalibata
United Nations Special Envoy for the
2021 Food Systems Summit
Tel.: (1 212) 963 1234
agnes.kalibata@un.org

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO)**

Julio A. Berdegúe
Subdirector general y representante
regional de la FAO para América
Latina y el Caribe
Tel.: (56 2) 2923 2100
RLC-ADG@fao.org

Joao Intini
Oficial de Políticas de Sistemas
Alimentarios
Tel.: (56 2) 2923 2100
Joao.Intini@fao.org

Francisco Yofre
Oficial de la FAO
Argentina
Tel.: (54 11) 4349 1976
Francisco.Yofre@fao.org

Katarina Polomska
Consultora en Apoyo Estratégico y
Comercio Internacional
Tel.: (56 2) 2923 2100
Katarina.Polomska@fao.org

Luis Beduschi
Oficial de Políticas en Desarrollo
Territorial
Tel.: (56 2) 2923 2100
luiz.beduschi@fao.org

**Organisation mondiale de la santé
animale (OIE)**

Monique Eliot
Directora general
Tel.: (33) 1 4415 1888
oie_dg_office@oie.int

Luis Osvaldo Barcos
Representante regional de la OIE para
las Américas
Tel.: (33) 1 4415 1888
l.barcos@oie.int

**Organisation panaméricaine de la
santé (OPS) / Organisation
mondiale de la santé (OMS)**

Ottorino Cosivi
Director
Centro Panamericano de Fiebre Aftosa
Tel.: (506) 2521 7045
cosivio@paho.org

Baldomero Molina
Técnico Área de Zoonosis
Centro Panamericano de Fiebre Aftosa
Tel.: (506) 2521 7045
molinab@paho.org

Marco Vigilato
Asesor de Salud Pública Veterinaria
Centro Panamericano de Fiebre Aftosa

Tel.: (506) 2521 7045
vigilato@paho.org

Margarita Corrales
Coordinadora de Inocuidad de los
Alimentos
Centro Panamericano de Fiebre Aftosa
Tel.: (506) 2521 7045
corralesm@paho.org

CHAIRES IICA

Rattan Lal
Cátedra IICA en Ciencias del Suelo y
Embajador de Buena Voluntad del
IICA en Asuntos de Desarrollo
Sostenible
lal.l@osu.edu

Elizabeth Hodson de Jaramillo
Cátedra IICA en Bioeconomía y
Desarrollo Sostenible
ehodson8@outlook.com

AMBASADEURS DE BONNE VOLONTÉ

Dennis McClung
Embajador de Buena Voluntad del
IICA en Asuntos de Desarrollo
Sostenible
dennis@gardenpool.org

Susana Balbo
Embajadora de Buena Voluntad del
IICA en Asuntos de Género y
Juventud Rural
sbalbo@sbwines.com.ar

Jens Mesa Dishington
Embajador de Buena Voluntad del

IICA en Asuntos de Desarrollo
Sostenible
jmesa@fedepalma.org

Alysson Paolinelli
Embajador de Buena Voluntad del
IICA en Asuntos de Género y
Juventud Rural
Alysson.paulinelli@hotmail.com

Hugo Sigman
Embajador de Buena Voluntad del
IICA en Asuntos de Desarrollo
Sostenible
igortari@insud.com.ar

Beatriz Paredes
Embajadora de Buena Voluntad del
IICA en Asuntos del Sector
Agroalimentario y de la Mujer Rural
correo.beatrizparedes.org@gmail.com

CONSEIL CONSULTATIF POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES AMÉRIQUES

Gloria Abraham
gloria.abraham@comex.go.cr

Martín Piñeiro
martin.piñeiro2@gmail.com

Eduardo Trigo
ejtrigo@gmail.com

COMITÉ CONSULTATIF DE COMMUNICATION

Hugo F. Castellano
hcastellano2@gmail.com

LEADER RURAL

Elvia María Monzón del Valle
Gerente general y representante legal
Cooperativa Rancho Viejo
San Antonio Huista, Guatemala
Tel.: (502) 2386-5900
copranchoviejo.rl@gmail.com

Tel.: (506) 4100 6300
josemanuel.dominguez@bayer.com

Ronnie Furlong
Country Head for Central America
and the Caribbean
Tel.: (506) 4100 6300
ronnie.furlong@bayer.com

SECTEUR PRIVÉ

Bayer

Natasha Santos
Vice President of Global Stakeholder
Strategy and Affairs
Tel.: (506) 4100 6300
natasha.santos@bayer.com

Sara Boettiger
Head of Global Public Affairs,
Science and Sustainability – Board
Member
Tel.: (506) 4100 6300
sara.boettiger@bayer.com

Alejandro Girardi Gutiérrez
Head of Public Affairs, Science and
Sustainability for Latin America
Tel.: (506) 4100 6300
alejandrogirardi@bayer.com

Ronald Guendel
Global Head Partnerships – Food
Value Chain
Tel.: (506) 4100 6300
ronald.guendel@bayer.com

José Manuel Domínguez Alvarado
Regional Lead – Fresh Fruit Business
– PACA Region

Alejandra Castro
Head of Law, Patents and Compliance
PACA Region
Tel.: (506) 4100 6300
alejandra.castro@bayer.com

Mauricio Rodrigues
President for Latin America
CropScience Division
Tel.: (506) 4100 6300
mauricio.rodrigues@bayer.com

Microsoft

Ineke Geesink
Country Manager for Costa Rica
Tel.: (506) 2201 1100
inekeg@microsoft.com

Margarita Morera
Directora de Educación para
Centroamérica, Panamá y Venezuela
Microsoft
Tel.: (506) 2201 1100
mamorer@microsoft.com

Daniel Verswyvel
General Manager for Central America
Tel.: (506) 2201 1100
danielve@microsoft.com

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Manuel Otero	Directeur général
Lloyd Day	Directeur général adjoint
Miguel Á. Arvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica et Chef de cabinet
Beverly Best	Directrice des Relations extérieures et institutionnelles
Hugo Chavarría	Responsable du Programme de bioéconomie et de développement productif
Randall Cordero	Coordinateur de la communication institutionnelle
Ana Marisa Cordero	Responsable chargée du Programme de santé agricole, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments
Braulio Heinze	Directeur des services institutionnels
Miguel Herrera	Coordinateur de l'Unité juridique, des affaires internationales et du protocole
Héctor Iturbe	Secrétaire technique des organes de direction
Carlos Jiménez	Responsable des Services administratifs
Karen Kleinheinz	Responsable de la gestion financière
Mario León	Responsable du Programme de développement du territoire et de l'agriculture familiale
María Teresa Maldonado	Responsable de la programmation et du budget
Francisco Mello	Coordinateur de la gestion du savoir et de la coopération horizontale
Manuel Messina	Conseiller technique de la Direction de la coopération technique
Laura Mora	Responsable de la décentralisation
Alejandra Mozes	Responsable des talents humains
Guido Nejamkis	Conseiller du directeur général

Katia Núñez	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Viviana Palmieri	Spécialiste technique en innovation et technologie pour l'agriculture
Emmanuel Picado	Responsable des technologies de l'information, de la communication et de l'agriculture numérique
Graciela Quesada	Responsable de la structuration organisationnelle
Pedro Rocha	Spécialiste international en biotechnologie et biosécurité
Daniel Rodríguez	Responsable du Programme du commerce international et de l'intégration régionale
Federico Sancho	Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation
Fernando Schwanke	Responsable de projets
Breno Tiburcio	Adjoint au Chef de cabinet
Federico Villarreal	Directeur de la coopération technique
Jorge Werthein	Conseiller spécial du directeur général
Kelly Witkowski	Responsable du Programme des changements climatiques, des ressources naturelles et de la gestion des risques productifs

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

Secrétariat de la réunion

Secrétaire ex officio et Directeur général de l'IICA	Manuel Otero
Secrétariat technique	Héctor Iturbe Silvia Gutiérrez
Organisation logistique	Katia Núñez
Conseiller juridique	William Berenson

Diffusion et presse

Randall Cordero
Rafael Cartín
Sergio Navarro
Isaac Zúñiga

Accueil des participants

Accueil en salle de conférence	Marlen Montoya Adriana Araya Lidy Astorga Sonia González Verónica Herrera Lorena Mata Melania Rodríguez
--------------------------------	---

Documents et rapport

Classement et distribution	Laura Gutiérrez Viviana Chacón Zahyra Obando
Rédaction des procès-verbaux	Pedro Avendaño Ronald Aragón Nathalia Coto

		Ana Lucía Obregón Viviana Palmieri
Édition		Máximo Araya
Coordination de l'interprétation et de la traduction		Máximo Araya
Interprétation simultanée		
	Espagnol	Thais Pardo Adriana Zúñiga
	Anglais	Elizabeth Lewis Sharona Wolkowicz
	Français	Désirée Segovia Anabelle Solano
	Portugais	Ana Nery Damasceno Lara Solórzano
Traduction		
	Espagnol	Olga Vargas
	Anglais	Danielle Kamffer Bertha McLaren Laura Moya
	Français	Elisabeth Roure
	Portugais	Francisco Azevedo
Contrôle et suivi des traductions		Máximo Araya Olga Vargas
Audio et enregistrement numérique		David Álvarez Dennis Martínez
Services informatiques et de téléprésence		Emmanuel Picado Adriana Alpízar

Olman Castro
Gian Carlo Corrales
Gustavo Eduarte
José Ricardo Fallas
Julio Solís
Randall Vargas
Luis Diego Wattson

Services de soutien

Coordination

Carlos Jiménez
José Francisco Brenes
Ronald Meneses

Fournitures

German Arroyo
María Castillo
Rebeca Martínez
Wilford General

Montage et entretien

Marvin Araya
Minor Carvajal
Eduardo Castillo
Álvaro González

Propreté et nettoyage

Rocío Mora

Santé

Annia Madelin Wong
Yeimy Rodríguez

Sécurité

José Gómez

Transports

Javier Barboza
Carlos Umaña

Imprimé par l'imprimerie de l'IICA
Siège social, San José, Costa Rica
L'édition comprend 10 exemplaires imprimés
et 2 exemplaires numériques.



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,

Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica

Tel: (+506) 2216-0222 / FAX: (+506) 2216-0233

Adresse électronique: iicahq@iica.int / Site web: www.iica.int